

MARS 2011

 **LES ENNEMIS
D'INTERNET**

**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

CARTE MONDIALE DE LA CYBER-CENSURE.....3

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....4

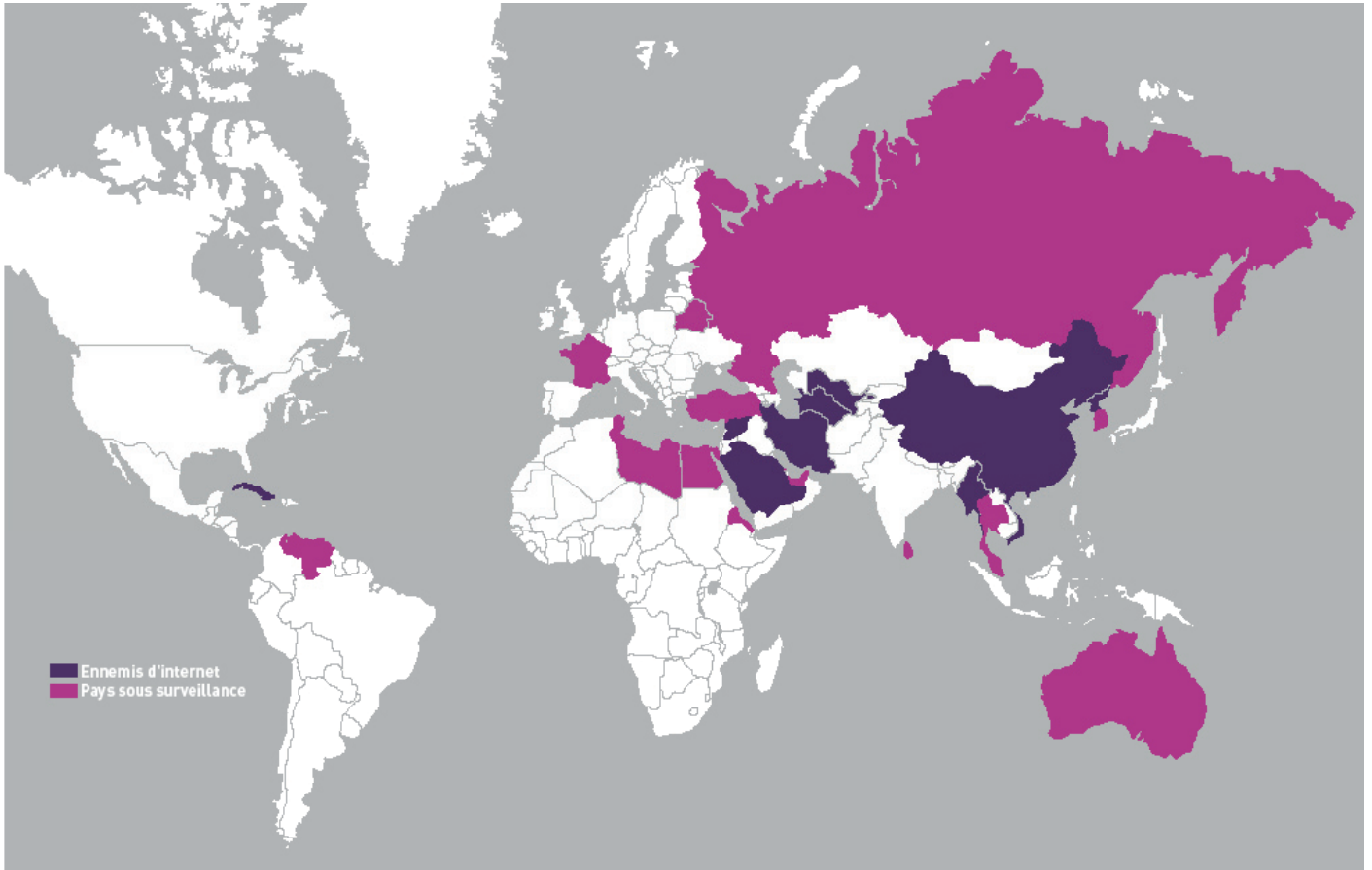
PAYS ENNEMIS D'INTERNET.....11

ARABIE SAOUDITE.....11
BIRMANIE..... 14
CHINE.....18
CORÉE DU NORD.....27
CUBA30
IRAN33
OUZBEKISTAN38
SYRIE.....41
TURKMENISTAN.....46
VIÊT-NAM.....49

PAYS SOUS SURVEILLANCE..... 54

AUSTRALIE..... 54
BAHREIN.....56
BÉLARUS.....60
CORÉE DU SUD.....63
EGYPTE.....66
EMIRATS ARABES UNIS.....70
ERYTHRÉE.....73
FRANCE.....75
LIBYE80
MALAISIE.....82
RUSSIE.....85
SRI LANKA.....89
THAÏLANDE.....91
TUNISIE.....94
TURQUIE.....97
VENEZUELA.....101

CARTE MONDIALE DE LA CYBER-CENSURE



LES NOUVEAUX MÉDIAS :

ENTRE RÉVOLUTION ET RÉPRESSION, LA SOLIDARITÉ SUR LE NET FACE À LA CENSURE

PRINTEMPS ARABE : APOGÉE DU WEB ?

L'année 2010 aura vu la consécration des réseaux sociaux et du Web comme outils de mobilisation et de transmission d'informations. 250 millions d'utilisateurs ont rejoint Facebook en 2010. A la fin de l'année, le réseau social comptait 600 millions de membres. 175 millions de personnes utilisaient Twitter en septembre 2010, soit 100 millions de plus par rapport à l'année passée.

Les médias occidentaux avaient fait l'éloge d'Internet et de son rôle "libérateur" pendant la révolution iranienne de 2009. Selon le New York Times, les manifestants "tiraient des tweets" face aux balles. Pourtant, Twitter avait surtout été utilisé par la diaspora. La thèse d'Evgeny Morozov, expert d'Internet, développée dans son livre, *The Net Delusion*, met en doute le rôle d'Internet comme outil de démocratisation. Le Web est utilisé par les dissidents, mais aussi par les autorités afin de relayer la propagande officielle et de renforcer la surveillance et le contrôle des populations.

Internet reste avant tout un outil, utilisé pour le meilleur et pour le pire. Dans les pays les plus cloisonnés, il crée un espace de liberté. Son potentiel de diffusion d'informations irrite les dictateurs et rend inefficaces les méthodes traditionnelles de censure. Certains régimes y ont recours pour surveiller les dissidents, notamment via Facebook et Twitter, et infiltrer leurs réseaux.

Pourtant, les termes de "révolution Twitter" et "révolution Facebook" sont revenus à la mode grâce aux événements qui ont marqué le monde arabe fin 2010 et début 2011. Les mouvements "en ligne" se sont conjugués à des manifestations "hors ligne", précipitant la chute de dictateurs. Les révolutions tunisienne et égyptienne se sont révélées

être avant tout des révolutions humaines, propulsées par Internet et les réseaux sociaux.

Facebook et Twitter ont fait office de caisse de résonance, amplifiant et répercutant les frustrations et les revendications des manifestants. Le rôle des téléphones portables s'est également avéré crucial. Les journalistes citoyens ont alimenté en images les sites de partage de photos, de vidéos, et les sites de streaming, permettant au reste du monde de suivre en direct les événements, malgré la censure.

Les autorités tunisiennes avaient notamment imposé un blackout médiatique sur les événements de Sidi Bouzid. Les médias dits "traditionnels" n'évoquant pas, à leurs débuts, les mouvements de protestation qui commençaient à secouer le pays, ils ont été suppléés par les réseaux sociaux et des sites d'informations comme Nawaat.org. Facebook, tout particulièrement, a servi de plate-forme aux internautes pour poster régulièrement des commentaires, des photos et vidéos. Le site de streaming Bambuser.com a aussi connu son heure de gloire. Chacun pouvait suivre en direct les événements. Les appels à manifester sur le Web se sont propagés à d'autres pays : Egypte, Libye, Yémen, Bahreïn, Oman, Syrie, Irak, Maroc et même Chine, Viêt-nam, etc.

MONTÉE EN PUISSANCE DE CONTROL 2.0

RENFORCEMENT DE LA CENSURE ET DE LA RÉPRESSION

La nouvelle stratégie des régimes autoritaires ne rime plus tant avec un blocage pur et dur qu'avec une manipulation et une propagande en ligne. Certes, des pays comme la Chine, l'Arabie saoudite ou l'Iran appliquent toujours un filtrage sévère, qu'ils ont même tendance à accentuer ➤

► en période de tensions, notamment à l'attention des sites de micro-blogging et des réseaux sociaux, mais leurs internautes continuent d'apprendre à contourner la censure. La Chine a particulièrement renforcé la Grande Muraille électronique et s'est attaquée à l'anonymat des internautes et des utilisateurs de téléphones portables. L'Ouzbékistan, la Syrie, le Viêt-nam – pour n'en citer que quelques-uns – ont accru la censure pour étouffer les échos des révolutions agitant le monde arabe.

A ce jour, un internaute sur trois n'a pas accès à un Internet libre. Une soixantaine de pays pratique la censure, sous la forme de filtrage ou de harcèlement des net-citoyens. D'autres pourraient rejoindre leurs rangs dans les mois et les années à venir. Pour la première fois, le Bangladesh a bloqué l'accès à des sites en raison de vidéos jugées offensantes pour le Prophète. Le Cambodge a également censuré des sites d'informations. La censure du Net se banalise.

Les arrestations de blogueurs et de net-citoyens perdurent et se sont maintenues, en 2010, à un niveau équivalent à l'année précédente. A ce jour, 119 net-citoyens sont en prison. Ils étaient 120 en mars 2010. Si l'année 2010 a vu la libération de plusieurs blogueurs connus, comme Kareem Amer en Egypte, quelques jours après le terme de sa peine, ou Adnan Hadjizade et Emin Milli en Azerbaïdjan, les autorités trouvent de nouvelles méthodes pour entraver la liberté d'action des blogueurs et cyberdissidents. Les fausses libérations – comme celle du militant de la cause mongole, en Chine, Hada, – ou les disparitions forcées se multiplient. Tout comme les assignations à résidence.

Les plus grandes prisons pour les net-citoyens demeurent la Chine (77 emprisonnés), le Viêt-nam (17) puis l'Iran (11). Une nouvelle vague d'arrestations au Viêt-nam a précédé le Congrès du parti communiste, qui s'est tenu en janvier 2011. Le régime chinois a lancé des arrestations en février 2011, en lien avec des appels à manifester, inspirés par les révolutions arabes. Les autorités craignent les risques de contagion. Pour la première fois, en Chine, des utilisateurs de Twitter ont été arrêtés pour leurs publications sur le réseau social.

L'un de ces prisonniers n'est autre que Liu Xiaobo, le seul prix Nobel de la paix emprisonné à ce jour. L'annonce de

son prix, en décembre 2010, a déclenché une riposte d'une violence rare : censure sur les sites de micro-blogging de toute allusion à cette récompense, interpellations ou placements en résidence surveillée de centaines de partisans ou de proches du militant des droits de l'homme.

A CE JOUR, 119 NET-CITOYENS SONT EN PRISON

En Iran, des net-citoyens emprisonnés ont été, pour la première fois, condamnés à la peine de mort. Une peine très sévère prononcée à l'encontre d'un blogueur, Hossein Derakhshan, connu comme le père de la blogosphère persane,

s'est élevée à dix-neuf ans et demi de prison.

Dans l'ère du "Control 2.0", plusieurs méthodes éprouvées sont utilisées de concert par les autorités pour empêcher les dissidents de régner sur la Toile et mieux contrôler les messages.

RENFORCEMENT DE LA PROPAGANDE ET DE LA MANIPULATION

D'abord, l'utilisation de cyberattaques du type DDoS s'est généralisée, tout comme les pratiques de "phishing", le "hameçonnage" des mots de passe des utilisateurs. L'un des épisodes les plus médiatisés est, sans conteste, le piratage de Google et d'une vingtaine d'autres sociétés, en Chine, fin 2009 et début 2010. Le Viêt-nam utilise aussi les cyberattaques pour réduire au silence les voix dissidentes. Les sites d'informations indépendants, basés à l'étranger, et ceux qui traitent de l'exploitation des mines de bauxite en ont fait les frais en 2010. La Birmanie a non seulement tenté d'immobiliser plusieurs médias en ligne indépendants, mais également tenté de faire porter le chapeau du ralentissement de la bande passante à des "hackers" agissant contre les intérêts du pays. Une arme aussi utilisée par les dissidents : en Iran, la "cyberarmée verte" s'est attaquée à des sites officiels. Le collectif d'"hacktivistes" appelé "Anonymous" a paralysé le site de la présidence tunisienne et du Parlement en janvier 2011, dans le cadre de l'"Operation : Tunisia".

Les régimes autoritaires ont voulu, en 2010, influencer sur la vitesse de connexion d'Internet dans leur pays, ralentissant la bande passante en périodes d'élections ou de manifestations. La vitesse de connexion est devenue le baromètre de la situation politique et sociale d'un pays. L'Iran est passé maître en la matière, utilisant ce procédé ►

➤ la veille et le jour de chaque manifestation organisée par l'opposition. Les régimes déchus de Ben Ali et de Moubarak y ont aussi eu recours. Souvent, ces perturbations sont accompagnées de brouillage ou de coupure des réseaux de téléphonie mobile dans les zones concernées, la place Tahrir au Caire pour ne citer qu'elle.

Autre stratégie iranienne qui a aussi fait ses preuves au Bélarus, pendant les manifestations de contestation de la réélection du président Loukachenko : la redirection de sites de l'opposition, ou simplement critiques, vers des sites ressemblants mais au contenu plus conforme à la vision des autorités.

Par ailleurs, tout gouvernement qui cherche à contrôler le Net se dote d'une cyberpolice qui suit de près, sur les réseaux sociaux notamment, les activités des dissidents. Sont lancés aussi des groupes de blogueurs "sponsorisés" et payés pour poster en ligne des remarques favorables aux autorités, noyant ainsi les commentaires critiques. Les blogueurs de la Brigade russe ou du parti des 50 cents maîtrisent le sujet. Les autorités avaient d'abord répliqué à leurs opposants, via l'utilisation d'Internet, par la répression, désormais elles proposent leur propre contenu.

COUPURES D'INTERNET : UNE MESURE DRASTIQUE ET CÔUTEUSE

Des mesures extrêmes ont été prises en Egypte puis en Libye pour tenter, en vain, de mettre un terme aux mouvements de contestation des pouvoirs en place. L'Egypte a coupé presque totalement l'accès à Internet, le 27 janvier 2011 au soir, pendant cinq jours, occasionnant au moins 90 millions de dollars de perte à son économie, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques en Europe (OCDE). Ce qui montre à quel point l'usage d'Internet est intégré dans l'économie globale et est essentielle à la vie économique d'un pays. Quant à la Libye, les autorités ont d'abord coupé l'accès, le 19 février 2011, puis maintenu de fortes perturbations les jours suivants, et bloqué de nouveau l'accès à partir du 3 mars. Ce n'est pas la première fois que l'accès à Internet est totalement suspendu dans un pays. Ce fut le cas en 2005 au Népal, et en 2007 en Birmanie. Mais de telles mesures suscitent de fortes réactions internationales et exacerbent

davantage la rancœur des manifestants. Tout comme leur inventivité pour trouver des moyens de faire circuler des informations malgré tout. Les internautes reviennent alors à la "préhistoire" d'Internet (utilisation de modem, de fax), ou passent à la nouvelle génération de technologies (mise en place, par Google et Twitter, d'un système de tweets par téléphone).

La Birmanie a tiré les conclusions de sa suspension d'Internet de 2007 et a procédé à une vaste refonte de sa plate-forme nationale, s'assurant que des fournisseurs d'accès desservent distinctement la population, le gouvernement, et les militaires. Ainsi, la junte sera en mesure, lors de la prochaine crise, de couper l'accès à Internet à ses citoyens, sans être directe-

ment affectée.

Des carences d'infrastructure sont parfois entretenues par certains régimes pour garder leur population à l'écart de la Toile. La mise en service, prévue pour 2011, du câble sous-marin qui relie Cuba au Venezuela, démultipliant les possibilités de connexion de la bande passante, privera ainsi le régime cubain d'une des excuses souvent avancées quant aux problèmes d'accès.

A contrario, la Corée du Nord s'est lancée, en 2010, sur les réseaux sociaux, et aurait même réalisé ses premières connexions au World Wide Web. Elles restent cependant très limitées et pilotées par le régime à des fins de propagande.

NOUVEAUX MÉDIAS ET MÉDIAS TRADITIONNELS : VERS LA SYMBOSE ?

Le fossé traditionnel entre nouveaux médias et médias traditionnels n'a plus vraiment lieu d'être. Ces derniers mois, ils se sont montrés de plus en plus complémentaires. Selon Peter Horrocks, directeur de la BBC Global News, les journalistes doivent impérativement apprendre à se servir des réseaux sociaux : "Ce n'est pas facultatif". Les nouveaux médias sont devenus des outils de premier plan pour les journalistes. Parallèlement, les révolutionnaires ➤

➤ arabes, en inondant les réseaux sociaux d'informations et d'images, cherchaient aussi une couverture par les médias étrangers, afin de faire pression sur leur gouvernement et la communauté internationale.

Les rédactions utilisent désormais Twitter et Facebook pour trouver des idées de reportages, recueillir des témoignages, des visuels et diffuser leurs propres articles pour en augmenter le lectorat. La durée de vie d'un article ne s'arrête plus à la publication d'un journal, elle trouve une seconde vie en ligne.

Une étude réalisée par le cabinet Cision et l'université George Washington auprès de journalistes de la presse écrite et du Web révèle que 56 % des sondés estiment que les médias sociaux ont eu une importance dans l'enquête et la rédaction de certains articles. La source principale pour 89 % des sondés reste les blogs. Le micro-blogging constitue une source pour 69 % des journalistes en ligne. Les journalistes demeurent prudents : 84 % sont conscients des problèmes de fiabilité des médias sociaux.

Le caractère instantané des réseaux sociaux et les outils de streaming permettent une couverture en temps réel d'événements importants, comme les catastrophes naturelles (tremblement de terre au Chili, inondations au Pakistan), les manifestations (en Tunisie, en Egypte, etc). Il rend plus épineux, mais aussi essentiel, le travail de vérification des professionnels des médias. Il est parfois difficile de démêler le vrai du faux. D'où l'importance de se constituer un réseau de contacts fiables prêts à corroborer les "révélations" faites par des journalistes citoyens ou de simples internautes.

Le témoin fortuit d'un fait-divers ou d'un événement historique devient un informateur. Les journalistes ne sont plus les seuls filtres de l'information. Leur travail est, de fait, aussi passé à la loupe par leurs lecteurs.

De nombreuses inconnues planent encore sur la relation entre nouveaux médias et médias traditionnels. Certains journaux, comme le Washington Post, interdisent à leurs journalistes de donner leur avis personnel sur Internet, par peur de susciter une confusion avec la ligne éditoriale du journal. Le New York Times et Reuters ont publié des chartes internes pour l'utilisation des réseaux sociaux. Elles encouragent leurs journalistes à les utiliser tout en les mettant en garde contre les risques induits. Reuters précise qu'il ne faut pas publier de scoop sur le réseau

social, car ceux-ci sont réservés avant tout aux clients de l'agence de presse. Libre aux journalistes de partager leurs articles en ligne, d'y construire un réseau, d'engager les lecteurs et de tweeter en live des événements publics qu'ils couvrent. Ils doivent en revanche obtenir la permission de leur supérieur pour l'ouverture d'un compte professionnel et sont invités à séparer comptes personnel et professionnel.

WIKILEAKS OU LA TRANSPARENCE DEVENUE INCONTOURNABLE ?

Cette collaboration entre nouveaux médias et médias traditionnels se retrouve dans l'évolution de la stratégie de WikiLeaks. D'abord adepte de la publication brute et massive de documents confidentiels, le site a progressivement mis en place des partenariats avec plusieurs grands médias internationaux, du New York Times au Monde en passant par The Guardian ou Al-Jazeera. Cette stratégie a permis d'allier les atouts des nouveaux médias : instantanéité, capacité quasi illimitée de publication, et ceux des médias traditionnels : vérification des informations, contextualisation grâce aux journalistes spécialistes des questions traitées. Plus de 120 journalistes de différentes nationalités ont travaillé ensemble pour décrypter les câbles diplomatiques révélés par WikiLeaks.

Une série de près de 400 000 documents confidentiels de l'armée américaine sur la guerre en Irak, dévoilés par WikiLeaks, ont notamment mis en exergue l'ampleur des exactions commises contre les populations civiles par les forces de la coalition et ses alliés irakiens depuis 2003. Reporters sans frontières a dénoncé les pressions des autorités américaines et irakiennes contre le site et demandé à ces deux gouvernements de faire preuve de transparence et de revoir leurs méthodes de classification.

De vives pressions sont aujourd'hui exercées contre les collaborateurs du site. Son fondateur, Julian Assange, a reçu de nombreuses menaces. Le soldat américain Bradley Manning, soupçonné d'être l'une des sources de WikiLeaks, est détenu depuis mai 2010 et risque la prison à vie. Victime de cyberattaques et de la défection de plusieurs hébergeurs, le site a appelé, le 5 décembre 2010, ses supporters du monde entier à créer des sites miroirs. Reporters sans frontières a choisi d'en héberger un. Des médias et des sites ont été censurés pour avoir relayé les câbles de WikiLeaks, tels Le Monde, El País et ➤

➤ Al-Quds Al-Arabi au Maroc en décembre 2010. L'accès au site est notamment bloqué en Chine et en Thaïlande. Au Pakistan, le site est accessible, mais des pages contenant les télégrammes sur le Pakistan sont bloquées. Reporters sans frontières a écrit au secrétaire d'Etat américain à la Justice pour lui demander de ne pas engager de poursuites judiciaires contre Julian Assange et ses collaborateurs, considérant que la publication d'informations – fussent-elles classifiées – par WikiLeaks et les cinq médias associés, constitue une activité d'information du public et tombe ainsi sous le coup du Premier Amendement.

INTERNET : LE "JE T'AIME MOI NON PLUS" DES DÉMOCRATIES

En janvier 2010, dans un discours historique, la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, faisait de la liberté d'expression en ligne une pierre angulaire de la diplomatie américaine. Une position réaffirmée en février 2011, dans un discours dans lequel elle rappelle que "sur la question de la liberté d'Internet, nous nous plaçons du côté de l'ouverture". Pourtant, les principes évoqués par Hillary Clinton se heurtent au traitement réservé à WikiLeaks. Plusieurs jours avant la publication des documents par WikiLeaks, le Pentagone avait demandé aux médias de "ne pas faciliter la fuite" de documents classés relatifs à la guerre en Irak, invoquant la mise en danger de la sécurité nationale. Des responsables américains ont tenu des propos très durs envers le fondateur du site. L'engagement de poursuites contre le site reste possible. Selon Hillary Clinton, l'"incident WikiLeaks a commencé par un vol" de documents du gouvernement. Cependant, elle estime que "WikiLeaks ne remet pas en cause [son] engagement en faveur de la liberté d'Internet".

Les tendances sécuritaires ont tendance à affecter le Web. L'entreprise RIM, fabricant des BlackBerry, est confrontée à de multiples pressions d'Etats du Golfe, mais aussi de l'Indonésie ou de l'Inde, qui tentent d'avoir accès aux contenus de ses communications sécurisées, au nom de la lutte contre le terrorisme.

Outre la sécurité nationale et la cybersécurité, d'autres problématiques incitent des gouvernements démocrati-

ques à réviser leur engagement en faveur d'un Internet libre. Internet sera abordé au moment du G20, non pas sous l'angle de la liberté d'expression, mais dans une perspective liée au respect du droit d'auteur. Au nom de

LES PRINCIPES ÉVOQUÉS PAR HILLARY CLINTON SE HEURTENT AU TRAITEMENT RÉSERVÉ À WIKILEAKS.

la protection de la propriété intellectuelle, la France a adopté une législation qui permet, après avertissements, de suspendre la connexion à Internet d'un individu soupçonné de télécharger

illégalement sur le Web des fichiers protégés par le droit d'auteur. Le principe de la "riposte graduée" inaugurée par l'Hadopi en a inspiré d'autres, notamment le Royaume-Uni avec son Digital Economy Act. La loi Sinde en Espagne prévoit aussi des mesures de blocages de sites, sur décision judiciaire.

Par ailleurs, le législateur français a adopté une loi sur la sécurité intérieure qui avalise un filtrage administratif du Web, un principe dangereux, au nom de la lutte contre la pédopornographie. Le système de filtrage australien, qui a déjà été testé, reste en suspens, même si le gouvernement n'a pas foncièrement abandonné ce projet.

La très controversée loi sur les médias en Hongrie laisse craindre des répercussions, pour les médias en ligne et les blogueurs, de dispositions dangereuses pour le plein exercice du métier de journaliste et la transmission d'informations.

L'Italie, de son côté, a tenté de réguler, par un décret de mars 2010, la publication de vidéos en ligne. Tout site diffusant régulièrement des vidéos doit désormais effectuer une "déclaration d'activité" auprès de l'autorité des télécommunications. Le champ d'application de ce décret, initialement très large, a finalement été réduit aux télévisions en ligne, et ne s'applique plus aux sites traditionnels, aux blogs, aux moteurs de recherche, aux versions électroniques de quotidiens et de revues et aux jeux en ligne.

Le principe de la neutralité du Net semble de plus en plus menacé. Aux Etats-Unis, en décembre 2010, la Commission fédérale des communications (FCC) a adopté différentes mesures concernant la neutralité du Net, autour de deux principes : celui de la transparence des fournisseurs d'accès sur leur gestion d'Internet et l'interdiction de toute discrimination dans la transmission de contenus ➤

► “légaux”. Cependant, ces mesures pourraient laisser la porte ouverte au filtrage de sites illégaux et signer la fin de l'Internet illimité. Contrairement au président Obama, l'opposition républicaine refuse ces mesures remettant en cause la légitimité de la Commission pour statuer sur cette question. En France, sous prétexte de risque de saturation du réseau, le ministre en charge de l'Economie numérique appelle à une régulation du trafic et à l'abandon du principe de neutralité absolue du Net.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES, PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Google a tenu ses promesses et arrêté de censurer les résultats de son moteur de recherche en Chine. Désormais, les utilisateurs de google.cn sont redirigés vers le site basé à Hong-Kong. Malgré ce coup d'éclat, peu apprécié des autorités chinoises, l'entreprise a réussi à obtenir, à l'été 2010, le renouvellement de sa licence d'exploitation en Chine.

Microsoft et Yahoo! continuent de s'autocensurer en Chine. En revanche, Microsoft, après avoir réalisé que la lutte contre le piratage de ses logiciels en Russie était utilisée pour justifier des saisies d'ordinateurs de médias et d'ONG, a pris des mesures pour fournir à ces dernières des licences pro-bono. Ces trois sociétés américaines ont signé le code de conduite du Global Network Initiative, une coalition d'ONG, d'entreprises et de fonds d'investissements qui tente de promouvoir de bonnes pratiques dans les pays qui censurent le Net.

En Egypte, pour la première fois, des entreprises comme Facebook, Twitter et Google sont sorties de leur réserve et ont ouvertement pris le parti de la défense de la liberté d'expression en ligne. Facebook a jugé que “personne ne devrait être privé d'accès à Internet”. Google et Twitter ont mis en place un système permettant de tweeter par téléphone afin de contourner le blocage du Net dans le pays. De son côté, YouTube a mis sa chaîne d'information politique, CitizenTube, à la disposition des Egyptiens qui souhaitent y diffuser leurs vidéos. Ils ne risquent pas grand chose sur place et devraient en tirer des bénéfices en terme d'image.

La téléphonie mobile s'est retrouvée ces derniers mois, et particulièrement au moment du printemps arabe, dans

la ligne de mire. Les opérateurs ont été contraints, dans certains pays comme en Libye ou en Egypte, de suspendre parfois leurs services et de transmettre des SMS à la population. Début février 2011, Vodafone, Mobinil et Etisalat ont envoyé à leurs clients égyptiens, sous la pression de l'armée, un SMS les informant d'une manifestation de soutien à Hosni Moubarak, se tenant le même jour. Les sièges des sociétés étrangères occidentales auraient protesté... par la suite.

Ces questions ne concernent pas seulement les entreprises du secteur des nouvelles technologies et télécommunications. Le service de paiement en ligne PayPal, basé aux Etats-Unis, a décidé de suspendre le compte de WikiLeaks, justifiant sa décision par ses conditions d'utilisations qui interdisent l'usage de son service “pour encourager, promouvoir ou faciliter toute activité illégale”. Même décision de la part des sociétés Visa et MasterCard, qui ont suspendu les paiements à l'attention du site, en attendant les résultats d'enquête internes.

LA LISTE DES ENNEMIS D'INTERNET 2011, NOUVEAUTÉS ET CONFIRMATIONS :

Les pays les plus répressifs envers le Net qui méritent le qualificatif d'“Ennemis d'Internet” sont, cette année encore l'Arabie saoudite, la Birmanie, la Chine, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran, l'Ouzbékistan, la Syrie, le Turkménistan et le Viêt-nam. Ils conjuguent souvent filtrage sévère, problème d'accès, traque aux cyberdissidents et propagande en ligne.

La Tunisie et l'Egypte quittent la liste des “Ennemis d'Internet” pour figurer parmi les “Pays sous surveillance”. La levée de la censure en Tunisie et la chute de Moubarak en Egypte constituent des signes encourageants quant à l'avenir de la liberté d'expression en ligne dans ces pays, l'une des revendications des manifestants. Pour autant, la vigilance s'impose tant que les appareils de censure et de surveillance n'auront pas été démantelés. Les autorités doivent faire preuve de transparence à ce sujet.

Figurent toujours dans la liste des pays “sous surveillance” : l'Australie, dont les autorités ont l'intention de mettre en place un dangereux système de filtrage du Net. **Le Bahreïn**, qui oscille entre renforcement du filtrage et libérations de blogueurs. **Le Bélarus**, où les élections ►

● ont inauguré une nouvelle ère de répression contre les médias en ligne. **La Corée du Sud**, qui renforce la censure de la propagande de son voisin du Nord et conserve un arsenal législatif répressif. Les Emirats arabes unis, où le filtrage et la surveillance s'amplifient. **L'Erythrée**, régime policier qui maintient ses citoyens à l'écart du Web et surveille les net-citoyens. La Malaisie, où les blogueurs, plus crédibles que les médias traditionnels, sont maintenus sous pression. La Russie, où le gouvernement cherche à modeler le Net russe, de plus en plus influent, à sa guise. Le Sri Lanka, où les journalistes et médias en ligne continuent d'être victimes de violences. **La Thaïlande**, où la crise du printemps 2010 a eu des conséquences négatives sur la liberté d'expression en ligne. Et **la Turquie**, où plusieurs milliers de sites restent inaccessibles et les poursuites judiciaires contre des journalistes en ligne continuent.

Plusieurs pays rejoignent cette année la liste des pays sous surveillance. **La France**, en raison de l'adoption d'une législation prévoyant un filtrage administratif du Web, de la mise en place de la "riposte graduée" et de la défense par les autorités d'un Internet "civilisé". Plusieurs médias en ligne et leurs journalistes ont connu une année 2010 difficile, victimes de cambriolages, de convocations devant la justice et de pressions pour identifier leurs sources.

La Libye où le régime, en plein chaos, tente de mettre en place un blackout de l'information, en coupant l'accès au Net.

Le Vénézuéla est placé également "sous surveillance". Dans un contexte de tension croissante entre le pouvoir et les médias critiques, si l'accès à Internet demeure libre dans le pays, les outils de contrôle sont désormais en place, sous la forme d'une loi bâillon pour Internet, et l'autocensure s'accroît. Les forums de discussions sont dans le collimateur des autorités.

Cette liste des atteintes contre la liberté d'expression en ligne n'est pas exhaustive. En 2010, l'attitude du Pakistan a suscité des inquiétudes. Un juge avait ordonné le blocage total de Facebook suite à la publication de vidéos jugées offensantes envers le prophète. Les autorités sont revenues sur ce blocage mais ont promis de surveiller le Web. Le Kazakhstan sera à surveiller à l'approche des élections.

Au moment où nous terminons ce rapport, les mouvements de contestation traversent toujours le monde arabe.

Il est possible qu'ils engendrent de nouvelles mobilisations en ligne et une réponse répressive de certains gouvernements. Internet et les nouveaux médias continuent en 2011 de ressentir les ondes de choc de changements politiques dans lesquels ils ont été aspirés. Le Web est entré dans une zone de turbulence dans laquelle son impact, sa force et ses fragilités risquent d'être amplifiés.

Lucie Morillon,

Responsable du Bureau Nouveaux Médias

Jean-François Julliard, Secrétaire-général

ARABIE SAOUDITE

ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .sa
 Population : 25 731 776
 Internaute : 11,2 millions
 Salaire moyen mensuel : 1 233 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 2

Une censure implacable continue de s'abattre sur le Net, seul espace où, ces dernières années, s'est développée une certaine forme de liberté d'expression. Toujours mobilisés, des cyberdissidents, surpris par les autorités en train d'exercer leur droit à la critique, paient le prix fort.

FILTRAGE SÉVÈRE ET DÉLATION

Un filtrage très strict cible tout contenu considéré par les autorités comme étant à caractère pornographique ou "moralement répréhensible". Des sites qui abordent la question de la religion, les droits de l'homme ou les prises de position de l'opposition sont également rendus inaccessibles. Loin de s'en cacher, les autorités assument leur choix de censure et revendiquent le blocage d'environ 400 000 sites. Parmi les sites d'informations interdits : le site de l'Arab Network for Human Rights Information (ANHRI), www.anhri.net/saudi/spdhr, les sites www.gulfissues.net, www.saudiinstitute.org, www.arabianews.org, www.aljazeera.org ou encore www.saudiaffaires.net, etc.

Les dernières victimes en date des censeurs : les pages concernant l'Arabie saoudite de la version arabe du site WikiLeaks et le site Elaph (www.elaph.com), un magazine politique d'informations en ligne. Ce dernier avait récemment publié un article intitulé "Les pays du Golfe après la tempête WikiLeaks : Riyadh s'exprime alors que d'autres restent silencieux". L'article évoquait l'émoi de la sphère politique après la publication de câbles révélant que les

diplomates saoudiens avaient incité les Etats-Unis à attaquer les réacteurs nucléaires iraniens.

D'autres sites ont été bloqués en réaction aux révolutions arabes. Dawlaty.info et saudireform.com, qui appellent au changement politique dans le pays, ont été rendus inaccessibles début 2011.

Les sites participatifs sont tout particulièrement visés par les censeurs. Le site newarabia.org, un forum de discussions politiques, est inaccessible dans le pays. La plateforme blogger.com, initialement bloquée dans son intégralité, fait désormais l'objet d'une censure ciblée de son contenu, preuve que les autorités ne peuvent pas non plus empêcher l'existence des blogueurs. Les autorités s'en sont pris pour la première fois aux utilisateurs saoudiens du site de micro-blogging Twitter en août 2009. Les pages Twitter de deux militants des droits de l'homme, Khaled Al-Nasser et Walid Abdel-Kheir, ont alors été bloquées. Des pages Facebook sur les droits de l'homme ont aussi été rendues inaccessibles. ➤

➤ L'Unité des services d'Internet, rattachée au gouvernement, va jusqu'à expliquer le principe du filtrage sur son site www.isu.net.sa/saudi-internet/contenet-filtring/filtring.htm. Elle met à la disposition des citoyens un formulaire pour demander le blocage ou le déblocage d'un site. Ce procédé jouerait d'un certain succès, si l'on en croit les autorités. D'après l'Agence des Télécommunications et des Technologies de l'Information, ces demandes de blocage visent entre 700 et 1000 sites par jour, soit une moyenne de 300 000 sites "dénoncés" par des citoyens par an. Un représentant de la même agence estime que 93% des sites filtrés sont à caractère pornographique. Le reste concernerait des sites qui diffusent de l'information "contraire aux valeurs du royaume". L'agence reconnaît pourtant que 55 % des utilisateurs sont préoccupés par ces blocages de sites et les trois quarts estiment que le filtrage actuel est exagéré.

BLACKBERRY SOUS PRESSION

Les BlackBerry sont populaires dans le Golfe et en Arabie saoudite, où ils permettent de contourner la censure. Cependant, suite aux pressions exercées par les autorités, qui menaçaient de bloquer le service de messagerie instantanée des BlackBerry, l'entreprise RIM, fabricante des téléphones BlackBerry, aurait accepté, en août 2010, d'installer un serveur en Arabie saoudite. Le but ne serait pas de fournir aux autorités saoudiennes les clefs de chiffrement de son système, ce qui permettrait la mise en place d'une surveillance en temps réel, mais de leur donner accès, sur mandat judiciaire et *a posteriori*, à certains messages. Au vu de l'indépendance de la justice saoudienne, les utilisateurs du smartphone dans le pays ont du souci à se faire.

DES CYBERCAFÉS SOUS SURVEILLANCE

Les cybercafés se sont vu imposer des restrictions draconiennes en avril 2009. Ils sont contraints d'installer des caméras cachées, de fournir une liste des clients et des sites consultés, de ne pas permettre l'utilisation de cartes prépayées ou de liaisons Internet par satellite non autorisées, de fermer à minuit et de refuser les mineurs. Les propriétaires de ces établissements encourent une peine de prison si leurs locaux sont utilisés pour diffuser des informations contraires aux "valeurs du Royaume" et, ce,

en vertu de la loi sur l'utilisation de la technologie de 2008. Cette loi prévoit également des peines de prison de dix ans pour les responsables de sites Internet qui soutiennent le terrorisme et de cinq ans pour ceux qui diffusent des informations à caractère pornographique ou violent les valeurs religieuses et sociales du pays.

L'ARSENAL LÉGISLATIF LIBERTICIDE SE RENFORCE

De nouvelles dispositions législatives concernant les publications sur Internet ont été rendues publiques par le ministre de la Culture et de l'Information, Abdul Aziz Khoja, le 1er janvier 2011. Elles visent à renforcer la censure sur le Net et décourager les internautes de créer leur site ou blog.

Selon l'article 7 de ce texte, les médias en ligne, les sites Internet des médias dits "traditionnels", ainsi que les plateformes diffusant du matériel audio ou vidéo et proposant des publicités en ligne, devront, pour continuer à exercer leurs activités, se voir accorder par le ministère de l'Information et de la Culture une licence valable trois ans. Pour l'obtenir, le requérant devra être âgé de plus de 20 ans, détenir la nationalité saoudienne et être titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat. Il sera dans l'obligation de fournir "des documents attestant de sa bonne conduite".

Ces médias devront également indiquer le nom de leur hébergeur, ce qui pourra donner au gouvernement la capacité de forcer celui-ci à supprimer le site ou son contenu. Les forums, les blogs ou les sites Internet personnels, les listes de diffusion, les archives électroniques ou les "chat" seront désormais enregistrés. Les blogueurs pourront, "s'ils le souhaitent", s'identifier. L'intention de porter un coup à leur anonymat est évidente.

Le ministère devait initialement approuver le rédacteur en chef de tous les journaux électroniques. Cependant, suite à la véritable levée de boucliers engendrée par ce point, le ministre de l'Information a promis, le 6 janvier dernier, de renoncer à cette disposition. Une "simple déclaration" de l'identité de l'éditeur auprès dudit ministère suffirait. Selon l'article 17, toute violation de ces dispositions sera punie par des amendes et un blocage partiel ou complet, temporaire ou permanent, du site. Les amendes s'élèvent jusqu'à 100 000 rials saoudiens (20 000 euros), ce qui ➤

☛ constitue une forme détournée de censure économique, dans la mesure où de nombreux sites ne peuvent s'acquitter d'une telle somme. Le ministère se réserve le droit d'élargir le champ d'application de ces mesures.

DES CYBERDISSIDENTS EN PRISON

Les blogueurs qui osent aborder des sujets sensibles s'exposent aux représailles des censeurs. Deux d'entre eux ont été arrêtés en 2010.

Le militant des droits de l'homme **Sheikh Mekhlef bin Dahham al-Shammari**, réformateur social, écrivain, connu pour sa défense des droits des femmes et ses tentatives de rapprochement entre chiites et sunnites, est en prison depuis le 15 juin 2010. Son état de santé serait préoccupant. Son dossier d'accusation est particulièrement fantaisiste. Il lui est reproché "d'énervier les autres". Son arrestation serait liée à ses critiques de responsables politiques et religieux, publiées notamment sur les sites d'informations www.saudiyoona.com et www.rasid.com.

Mohamed Abdallah Al-Abdulkarim, professeur de droit et militant reconnu pour son combat pour les droits politiques et civiques, a, quant à lui, été arrêté le 5 décembre 2010 à Riyad. Après le départ pour les Etats-Unis du roi Abdallah bin Abdulaziz Al-Saoud, pour raisons médicales, Mohammed Al-Abdulkarim avait publié, le 23 novembre 2010, sur le site <http://royaah.net/>, un article évoquant les conflits au sein de la famille royale, notamment les querelles sur la succession du roi Abdallah et leurs conséquences pour l'avenir politique de l'Arabie saoudite. Dans cette publication, il mentionnait non seulement l'état de santé du roi, mais également les conflits entre de potentiels successeurs du souverain, âgé de 86 ans.

On est toujours sans nouvelles du blogueur syrien, Raafat Al-Ghanim, résidant en Arabie saoudite, arrêté en juillet 2009. Il n'hésitait pas à critiquer, sur des forums syriens et saoudiens, la situation sociale et politique dans les deux pays.

FACEBOOK OUTIL DE MOBILISATION ET DE SOCIALISATION ?

En novembre 2010, Facebook a été bloqué pendant quelques heures prétendument pour ne pas avoir respecté les valeurs morales du pays, suscitant de nombreuses réac-

tions sur la Toile. S'agissait-il d'un incident isolé ou d'un test destiné à préparer une censure plus sévère encore ? Les autorités voient d'un mauvais oeil les mobilisations en ligne, particulièrement depuis la Révolution tunisienne. Non seulement les internautes saoudiens résistent à la censure en apprenant à la contourner, mais ils sont aussi capables de mener des campagnes de mobilisation en ligne, notamment sur Facebook.

En 2010, une femme a lancé un groupe Facebook pour protester contre l'interdiction faite aux femmes de travailler dans des boutiques de sous-vêtements. Elle a réussi à obtenir plus de 10 000 supporters.

Le Net a fourni un espace d'expression inédit aux Saoudiennes. Elles représentent plus de la moitié des blogueurs et des internautes du pays. Elles y abordent des sujets qui sont tabous en public, tels que la santé. Le contrôle des nouvelles technologies en Arabie saoudite est donc aussi révélateur de la volonté d'assurer le maintien de l'ordre social.

Les mobilisations en ligne se font aussi en faveur des militants des droits de l'homme. L'information sur l'interpellation de Mohammed Abdallah Al-Abdulkarim a été, dans un premier temps, diffusée grâce à sa page Facebook, avant d'être reprise par de nombreux sites Internet. De nombreuses organisations saoudiennes de défense des droits de l'homme l'ont publiquement dénoncée. Plusieurs pages Facebook, comme "We are all Mohammed Abdulkarim" et "Free Dr. Abdulkarim", ainsi qu'un hashtag #Free-DrAbdulkarim sur Twitter ont été créés pour demander sa libération immédiate. Son cas a suscité des discussions passionnées entre internautes d'un côté et proches du régime de l'autre. Une dispute mémorable est d'ailleurs intervenue sur Twitter entre Abdulrahman Alenad, membre de l'Assemblée Consultative Saoudienne (Shura) et l'avocat du Dr Alabdulkarim, Waleed Abulkhair, le premier ordonnant au deuxième de se taire.

BIRMANIE

ENNEMI D'INTERNET

Population : 53 414 374

Nombres d'internautes : 300 000

Salaire moyen mensuel : 30 dollars

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 0,60 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 3

Les autorités ont pris des mesures drastiques en 2010 afin de réorganiser l'Internet birman et de se donner, à la prochaine crise, les moyens de couper l'accès de la Toile à la population, sans être elles-mêmes affectées. A l'approche des élections de novembre 2010 – les premières depuis vingt ans –, les censeurs ont redoublé d'efforts, utilisant blocages, intimidation et cyberattaques pour réduire les risques de couverture négative. La manipulation est à son paroxysme.

L'ÉTENDUE DE LA CENSURE DU NET EN BIRMANIE

Le régime applique une censure brutale et extensive à Internet. Le "firewall" birman restreint les utilisateurs à un intranet épuré des critiques du régime. Parmi les sites bloqués : les médias birmans en exil, les proxies et autres outils de contournement de la censure, la presse internationale, les blogs et sites qui proposent des bourses d'études à l'étranger.

Dans une interview accordée au magazine Rolling Stone, le hacker américain et membre de WikiLeaks, Jacob Appelbaum, explique l'étendue de la censure en démontrant que seulement 118 des 12 284 adresses IP du pays ne sont pas bloquées par le régime et ont accès au World Wide Web. Il montre aussi la vulnérabilité du réseau en cas d'attaques .

Les censeurs reposeraient sur la complicité d'entreprises occidentales. Certains fournisseurs d'accès birmans auraient acquis des équipements et un hardware de censure et de surveillance auprès de la filiale chinoise de l'entreprise franco-américaine Alcatel-Lucent. Reporters sans frontières et l'association Sherpa ont adressé, en mars 2010, une lettre aux responsables d'Alcatel-Lucent pour leur demander des explications, notamment sur la vente du hardware "Lawful Interception Integrated" à la Birmanie. L'entreprise a démenti ces informations, affirmant qu'elle s'était contentée de fournir des infrastructures de télécommunications dans le cadre d'un projet financé par la Chine.

Cependant, dans un article du journal Myanmar Times de mai 2008, un porte-parole du fournisseur d'accès Hantawaddy, contrôlé par les autorités, confirme que la filiale chinoise d'Alcatel-Lucent a bien fourni un système de filtre et de surveillance des communications. ➤

DES BLOGUEURS COURAGEUX

Malgré la sévérité de la censure, le nombre de blogueurs ne cesse de croître : ils sont 1 500 à ce jour, dont 500 régulièrement actifs. Le nombre atteint 3 000 si l'on prend en compte les blogueurs birmans basés à l'étranger. Reporters sans frontières et la Burma Media Association récompensent chaque année les meilleurs blogueurs de Birmanie. Des milliers d'internautes birmans votent alors pour leurs blogs favoris. Fin février 2010, à Chiang Mai, en Thaïlande, une dizaine d'entre eux ont reçu le prix des meilleurs blogs birmans, notamment Myanmar E-Books (burmesebooks.wordpress.com), meilleur blog dans la catégorie générale. Le prix du meilleur blog d'actualité est revenu à The Power of Fraternity (photayokeking.org).

Dans les mois qui ont précédé les élections de novembre 2010, certains blogueurs ont tenté d'informer leurs compatriotes sur le scrutin et ses enjeux. Ils ont parfois diffusé des informations sur les candidats en lice ou sur la législation électorale – des informations essentielles rarement relayées par la presse traditionnelle, soumise à une censure préalable drastique.

Malgré la lenteur des connexions, malgré les risques encourus, les internautes birmans continuent de contourner la censure pour lire la presse étrangère, être en relation avec leurs amis sur Facebook ou tout simplement se divertir.

TROIS NET-CITOYENS CROUISSENT EN PRISON

Les journalistes qui collaborent avec les médias en exil et les blogueurs sont dans la ligne de mire des autorités, et ce particulièrement depuis la "Révolution safran" de 2007. Les condamnations internationales qui ont suivi la large diffusion des images de la répression avaient fortement embarrassé la junte militaire. Elles utilisent une législation particulièrement répressive, adoptée en 1996, l'Electronic Act qui concerne Internet, la télévision et la radio. Cette loi interdit notamment l'importation, la possession et l'utilisation d'un modem sans permission officielle, sous peine d'être condamné à quinze ans de prison pour "atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale, à la culture, à l'économie nationale, à la loi et à l'ordre".

La junte militaire considère les net-citoyens comme des ennemis. Trois d'entre eux sont en prison pour s'être exprimés librement sur la Toile.

Zarganar, blogueur et comédien, surnommé le "Chaplin birman", a été arrêté le 4 juin 2008, après avoir témoigné pour des médias étrangers, notamment la *BBC World Service*, sur la mauvaise gestion et le silence coupable du gouvernement birman face aux dégâts humains et matériels qu'avait causés le cyclone Nargis. Il purge une peine de trente-cinq ans de prison, en vertu de la loi électronique.

Nay Phone Latt, blogueur (www.nayphonelatt.net), propriétaire de trois cybercafés à Rangoon, a été condamné, le 10 novembre 2008, à vingt ans et six mois de prison pour avoir témoigné, sur son blog, de la difficulté des jeunes Birmans à s'exprimer librement, notamment depuis les manifestations de l'automne 2007. Selon les sources de Reporters sans frontières, les parents de Nay Phone Latt auraient pu rencontrer leur fils le 7 octobre 2010. Le jeune blogueur aurait été privé de promenade pendant 5 mois, et serait resté confiné dans sa cellule. Il serait actuellement dans une prison au sud-est du pays, avec dix autres prisonniers politiques. Depuis sa prison, Nay Phone Latt, qui ne bénéficie pas des soins nécessaires à ses problèmes de santé, continue cependant son combat pour la liberté d'expression.

Le blogueur Kaung Myat Hlaing ("Nat Soe"), déjà condamné à deux ans de réclusion criminelle, accusé à tort d'avoir pris part aux attentats commis lors du Festival de l'eau en avril 2010, a écopé, en février 2011, de dix ans de prison supplémentaires, au titre de l'Electronic Act. Le jeune homme, âgé de 22 ans, a été interrogé pendant dix jours, privé de nourriture, d'eau et de sommeil. Il a avoué faire partie du groupe dissident "The best fertiliser". Il lui est reproché d'avoir participé à des campagnes d'affichage en faveur de la libération d'Aung San Suu Kyi et d'autres prisonniers politiques.

LA REFONTE DE L'INTERNET BIRMAN, UN ÉCRAN DE FUMÉE

L'entreprise birmane Yatanarpon Teleport, contrôlée par la junte, a annoncé en octobre 2010 le lancement du "premier portail Web national" du pays, dans la lignée du développement de sa "Silicon Valley", dénommée Yadana-bon Cyber City. ➡

● Reporters sans frontières et la Burma Media Association ont rendu public, en novembre 2010, un rapport exclusif, compilé par des sources locales et intitulé "Le portail Web national : développement ou répression ?". Les deux organisations expriment leur crainte selon laquelle le nouvel Internet birman, décrit comme un progrès par le gouvernement, ne serve en réalité à renforcer la surveillance et la répression, tout en réservant les bénéfices d'un accès plus rapide et de meilleure qualité aux membres du régime. Le développement de la fibre optique permettra l'accès à Internet mais aussi aux services de communication vocale et de TV sur Internet (VoIP et TVIP), grâce à l'augmentation de la bande passante disponible.

Les internautes birmans seront répartis entre trois fournisseurs d'accès à Internet, contre deux à ce jour. L'un desservira le ministère de la Défense, un autre le gouvernement et un dernier les civils. Les actions de blocage – total ou partiel – d'Internet pour la population risquent d'en être facilitées, sans que ni le gouvernement ni l'armée ne soient affectés. En 2007, lors de la "Révolution safran", les trois catégories étant desservies par les mêmes fournisseurs, la coupure d'Internet destinée à empêcher les civils de divulguer les images de la répression avait également touché militaires et membres du gouvernement. Par ailleurs, la nouvelle structure permettrait au ministère de la Défense de contrôler directement le point d'entrée d'Internet dans le pays.

Le gouvernement et les militaires bénéficieraient probablement d'un débit et de performances techniques plus élevés que l'internaute ordinaire, puisque les fournisseurs d'accès à Internet seraient de "tailles égales" pour les trois catégories, malgré un nombre d'utilisateurs très différents d'un FAI à l'autre. Le coût de ce nouveau service, qui se répercuterait sur les abonnements, pourrait également être un frein à l'amélioration du taux de pénétration du Web, actuellement autour de 2 %, dans un pays où le salaire moyen est de 30 dollars par mois, et l'heure de connexion dans les cybercafés s'élève à 40 centimes d'euros. Ce portail national proposerait une messagerie Ymail et un service de chat Ytalk, destinés à concurrencer Gmail et Gtalk. Ils permettraient aux autorités d'accéder plus facilement aux communications des internautes.

Enfin, des mouchards indétectables pourraient être placés sur le serveur destiné à la population civile, afin de récupérer différentes données confidentielles. La junte militaire pourrait alors renforcer ses capacités de surveillance et réduire encore la liberté d'expression.

Les aléas de l'accès à Internet au moment des rendez-vous importants du pays laissent à penser que le nouveau portail arrive à point nommé.

PERTURBATIONS DU NET À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2010 : RALENTISSEMENT, CYBERATTAQUES ET MANIPULATION

Le processus électoral engagé par la junte militaire n'a eu aucune crédibilité, notamment en raison de l'absence de liberté pour les médias birmans et étrangers. Les médias birmans, malgré les contraintes (censure préalable, intimidations, détentions et expulsions de journalistes étrangers, renforcement de législations liberticides, perturbations du Net), ont toutefois réussi à offrir au public une variété d'informations et d'analyses sans précédent depuis les dernières élections de 1990.

La junte a imposé aux partis politiques de faire valider par le Bureau de la censure, dans les 90 jours qui suivent leur inscription auprès de la Commission électorale, les informations ou programmes qu'ils souhaitent publier. Cette annonce du 17 mars 2010 sur la publication des tracts, journaux, livres ou autres publications relatives à l'élection, tombe sous le coup de la Loi sur les éditeurs et les imprimeurs (1962 Printers and Publishers Registration Act) qui prévoit des peines allant jusqu'à sept ans de prison pour la diffusion d'informations critiques à l'encontre du gouvernement ou qui troublent la "tranquillité".

Un ralentissement important des connexions Internet a été constaté à plus d'un mois des élections, début octobre, révélateur de la volonté des autorités de renforcer le contrôle de l'information. "Je ne peux plus me connecter à mon compte Gmail avec les proxys. Tous les sites basés en dehors du pays sont devenus horriblement lents", avait alors expliqué un journaliste de Rangoon à Reporters sans frontières. Le magazine *The Irrawaddy* a rapporté que des cybercafés de la capitale avaient fermé pendant la période préélectorale.

Ce ralentissement a fait suite aux attaques informatiques dont ont été victimes plusieurs sites Internet de médias birmans en exil, notamment *The Irrawaddy* et la *Democratic Voice of Burma* (DVB), sous la forme de déni de service distribué. ●

➤ Quelques jours à peine avant la tenue du scrutin législatif, une attaque massive a été menée sur le réseau Internet en Birmanie. Les attaques ont débuté vers le 25 octobre 2010 en crescendo, conduisant à des coupures régulières de la Toile pendant quelques jours et ce, jusqu'à la fin des élections. Il est devenu très difficile pour les journalistes et internautes de transmettre vidéos et photos, et donc de faire leur travail.

Le gouvernement a rejeté la faute sur des hackers ayant lancé des attaques DDoS contre le pays. Mais selon des sources birmanes contactées par Reporters sans frontières, la plupart de ces attaques auraient été lancées par des agents du gouvernement pour justifier la coupure d'Internet. Ces attaques DDoS avaient visé le fournisseur d'accès Myanmar Post and Telecommunication et étaient, selon Arbor Networks – entreprise américaine de sécurité sur Internet – "plusieurs centaines de fois" supérieures à ce qui était nécessaire pour submerger le réseau terrestre et satellitaire. Elles auraient atteint 10 à 15 GB de données par seconde. Une ampleur largement plus importante que les attaques très médiatisées contre la Géorgie et l'Estonie en 2007.

Lors de la "Révolution safran" en 2007, les internautes birmanes avaient diffusé des informations et des vidéos sur la répression sanglante mise en œuvre par les autorités contre les moines et les manifestants. Le régime avait alors coupé l'accès à Internet pendant plusieurs jours. Les connexions se trouvent aussi ralenties lors de journées importantes comme le 8 août, anniversaire du soulèvement politique de 1988, ou bien lors du procès de la dissidente Aung San Suu Kyi, en 2009. Cette dernière, libérée le 13 novembre 2010, a fait savoir son intention d'asseoir sa présence et celle de son parti, le NDP (Parti démocratique national) sur la Toile.

AUNG SAN SUU KYI, LIBRE ET CONNECTÉE ?

La célèbre dissidente birmane et prix Nobel de la Paix, coupée de tous moyens de communication pendant ses années de résidence surveillée, dispose désormais d'une connexion internet à son domicile, via le fournisseur d'accès d'Etat, Yatanarpon Teleport. Elle a déclaré son intention d'utiliser Internet et les réseaux sociaux, en particulier le site de micro-blogging Twitter, pour mieux s'adresser aux jeunes Birmans, dans le pays et à l'étranger, en organisant des discussions en ligne. Cette dernière initiative

semble difficilement réalisable à ce jour en raison de la mauvaise qualité de l'infrastructure. Quant aux collaborateurs de la dissidente, ils restent discrets sur leur rôle dans le développement du réseau en ligne du NDP. Ils risquent gros en vertu de l'Electronic Act.

Aung San Suu Kyi est consciente du fait que ses communications seront sous haute surveillance et que le régime peut décider à tout moment de suspendre son accès à Internet. La dissidente aurait déclaré ne rien avoir à cacher.

CHINE

ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .cn

Population : 1 340 000 000

Internaute : 457 000 000

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 2 dollars

Salaire mensuel moyen : entre 220 et 300 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 77

Exaspéré par l'attribution du prix Nobel de la paix au dissident Liu Xiaobo, inquiet des risques de contagion des révolutions tunisienne et égyptienne, le gouvernement chinois renforce encore et toujours son emprise sur la Toile pour en faire un outil de consolidation du pouvoir. Une répression sévère s'est abattue contre toute tentative de remettre en cause la stabilité politique du pays. Dans le collimateur du régime : les réseaux sociaux, en particulier les sites de micro-blogging, et l'anonymat en ligne. De nouvelles dispositions juridiques sur le Web tentent d'encadrer les internautes chinois qui continuent de discuter des sujets interdits et de tourner les censeurs en dérision.

LA CENSURE AU SERVICE DE LA STABILITÉ DU RÉGIME

LA GRANDE MURAILLE ÉLECTRONIQUE

La Chine possède à ce jour le système de censure le plus abouti au monde. La Grande Muraille électronique combine filtrage des URL et censure par mots-clés jugés sensibles, de "Tiananmen" au "dalaï-lama", en passant par "démocratie" et "droits de l'homme". Placée au cœur de l'appareil d'Etat, elle dépend de plusieurs ministères et administrations. Au système de filtrage s'ajoute le contrôle des plus grandes plates-formes de blogs et de micro-blogging, desquelles sont retirés de nombreux posts et commentaires. L'aide des entreprises étrangères et notamment des moteurs de recherche de Yahoo! et de Microsoft, leur rend la tâche aisée. Le régime utilise parfois

l'excuse de la pornographie et de la lutte contre la "diffusion de fausses informations" pour justifier le filtrage.

Le concepteur de la Grande Muraille électronique, Fang Binxing, qui est aussi président de l'université des Postes et Télécommunications de Pékin, a défendu sa création début 2011, déclarant au journal *Global Times* que la censure répondait à un besoin "urgent". Le compte de micro-blog qu'il avait ouvert sur sina.com a dû être fermé au bout de quelques jours après que des milliers d'internautes chinois ont laissé des commentaires lui reprochant ses mesures de contrôle.

Les principaux sites d'informations, tout comme les médias chinois, reçoivent régulièrement des directives orales et écrites du département de la Publicité (anciennement département de la Propagande), qui précisent les sujets à couvrir ou non. Les directives de janvier 2011 imposent le silence sur les problèmes sociaux et économiques, ➤

➤ notamment la hausse des prix, les manifestations anti-gouvernementales ou le marché de l'immobilier, afin de "rassurer" le peuple et de défendre l'idée de croissance juste.

La Grande Muraille électronique a été renforcée depuis 2010 afin de répondre, selon le gouvernement, aux risques de déstabilisation.

RENFORCEMENT DE LA CENSURE AU NOM DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

La Chine a adopté, le 29 avril 2010, un amendement à la loi sur les secrets d'Etat, qui impose aux entreprises du secteur d'Internet et des télécommunications de collaborer avec les autorités sur les questions liées à la sécurité nationale. Les sociétés du Net doivent désormais bloquer la transmission de secrets d'Etat, définis de manière très vague, conserver les données de connexions et alerter les autorités compétentes. Elles peuvent être contraintes de supprimer certains contenus.

Cet amendement apparaît comme un avertissement de plus envoyé aux net-citoyens pour les inciter davantage à l'autocensure, et une tentative de donner à la communauté internationale l'illusion de légalité. Dans les faits, les entreprises collaborent déjà avec les autorités concernant la sécurité nationale.

LES RÉVOLUTIONS CENSURÉES

Les révolutions tunisienne et égyptienne et leur effet de contagion ont fortement inquiété les dirigeants chinois. Ils ont rapidement pris des mesures pour limiter les discussions en ligne sur ces événements.

Dès le 28 janvier 2011, trois jours après le début des manifestations en Egypte, la Chine a censuré les recherches des internautes, en bloquant les résultats liés au mot-clé "Egypte" sur le site de micro-blogging Twitter et ses équivalents chinois sina.com et sohu.com. Les internautes utilisant ce mot-clé reçoivent, en réponse, le message suivant : "Selon les lois en vigueur, le résultat de votre recherche ne peut être communiqué". Sur Twitter, bloqué en Chine, tout comme Facebook, le hashtag #jan25, en référence aux manifestations égyptiennes du 25 janvier dernier, s'est répandu sur la Toile. Le 30 janvier dernier, des dépêches publiées par l'agence de presse officielle Xinhua relatives à l'Egypte auraient également été supprimées. La censure ne s'arrête pas là. Les autorités ont déployé les

forces de sécurité le 20 février 2011 à Pékin et Shanghai, après un appel en ligne à une "révolution du Jasmin". Ces appels en ligne se multiplient à la fin du mois de février 2011, ainsi que les arrestations de militants soupçonnés d'en être à l'origine ou d'y participer. Depuis, le terme "jasmin" a rejoint la longue liste des mots censurés sur l'Internet chinois, tels que "Tunisie", "Egypte" et "démocratie", une liste qui ne cesse de s'allonger.

LES CENSEURS S'ATTAQUENT AU PRIX NOBEL DE LA PAIX

La colère des dirigeants chinois, suite à l'attribution du prix Nobel de la paix à l'intellectuel et dissident Liu Xiaobo, s'est traduite par un renforcement de la violence de la censure en ligne et des actes d'intimidations contre les partisans du militant des droits de l'homme.

Le gouvernement a tout mis en œuvre pour censurer le sujet sur le Web. La couverture dans les médias chinois de l'attribution du prix Nobel de la paix au dissident emprisonné a privilégié la réponse hostile des autorités. La télévision nationale et la majorité des journaux, même les plus libéraux, sont restés muets. Et pour cause, les rédactions ont reçu, dès le 8 octobre, un ordre clair du département de la Publicité : "Il est interdit de republier des informations" sur le sujet (不能跨范围转载). Les programmes télévisés étrangers sont toujours brouillés lorsqu'une information sur Liu Xiaobo est diffusée.

La censure est toujours aussi forte sur Internet. En Une des grands sites d'informations, notamment Sina ou Sohu, aucune information mentionnant directement Liu Xiaobo n'est accessible. Sur le moteur de recherche Baidu, certains résultats font écho à l'attribution du prix Nobel de la paix, mais les pages des médias sont le plus souvent bloquées. La chaîne officielle CCTV est restée muette sur Liu Xiaobo et a ouvert son programme d'information, le 8 octobre au soir, sur des pluies torrentielles dans l'île de Hainan.

Certains blogueurs, dont l'écrivain Han Han, ont protesté en affichant des messages vides pour symboliser l'impossibilité d'évoquer le sort de Liu Xiaobo (<http://www.rue89.com/node/170478>). Le forum de discussion 1984bbs, très fréquenté par les journalistes, a été fermé par ses animateurs sous la pression de la police. Vingt-trois cadres à la retraite et intellectuels du parti communiste chinois ont appelé les plus hautes autorités à engager des réformes politiques, notamment en respectant l'article 35 de la Constitution chinoise qui garantit la liberté d'expression et la liberté ➤

☛ de la presse. Cet appel a été systématiquement retiré des blogs et des sites chinois où il avait été publié. Preuve de la dureté de la censure chinoise, après l'annonce du résultat du prix Nobel, les messages y faisant référence ne restaient pas plus de cinq minutes en ligne, voire moins longtemps.

Il était également impossible d'envoyer des SMS comportant les caractères "Liu Xiaobo" ou "prix Nobel". Le site de micro-blogging Weibo est aussi censuré. En revanche, sur Twitter, bloqué en Chine, des milliers de messages enthousiastes, appelant à la célébration, ont été postés depuis l'annonce du résultat. L'artiste Ai Weiwei y affirme qu'il s'agit du jour le plus heureux pour la Chine depuis soixante ans.

A l'approche de la remise du prix Nobel de la paix, le 10 décembre 2010 à Oslo, une fausse invitation à la cérémonie avait circulé par courrier électronique contenant un "cheval de Troie", un virus informatique très puissant. Le groupe de sécurité informatique F-Secure avait déclaré ne pas connaître l'origine de ces cyberattaques. Deux semaines auparavant, le site Internet du prix Nobel de la paix avait été victime d'un premier piratage informatique.

LE COMBLE : LE DÉBAT SUR LA CENSURE D'INTERNET CENSURÉ

Censurer un article sur la censure peut apparaître banal en Chine. L'affaire du Diyi Caijing Zhoukan (cbnweek.com) souligne, une nouvelle fois, comment les organes de la propagande tentent d'étouffer le débat sur la censure d'Internet.

Le 24 novembre 2010, les autorités ont interdit toute reproduction ou mise en ligne d'un article de l'hebdomadaire shanghaien Diyi Caijing Zhoukan, décrivant les coulisses du Bureau des administrateurs de l'Internet à Pékin, l'une des institutions en charge de la censure du Web. Le reportage a été rapidement retiré du site cbnweek.com. L'article décrit en détails comment le Bureau des administrateurs de l'Internet à Pékin, subordonné au gouvernement, contrôle l'information et ferme des sites Internet pour endiguer le débat sur les sujets sociaux et politiques.

ATTAQUES CONTRE LES PROXIES

Les autorités ont lancé ces derniers mois une offensive contre les serveurs proxy utilisés par les internautes chinois pour contourner la Grande Muraille électronique.

L'accès aux proxies Freegate et Ultrareach, parmi les plus populaires, a été rendu très difficile pendant plusieurs jours à compter du 27 août 2010. Leurs développeurs ont réagi en mettant, à disposition des internautes, une version actualisée de leurs logiciels, pour répondre à cette nouvelle vague de blocage.

OFFENSIVE DE CHARME DU RÉGIME SUR LE NET

LE LIVRE BLANC SUR INTERNET

Le Bureau de l'Information du Conseil d'État chinois a publié, le 8 juin 2010, un "Livre blanc" sur Internet qui réitère la nécessité de la censure d'Internet en Chine, au nom du "respect des lois locales" et du "maintien de la stabilité". Loin de remettre en cause la politique des autorités vis-à-vis du Web, et la recrudescence de la censure en ligne, il vient compléter la rhétorique habituelle des dirigeants de Pékin. Si la volonté de développer l'accès de la population chinoise à Internet est louable, on ne peut que regretter que cela signifie non pas l'accès au World Wide Web, mais au Web chinois, sous le coup d'un système de filtrage sophistiqué, destiné à bloquer les informations politiques, sociales ou autres, jugées indésirables par les autorités.

DÉVELOPPEMENT D'UN MOTEUR DE RECHERCHE "NATIONAL" ?

En août 2010, l'agence de presse officielle *Xinhua* et le plus grand opérateur de télécommunications chinois, China Mobile, propriété de l'Etat, ont signé un accord pour créer une joint-venture appelé le Search Engine New Media International Communications Company. Le projet prévoit de lancer un moteur de recherche directement contrôlé par l'Etat, qui permettrait aux autorités chinoises d'étendre leur contrôle sur Internet en bénéficiant de l'explosion du marché des portables.

Par ailleurs, le régime pousse les entreprises d'Etat, comme la chaîne de télévision *CCTV* ou l'agence de presse *Xinhua*, à renforcer leur présence en ligne. Le "parti des 50 Cent", du nom de ces internautes payés cinquante centimes pour poster en ligne des commentaires favorables au gouvernement afin de "guider l'opinion publique", continue d'opérer. ☛

UNE FENÊTRE DE DIALOGUE EN LIGNE ENTRE INTERNUTES ET AUTORITÉS ?

Des responsables locaux ou régionaux utilisent déjà le Web pour faire passer leurs messages et répondre aux critiques. En septembre 2010, le site Zhitong Zhongnanhai, dont le nom fait référence au siège du gouvernement situé au cœur de Pékin, a été lancé pour permettre aux internautes de laisser leurs messages à l'attention des dirigeants nationaux. Une semaine après son lancement, on comptait déjà plus de 20 000 commentaires pour le seul président Hu Jintao, sur des sujets comme la hausse des prix de l'immobilier, la corruption, la pollution et les abus de droits civils.

Cependant, cette fenêtre d'expression est encadrée par 26 règles. Les net-citoyens ne pouvaient pas, par exemple, publier des commentaires qui auraient mis en péril l'honneur et les intérêts de l'Etat, ou auraient déstabilisé l'ordre social en prônant le droit d'association, de manifestation ou de rassemblement.

Des sanctions sont prévues pour l'expéditeur d'un commentaire désobligeant, allant jusqu'à la suppression définitive de son adresse IP. Sachant qu'il est interdit d'envoyer sur ce site gouvernemental un message d'une adresse IP venant de l'extérieur de la Chine, les internautes chinois ne peuvent donc le faire de manière anonyme, en utilisant des serveurs proxies qui leur allouent une adresse IP à l'étranger. Même dans les cybercafés, une pièce d'identité est systématiquement demandée à tout utilisateur.

Malgré ce risque, certains commentaires critiques sont passés à travers les mailles du filet. "Quand les prix vont-ils baisser ? La seule chose qui ne monte pas, ce sont les salaires !", "Camarade Hu, n'est-il pas intéressant de constater que j'ai laissé tant de messages et que tous ont été harmonisés ? Ne pouvez-vous donc pas nous laisser dire la vérité ?", interpelle un internaute. Le terme "harmoniser", utilisé par le gouvernement et les internautes, signifie en réalité "censurer".

EN CROISADE CONTRE L'ANONYMAT SUR LE WEB ET VIA LES MOBILES

Déjà, en février 2010, le ministère de la Technologie avait annoncé que les individus qui souhaitent créer un site Internet devraient désormais s'enregistrer en personne auprès des autorités de contrôle, en présentant une pièce d'identité.

Comme l'a annoncé Wang Chen, numéro deux du département de la Publicité, en mai 2010, les autorités envisageraient un "système d'authentification des identités pour les utilisateurs de forums". A ce jour, les internautes sont tenus de s'enregistrer avant de poster des commentaires sur ces sites, mais ils peuvent le faire sous pseudonyme. Après avoir interdit l'anonymat des publications sur les sites clés d'informations et les sites commerciaux, il s'agirait d'étendre cette pratique aux forums et aux sites d'échanges.

La téléphonie mobile n'est pas en reste. Les autorités chinoises renforcent leur emprise sur les communications par téléphone portable. Une nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1er septembre 2010, oblige désormais les utilisateurs de téléphones portables prépayés à décliner leur identité lors de l'achat de cartes SIM. Ceux qui en possèdent déjà disposent d'un délai de trois ans pour s'enregistrer.

D'après le journal *Global Times*, 800 millions de numéros de téléphone portables sont actuellement utilisés en Chine, dont 320 millions acquis de manière anonyme. Les vendeurs de ces cartes, dans les points de presse notamment, seront chargés de collecter une photocopie des pièces d'identité des acheteurs et d'enregistrer leurs coordonnées dans le système centralisé de collecte des noms d'usagers. Le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information justifie cette initiative par la lutte contre les spams et la fraude. En réalité, cette nouvelle règle met potentiellement en danger la protection des données personnelles des utilisateurs, renforçant ainsi la capacité de surveillance, par les autorités, des appels, des SMS et des échanges de données, et facilitant l'identification de ceux qui critiquent ou manifestent contre le gouvernement.

LE MICRO-BLOGGING DANS LE COLLIMATEUR DES AUTORITÉS

Une nouvelle vague de répression a été lancée à l'été 2010 contre les outils collaboratifs du Web, en particulier les micro-blogs. Le 15 juillet 2010, plusieurs dizaines de comptes de micro-blogs ont été fermés, dont ceux du blogueur Yao Yuan et de l'avocat Pu Zhiqiang. Les quatre plates-formes de micro-blogging les plus importantes – NetEase, Sina, Tencent et Sohu – étaient inaccessibles d'une durée allant de plusieurs heures à plusieurs jours, et affichaient des messages de maintenance. ➤

● Parallèlement, les censeurs ont instauré un niveau supplémentaire de contrôle. Les autorités chinoises ont ordonné aux sites de micro-blogging, en août 2010, de se doter d'un "commissaire d'autodiscipline" chargé d'assurer la censure. D'après la presse officielle, le premier test de ces censeurs a été effectué en janvier 2010 dans la province du Hebei, et ses résultats jugés satisfaisants ont incité les autorités à élargir son application à huit plateformes de micro-blogging : Sina, Sohu, NetEase, Iphox, Hexun, Soufang, 139Mobile et Juyou9911. Ils ont pour mission de surveiller et de censurer tout ce qui pourrait mettre en danger la sécurité du pays et la stabilité de la société : les informations liées à des activités illégales, à la pornographie ou à la violence ; les rumeurs infondées ; les questions politiques. Chaque commissaire a été rattaché à un site, dont il est responsable du contenu.

En raison de l'ampleur des informations qui circulent en ligne et dont ils seront responsables auprès des autorités chinoises, ces commissaires semblent investis d'une mission impossible s'ils sont tenus à des critères stricts de réussite. En revanche, ils disposent d'une réelle capacité de nuisance et d'intimidation. Ce développement pourrait pousser les micro-blogueurs à l'autocensure.

LES SUITES DE L'AFFAIRE GOOGLE

ARRÊT DE LA CENSURE

L'entreprise américaine Google a annoncé, le 22 mars 2010, l'arrêt de la censure de la version chinoise de son moteur de recherche google.cn. Quand ils cliquent sur la page d'accueil de google.cn, les utilisateurs sont désormais redirigés vers Google.com.hk, où ils ont accès à des résultats non censurés, en caractères chinois simplifiés. Ce site a subi une censure intermittente fin mars 2010. Malgré des relations tendues avec les autorités chinoises suite à cette décision de ne plus s'autocensurer, l'entreprise a tout de même obtenu le renouvellement de sa licence d'exploitation en Chine, en juillet 2010. Elle conserve des activités de recherche et de développement en Chine, notamment la vente d'espaces publicitaires, sur Google.com, à des entreprises chinoises.

Google a inspiré d'autres entreprises : le groupe américain GoDaddy a annoncé, le 24 mars 2010, au cours d'une audition au Congrès américain, qu'il cessait de proposer à ses clients de nouveaux noms de domaines chinois en raison des mesures de contrôle drastiques imposées par les autorités.

LES AUTORITÉS CHINOISES DIRECTEMENT IMPLIQUÉES DANS DES ACTES DE PIRATAGE INFORMATIQUE ?

La décision de Google serait survenue suite aux attaques lancées depuis la Chine contre les comptes Gmail de plusieurs dizaines de militants des droits de l'homme. Une vingtaine d'entreprises du secteur des médias et de la technologie auraient également été touchées par ces attaques de hackers et victimes de vol de propriété intellectuelle.

Les cyberattaques ont continué début 2010. D'après le Foreign Correspondents' Club of China (FCCC), les boîtes emails Yahoo! d'au moins dix journalistes étrangers basés en Chine et à Taïwan ont été attaquées. Celles contre des sites d'information indépendants, comme Boxun, sont régulières.

Dans des documents secrets révélés par WikiLeaks, une "source chinoise", citée par la diplomatie américaine, confirme l'implication du gouvernement chinois dans le piratage informatique de Google. Le câble diplomatique, cité par le *New York Times*, précisait : "Le piratage de Google s'inscrivait dans le cadre d'une campagne de sabotage informatique organisée par des fonctionnaires, des experts privés des questions de sécurité et des pirates de l'Internet recrutés par le gouvernement chinois".

LA CENSURE DU WEB, UN OBSTACLE AU COMMERCE ?

La censure d'Internet ne viole pas seulement les droits fondamentaux. Elle fragilise aussi le commerce et les affaires, handicapés par le manque d'accès à une information fiable. Une tribune de deux experts du Centre européen pour l'économie politique internationale, publiée dans le journal américain *Wall Street Journal*, la qualifie de "protectionnisme déguisé". Car la censure en ligne est devenue une manière de discriminer les entreprises étrangères, notamment américaines, et d'accorder un traitement préférentiel aux entreprises chinoises.

L'Union européenne s'est mêlée aux débats en 2010, à mesure que la censure s'étendait à la téléphonie mobile, un secteur dans lequel les entreprises européennes sont très présentes. Neelie Kroes, la commissaire européenne chargée de la concurrence et du numérique, a qualifié la censure d'Internet, en mai 2010, de "barrière commerciale" et a précisé que la question devrait être discutée à l'Organisation mondiale du commerce.

TIBET ET XINJIANG : PROVINCES SENSIBLES, TRAITEMENTS PARTICULIERS.

AU MOINS 50 TIBÉTAINS CONDAMNÉS POUR AVOIR ENVOYÉ DES INFORMATIONS À L'ÉTRANGER

La répression n'a jamais cessé depuis le soulèvement, en mars 2008, dans les régions tibétaines. En deux ans, au moins cinquante Tibétains ont été arrêtés, et certains condamnés à de lourdes peines de prison, pour avoir envoyé à l'étranger des informations, des photographies ou des vidéos. Le dernier en date, Dasher, a été condamné à 10 ans de prison pour "séparatisme" en février 2010.

LE XINJIANG, RECONNECTÉ, MAIS TOUJOURS SUJET À DES PURGES

Isolée du reste du monde, suite aux troubles de juillet 2009, la province autonome du Xinjiang a été totalement coupée d'Internet pendant près de dix mois, d'août 2009 à mai 2010.

Les internautes du Xinjiang sont soumis au filtrage de la Grande Muraille électronique chinoise. Les sites et les blogs traitant de la question ouïghoure demeurent une cible privilégiée des censeurs. Nombre d'entre eux sont toujours bloqués parce qu'ils s'éloignent de la vision officielle, comme les sites de la Uyghur American Association (UAA) ou Uyghur Human Rights Project (UHRP). Parmi la liste des mots-clés interdits, on trouve "Rebiya Kadeer", la militante des droits de l'homme ouïghoure, "World Uyghur Congress", "Uyghur Human Rights Project", "East Turkestan Independence".

La collaboratrice du site Salkin, Gulmire Imin, a été condamnée à la prison à vie, en avril 2010, pour avoir "révélé" des secrets d'Etat, "organisé une manifestation", et "séparatisme".

Les chefs d'accusation d'atteinte à la sécurité de l'Etat ont également été retenus contre trois webmasters ouïghours, Dilshat Perhat, Nureli et Nijat Azat, jugés à huis clos le 21 juillet 2010 pour leurs publications de contenus politiquement sensibles. Ils ont été respectivement condamnés à cinq, trois et dix ans de prison.

LIU XIAOBO, SEUL PRIX NOBEL DE LA PAIX ENCORE EMPRISONNÉ À CE JOUR

Le 8 octobre, le prix Nobel de la paix a été, pour la première fois, attribué à un citoyen chinois résidant en Chine. Depuis la prison de Jinzhou (Liaoning) où il est privé de liberté pour onze ans, l'intellectuel et militant des droits de l'homme Liu Xiaobo, très ému lorsqu'il a appris la nouvelle, a dédié ce prix aux "âmes errantes du 4 juin", date du massacre de Tiananmen. Liu Xiaobo est l'un des rédacteurs de la Charte 08, qui demande plus de libertés et le multipartisme en Chine.

Les arrestations des amis et partisans de Liu se sont multipliées. Dès la mi-octobre 2010, selon le site de l'Independent Chinese Pen, au moins quarante militants des droits de l'homme et journalistes avaient été détenus ou interrogés pour avoir tenté de célébrer cette nouvelle. Trois d'entre eux ont été placés en détention pendant au moins huit jours : Wang Lihong, Wu Gan et Zhao Changqing. Selon l'ancien journaliste emprisonné Liu Jingsheng, deux policiers étaient postés devant son domicile. Les partisans de Liu Xiaobo qui ne possédaient pas de permis de résidence à Pékin ont été renvoyés dans leur province d'origine.

Guo Xianliang, un écrivain du Web, connu sous le pseudonyme de l'"ermite de la montagne Tianshan", a été détenu plusieurs jours, après son arrestation le 28 octobre 2010 par les autorités de Guangzhou, pour avoir distribué des tracts où figurait Liu Xiaobo à Canton. La militante des droits de l'homme Liu Di, connue sous le pseudonyme de la "souris inoxydable", ainsi qu'une centaine d'autres personnes, ont été assignées à résidence ou placées sous stricte surveillance policière.

QUELQUES LIBÉRATIONS MAIS DE NOUVELLES CONDAMNATIONS

Plusieurs dissidents qui avaient pris part aux manifestations de juin 1989 sur la place Tiananmen, ont vu leurs peines écourtées. Le cyberdissident Li Zhi, un ancien fonctionnaire condamné en décembre 2003 à huit ans de prison pour utilisation "subversive" d'Internet, a ainsi été libéré en novembre dernier, neuf mois avant la fin de sa peine. Il est l'un des net-citoyens condamnés pour des informations provenant de leurs comptes e-mails, ➤

➤ des informations que Yahoo avait fourni aux autorités chinoises.

Le dissident Qin Yongmin a été libéré au terme de sa peine de douze ans de prison, mais reste soumis à une forte surveillance.

Le 9 juin 2010, un tribunal d'appel de la province du Sichuan a confirmé la condamnation du blogueur et défenseur de l'environnement, Tan Zuoren, à cinq ans de prison pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat", et à trois ans de retrait de ses droits politiques. Il avait été arrêté en mars 2008 après avoir cherché à alerter l'opinion publique pour se documenter sur la situation des familles des victimes du tremblement de terre.

Un an de travaux forcés pour un tweet ironique – une première ! Le 15 novembre 2010, l'internaute Cheng Jianping a été condamnée à purger une peine d'un an de travaux forcés dans le camp pour femmes de "rééducation par le travail", "Shibali River", à Zhengzhou, dans la province du Henan, pour "trouble à l'ordre social". Son avocat, Lan Zhixue, a fait appel de cette décision administrative, prise sans procès. Cheng Jianping a été arrêtée le 28 octobre 2010, le jour de son mariage, pour avoir retweeté, le 17 octobre 2010, un message satirique contre les manifestations anti-japonaises en Chine, sous le pseudo de Wang Yi (@wangyi09). Elle est suivie, sur Twitter, par plus de 5 000 internautes. Le message, exhortant de manière ironique les jeunes Chinois à prendre d'assaut le pavillon japonais de l'Exposition universelle de Shanghai, dénonçait la surenchère des tensions entre les deux pays.

DES NET-CITOYENS EN DANGER : DÉTENTIONS CRIMINELLES ET FAUSSES LIBÉRATIONS

DES CYBERDISSIDENTS DÉTENUS ET GRAVEMENT MALADES

Les détentions de net-citoyens connaissent parfois une issue tragique. Peu après sa libération pour raison médicale, réclamée à plusieurs reprises, le cyberdissident Zhang Jianhong, plus connu sous le nom de Li Hong, a succombé, le 31 décembre 2010, à l'hôpital de Ningbo, des suites d'une maladie qui n'a jamais été traitée durant ses trois ans d'emprisonnement. Li Hong était le rédacteur en chef du magazine littéraire www.aiqinhai.org, fermé en 2006 par les autorités pour son "contenu critique envers

le gouvernement chinois". Il écrivait également pour les sites d'informations Boxun et La Grande Epoque.

Les autorités chinoises ont le devoir de tirer les leçons de cette fin tragique et de procéder immédiatement à la libération des dissidents malades, en particulier de Huang Qi, Fan Yanqiong, Cheng Jianping, Hu Jia et Yang Tianshui.

Huang Qi a été arrêté puis condamné en 2008 à trois ans de prison pour avoir dénoncé sur Internet les conséquences du tremblement de terre dans la province du Sichuan. Il serait actuellement atteint d'une tumeur à l'estomac et à la poitrine. Il ne recevrait pas les traitements adéquats. Il aurait été torturé et privé de sommeil.

Cheng Jianping, dont le sort a été évoqué plus haut, souffrirait d'une pleurésie tuberculeuse.

Arrêtée en 2009, la net-citoyenne Fan Yanqiong a été condamnée, en avril 2010, à deux ans de prison ferme pour avoir dénoncé le viol et le meurtre d'une femme dans la province du Fujian. Au moment de son jugement, elle ne pouvait déjà plus se déplacer sans un fauteuil roulant et un masque à oxygène, souffrant d'hypertension artérielle, d'atrophie musculaire et de douleurs.

Le blogueur et militant des droits de l'homme Hu Jia a écopé, en 2008, d'une peine de trois ans de prison pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat" pour des articles publiés en ligne et des interviews accordées à des médias étrangers. Il est atteint d'une cirrhose du foie et ne dispose pas d'un traitement médical adéquat.

DISPARITIONS FORCÉES ?

Geng He, la femme du militant des droits de l'homme et avocat chinois Gao Zhisheng, ne cesse de réclamer la vérité sur la disparition de son époux, l'un des premiers "avocats aux pieds nus" à nouveau porté disparu, depuis avril 2010.

La militante des droits de l'homme et cyberdissidente Govruud Huuchinhuu, membre de la Southern Mongolian Democratic Alliance (SMDA), est portée disparue depuis le 27 janvier 2011 – date de sa sortie de l'hôpital de Tongliao –, en Mongolie intérieure au nord de la Chine, où elle était soignée pour un cancer. Huuchinhuu était assignée à résidence depuis novembre 2010, pour avoir appelé sur Internet les dissidents mongols à célébrer la libération ➤

➤ de Hada, président de la SMDA et militant des droits de l'homme.

FAUSSES LIBÉRATIONS ?

Le journaliste et défenseur de la cause mongole, Hada, est toujours retenu par les autorités chinoises, alors qu'il est arrivé au terme de sa peine le 10 décembre 2010. Ce dernier a finalement pu rencontrer son oncle, M. Haschuluu, fin janvier 2011. Il semblait amaigri et s'est dit sans nouvelles de sa femme Xinna et de son fils Uiles. Un responsable chinois, M. Jin, avait pourtant déclaré aux proches de Hada, le 14 décembre dernier, que lui, sa femme et son fils étaient en sécurité et profitaient des retrouvailles en famille dans un "hôtel de luxe cinq étoiles".

De même, le militant et net-citoyen Zhao Lianhai aurait été libéré, mais reste injoignable. Il a été arrêté en novembre 2009 et condamné, plus d'un an plus tard, à deux ans et demi de prison pour avoir créé un site internet d'information et de mobilisation, "Kidney Stone Babies", sur le scandale du lait contaminé par la compagnie Sanlu, en Chine. Il avait d'abord annoncé vouloir contester la décision de justice et entamé une grève de la faim, pour ensuite renoncer à rencontrer ses avocats et à faire appel.

LA MOBILISATION EN LIGNE PLUS FORTE QUE JAMAIS

JEUX DE MOTS ET CARICATURES, LES NOUVELLES ARMES CONTRE LA CENSURE

Les Chinois sont de fervents adeptes de jeux de mots. La langue chinoise regorge d'homophones et se prête très facilement à cet exercice.

Depuis plusieurs années, les internautes se sont attaqués avec humour et créativité aux censeurs du Net. La résistance contre la censure est représentée par une créature mythique appelée le "Caonima" (cheval fait d'herbe et de boue), un homonyme pour "Nique ta mère". Les internautes ridiculisent la censure du PCC en créant de faux reportages animaliers et des chansons sur le "Caonima"

Plus récemment, le lézard Yake ("yakexi" en chinois) est apparu à la suite du show télévisé du nouvel an chinois durant lequel des chanteurs ouïghours devaient louer les mérites du gouvernement. Ils répétaient que la politique du comité central du parti communiste était "bonne" (en

ouïghour "yakexi"). Choqués par une telle propagande alors que le Xinjiang souffre de difficultés politiques et sociales, des internautes ont créé le personnage du lézard ("xi" en chinois) Yake qui se promène sur la Toile. Selon ses auteurs, le lézard représentant la politique du comité central du PCC a eu un passé glorieux en Union soviétique, où l'espèce serait en train de s'éteindre, et se développerait dans des pays tels que Cuba, la Corée du Nord ou la Chine. Le lézard Yakexi, à la langue fourchue, se nourrit de "crabes des rivières" (en chinois : "hexie") qui se prononce comme le mot "harmoniser" – euphémisme utilisé par le gouvernement pour désigner la censure.

Derniers animaux "harmonisés" de la Toile chinoise : une vidéo d'animation, œuvre du réalisateur Wang Bo, illustre une population de lapins innocents opprimée par un gouvernement de tigres agressifs. L'année 2010 était placée sous le signe du Tigre, alors que l'année 2011 est celle du Lapin, selon le calendrier chinois. On y voit notamment des lapereaux mourant dans d'atroces souffrances après avoir pris du lait Sanlu – une référence au scandale de la mélamine en 2008, qui avait provoqué la mort de plusieurs nourrissons et intoxiqué des centaines de milliers d'autres. L'affaire Li Gang est aussi évoquée (voir ci-dessous).

Au total, les blogueurs et les internautes chinois ont créé une dizaine de créatures représentant les censeurs du Net.

UNE BATAILLE NÉCESSAIRE MAIS NON SANS RISQUE

Si les exemples de mobilisations réussies ne manquent pas, les cas tragiques de blogueurs ou journalistes victimes de la torture sont encore trop fréquents.

"Tu seras punie par où tu as péché", a affirmé un policier de la brigade de protection de la sécurité intérieure, la "Guobao", à la jeune blogueuse pékinoise Liu Shasha, détenue en juillet 2010. Interviewée par un journaliste français, elle a décrit les conditions de sa détention et les tortures barbares dont elle a été victime. Le tort de la jeune femme ? Avoir appelé sur le réseau Twitter à déposer des couronnes mortuaires devant l'immeuble du moteur de recherche chinois Sohu, accusé d'avoir supprimé des centaines de blogs de militants de la liberté d'expression. ➤

LA CORRUPTION, CHEVAL DE BATAILLE DES NET-CITOYENS

L'affaire Li Gang a provoqué un tollé dans la blogosphère chinoise. En octobre 2010, un jeune homme, Li Qiming, provoque un accident mortel de la route sur le campus d'une université de Baoding (province du Hebei, près de Pékin) alors qu'il conduisait sous l'emprise de l'alcool. Juste après avoir percuté deux jeunes filles – dont l'une décèdera plus tard – le jeune homme aurait déclaré, en prenant la fuite : "Essayez donc de me poursuivre si vous voulez, mon père c'est Li Gang".

L'histoire s'est très vite répandue sur le Net, tout comme la phrase "Mon père s'appelle Li Gang", devenue une plaisanterie pour justifier toutes sortes d'excuses aux violations de la loi. Par le moyen d'un "moteur de recherche à chair humaine", des internautes ont pu identifier Li Gang comme le sous-chef de la police d'un district de la ville. Son fils, Li Qiming, a été arrêté le 24 octobre 2010. L'affaire est remontée aux plus hautes instances, inquiètes de la ferveur populaire suscitée par celle-ci. Une vidéo de Li Gang a été diffusée sur la télévision nationale dans laquelle il demande pardon, en pleurs, pour le comportement de son fils.

"CELUI QUI N'A PAS GRAVI LA GRANDE MURAILLE, N'EST PAS UN BRAVE", PROVERBE CHINOIS

La Grande Muraille de la censure continue à se dresser, toujours plus haute, autour des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs et internautes de l'empire du Milieu. Les défenseurs de la liberté d'expression parviennent pourtant encore à la contourner.

Le gouvernement chinois ne semble pas prêt à changer ses positions sur le sujet. Dans un discours adressé aux dirigeants provinciaux, le 19 février 2011, Hu Jintao a annoncé le renforcement de la gestion et du contrôle d'Internet, réaffirmant la nécessité d'"augmenter le niveau de contrôle de la société virtuelle, et de perfectionner les mécanismes de canalisation de l'opinion publique en ligne".

COREE **DU NORD** **ENNEMI D'INTERNET**

Nom de domaine : .kp

Population : 22 665 345

Internaute : donnée non disponible

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 6 euros

Salaire mensuel moyen : 13 euros

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Kim Jong-Il tient soigneusement ses compatriotes à l'écart du reste du monde et de la Toile. Toutefois, en 2010, le pays a fait son entrée sur les réseaux sociaux, mais pour y mener sa guerre de propagande. Alors que le " Cher Leader " prépare sa succession, les premières connexions directes au World Wide Web depuis la Corée du Nord auraient récemment été constatées.

INTERNET, CHASSE GARDÉE DE L'ÉLITE

L'accès au World Wide Web, dans ce pays coupé du monde, n'est accessible qu'à une faible minorité : quelques membres haut placés du régime et les diplomates étrangers, grâce uniquement, au moins jusqu'à la fin 2010, à une liaison satellite avec des serveurs basés à l'étranger. L'immense majorité de la population est maintenue à l'écart du Web. Une minorité a accès à un intranet comportant une boîte de réception d'e-mails, quelques sites d'informations relayant la propagande du régime et un navigateur qui donne accès aux pages web des banques de données des trois plus grandes bibliothèques du pays : la Grande Maison d'études du peuple et les Universités Kim Il-sung et Kim Chaek.

Cet intranet est réservé à des universitaires, des hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires qui ont obtenu une autorisation spéciale. Ces derniers mois, des informations provenant du World Wide Web et triées sur le volet ont

été rendues disponibles sur l'intranet. Des universités seraient en mesure d'utiliser des logiciels libres téléchargés depuis le Web.

Les rares cybercafés de la capitale sont principalement utilisés comme des lieux de divertissement, grâce à leurs points d'accès à des ordinateurs et à des jeux. En revanche, quand des étrangers sont invités en Corée du Nord, le régime sort le grand jeu. A l'occasion du 65ème anniversaire de la fondation du Parti des travailleurs de Corée, en octobre 2010, les quelque 80 journalistes étrangers invités pour couvrir la parade militaire bénéficiaient d'un accès total à Internet depuis l'hôtel Koryo qui les hébergeait. Cette parade a marqué les débuts officiels de Kim Jong Un, le fils de Kim Jong Il, en tant qu'héritier désigné, désormais membre du comité central du parti et de la Commission militaire centrale.

Coïncidant avec ces célébrations, la Corée du Nord aurait, en octobre 2010, effectué sa première connexion au World Wide Web depuis son sol, comme l'explique Martyn Williams d'IDG News Services. ➤

PREMIÈRES CONNECTIONS DIRECTES AU WORLD WIDE WEB DEPUIS LA CORÉE DU NORD ?

La Corée du Nord utilisait jusqu'à maintenant des serveurs basés à l'étranger pour connecter ses sites au reste du monde. C'est en train de changer.

Des sites utilisant le nom de domaine coréen .kp feraient progressivement leur entrée en service. Les serveurs qui gèrent les noms de domaine sont désormais situés sur un réseau dénommé Star JV Network, une joint-venture entre le gouvernement coréen et une compagnie thaïlandaise Loxley Pacific. Six nouveaux domaines de second niveau auraient été enregistrés, en plus de com.kp and edu.kp. Il s'agit de : net.kp, gov.kp, org.kp, rep.kp, tra.kp and co.kp. Parmi eux :

■ Naenara : www.naenara.com.kp, une plateforme multilingue du Centre informatique de Corée, basé à Pyongyang.

■ le Comité pour les relations culturelles avec les pays étrangers : www.friend.com.kp

Par ailleurs, plus de 1000 adresses IP assignées à la Corée du Nord par l'ICANN, l'organisation qui gère les noms de domaine à l'échelle mondiale, sont utilisées depuis peu. Ce qui laisse à penser que des serveurs seraient désormais installés dans le pays, permettant un accès au réseau international depuis la Corée du Nord. Une nouveauté.

Les raisons de ce revirement restent floues. S'agit-il d'une tentative de reprendre le contrôle direct des sites hébergés jusqu'ici à l'étranger, pour des raisons idéologiques et pratiques ? Quoi qu'il en soit, au moment où le pays ferait son entrée directe sur le réseau international, le régime se lance, parallèlement, dans une guerre de propagande particulièrement agressive sur les réseaux sociaux.

LA GUERRE DE PROPAGANDE EN LIGNE

Les relations tendues entre les deux Corées trouvent une caisse de résonance dans les médias et sur la Toile. La Corée du Sud a repris la diffusion de messages de propa-

gande par radio suite à l'incident de torpillage d'un de ses navires, dont elle a accusé le Nord d'être responsable. Pyongyang a décidé de riposter, notamment sur Internet. Le régime a décidé de tirer avantage des réseaux sociaux, en créant des comptes Twitter (comptant 11 662 abonnés), YouTube (dont le total des vues pour toutes les vidéos atteint le chiffre de 816334), sous le nom d'utilisateur "Uriminzokkiri", qui signifie "notre nation" en coréen. Un compte à ce nom avait été effacé par Facebook en août 2010, mais un nouveau groupe similaire a vu le jour peu de temps après et compte près de 500 membres. Le site Internet www.uriminzokkiri.com est dirigé par le Comité pour la Réunification pacifique de la Corée, un département de la propagande basé à Pyongyang. Il s'apparente à une présence officielle du Nord sur le Web. Ces sites et comptes ont fait l'objet de cyberattaques ces derniers mois.

Pour reprendre la formule employée par Choe Sang-Hun dans le New York Times, la Corée du Nord a, en 2010, "porté sa guerre de propagande contre la Corée du Sud et les Etats-Unis" sur le Web.

Cette propagande virulente vise particulièrement la Corée du Sud et les Etats-Unis. Dans l'un des clips postés sur le compte YouTube, la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton est qualifiée de "ministre en jupe", le secrétaire à la Défense, Robert Gates de "maniaque de la guerre" et l'ancien ministre de la défense sud-coréen Kim Tae-young, de "chien servile" de son "maître américain".

Il est vrai que les autorités sud-coréennes bloquent de leur côté l'accès de leurs citoyens aux sites du Nord (voir le chapitre Corée du Sud).

CONTREBANDE DE L'INFORMATION

Le service de téléphonie mobile proposé par la société égyptienne Orascom, concentré sur Pyongyang et quelques grandes villes du Sud, a été étendu à d'autres villes, notamment frontalières. Il ne permet ni l'accès à Internet ni les appels internationaux et demeure trop cher pour la majorité de la population, mais le nombre de téléphones portables en circulation dans le pays aurait augmenté. Deux types de numéro sont alloués respectivement aux étrangers et aux Coréens. Il est impossible de téléphoner de l'un à l'autre. Les autorités surveillent ces communications. La police politique traque ceux qui seraient tentés d'utiliser les télécommunications pour briser le contrôle. ➤

➤ La contrebande de l'information se joue dans les régions frontalières. Le peu d'informations qui entrent dans le pays passent par la frontière avec la Chine, sous forme de CD et de DVD qui sont introduits clandestinement. Un marché noir y prospère. Les téléphones en provenance de Chine permettent de passer des coups de fil en captant le signal à la frontière. L'introduction récente de téléphones 3G en Chine pourrait aussi permettre un meilleur accès à Internet depuis ces régions.

Parmi les autres sources d'informations alternatives : le site DailyNK, animé par des réfugiés nord-coréens basés en Corée du Sud. Les radios indépendantes qui émettent de la Corée du Sud vers la Corée du Nord, Free North Korea Radio, Radio Free Chosun, Open Radio for North Korea et North Korea Reform Radio, collectent notamment leurs informations en appelant des contacts basés à la frontière avec la Chine.

Cependant, les autorités ont annoncé, début 2010, un renforcement de la répression contre ceux qui font défection et par la même occasion un contrôle accentué des moyens de communication à la frontière, visant notamment les téléphones portables chinois utilisés en Corée du Nord. Le régime s'est targué d'avoir les moyens "d'écraser les forces réactionnaires" et aurait d'ores et déjà montré l'exemple en faisant fusiller, en janvier 2011, un ouvrier accusé d'avoir utilisé un portable chinois "illégal". Il utiliserait désormais des services de captation du signal afin de localiser et d'arrêter les fautifs. Les Coréens qui utilisent ces téléphones prennent donc soin de limiter leurs communications.

Dans ce contexte, les premières connections potentielles depuis le pays vers le World Wide Web ne doivent pas être vues comme une révolution ni l'amorce de la généralisation de l'accès des Coréens du Nord à cette fenêtre ouverte sur le monde extérieur. Ce serait trop dangereux pour le régime.

Ces connections dénotent-elles une nouvelle impulsion donnée par le dauphin du régime que l'on dit rompu aux techniques informatiques ? Ou bien une volonté, parallèlement à la récente modernisation de l'industrie, d'ouvrir partiellement le Web aux business ?

Quoi qu'il en soit, les autorités restent obnubilées par le contrôle à tout prix de la population, ce qui passe par un contrôle du Net et surtout par la mise à l'écart du Web de la majorité de la population. La nouvelle présence de la

Corée du Nord sur la Toile semble donc davantage dédiée à diffuser de l'information officielle depuis le pays, plutôt qu'à y laisser entrer une information non validée par le pouvoir.

CUBA **ENNEMI D'INTERNET**

Nom de domaine : .cu
 Population : 11 451 652
 Internaute : environ 1 604 000
 Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 1,5 dollars
 pour le réseau national – 7 dollars pour le réseau international
 Salaire moyen : 20 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Le régime craint davantage les blogueurs que les dissidents traditionnels et a décidé d'étendre sa présence en ligne pour les contrer. L'arrivée dans l'île du câble vénézuélien à fibre optique donne désormais au régime les moyens d'améliorer la vitesse de la connexion et d'en diminuer les coûts. Les excuses pour le maintien de la censure et la mise à l'écart de la population du Web ne tiennent plus. Assiste-t-on aux prémices d'un Printemps du Web, alors que les journalistes victimes du Printemps noir de mars 2003 ont tous été libérés ?


LA FIBRE OPTIQUE À CUBA : UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT INÉDIT ?

Près de 10 % de la population cubaine est connectée, si l'on en croit les autorités. Cela ne veut pas pour autant dire qu'elle a accès au World Wide Web. Deux réseaux parallèles coexistent sur l'île. Le réseau international et un intranet cubain très contrôlé qui se résume à une encyclopédie, des adresses e-mail se terminant par .cu utilisées par les universités et les membres du gouvernement, un Wikipedia cubain et des sites d'informations du gouvernement, comme Granma, etc.

A l'extérieur des hôtels, seuls quelques privilégiés disposent d'une autorisation spéciale pour se connecter au réseau international. Ce dernier n'échappe pas à la censure qui vise principalement les publications des dissidents

sur des sites étrangers. Une censure qui s'est, il est vrai, quelque peu relâchée depuis début février 2011.

Le régime n'a pas les moyens de mettre en place un système systématique de filtrage. Mais il compte sur plusieurs facteurs pour limiter l'accès à Internet : le coût exorbitant des connexions – environ 1,5 dollars de l'heure depuis les points d'accès à l'intranet contrôlés par l'Etat et 7 dollars de l'heure dans un hôtel pour un accès au réseau international, alors que le salaire moyen mensuel est de 20 dollars –, et la lenteur de celles-ci. Ces obstacles expliquent pourquoi le nombre d'internautes et les temps de connexion demeurent restreints. La plupart des internautes se contentent de lire leurs e-mails et d'y répondre. Ils n'ont pas le temps de naviguer et de "flâner" en ligne.

Depuis des années, le régime cubain impute à l'embargo américain la mauvaise qualité de sa connexion sur la Toile empêchant ainsi l'île d'accéder aux réseaux internationaux. Ce problème est en passe d'être résolu grâce au 

➤ câble sous-marin en fibre optique ALBA-1 qui relie Cuba au Venezuela depuis février 2011, ce qui multiplie par 3 000 la capacité de connexion de Cuba au reste du monde. Sa mise en service est prévue pour juillet 2011.

Les connexions au réseau international se font pour le moment via satellite dont les coûts sont prohibitifs. La fibre optique pourrait théoriquement permettre une baisse des prix d'accès et une amélioration de la vitesse de connexion au Net.

Il ne faut cependant pas s'attendre à une démocratisation générale d'Internet dans le pays et à un accès généralisé et libre à court terme.

Les autorités prennent leurs précautions lorsqu'elles commentent cette nouveauté. Le vice-ministre de l'Informatique, José Luis Perdomo, a souligné, en février 2011, que le câble "n'est pas une "baguette magique" et "qu'il faudra encore beaucoup investir dans les infrastructures pour ouvrir l'accès Internet aux Cubains". Selon lui, il n'y a "aucun obstacle politique" à cette ouverture. Pour le moment, cet accès à la Toile restera réservé à un "usage social" : institutions, universités et certaines professions telles que médecins et journalistes." Notre priorité est de poursuivre la création de centres d'accès collectifs et de renforcer les connexions des centres de recherche scientifique, universitaire et médicale", a-t-il indiqué.

LE "SYSTÈME D"

Un véritable marché noir a prospéré. Il propose le rachat ou la "location" de mots de passe et codes des quelques individus et sociétés ayant reçu du parti la permission d'accès à Internet. La navigation coûte 50 dollars par mois et l'envoi ou la réception d'un e-mail 1 dollar dans certains "centres pirates". Les utilisateurs illégaux doivent se connecter de préférence la nuit. Des connexions au réseau international sont possibles depuis des résidences étrangères ou privées.

Certains dissidents tweetent en envoyant des SMS sur des comptes basés à l'étranger, d'autres insèrent des cartes SIM étrangères dans leurs portables pour rendre le Net accessible. Tous les moyens sont bons pour faire passer l'information, mais ceux-ci présentent un coût élevé.

Les blogueurs indépendants ne peuvent accéder directement à leurs sites, qui ne sont pas hébergés sur l'île. Ils

sont donc obligés de demander à des contacts basés à l'étranger de publier leurs articles et posts. Pour cela, ils suivent une procédure bien rodée : préparation à l'avance des écrits, copiés ensuite sur une clé USB, puis envoi par e-mail depuis un hôtel ou autre. Dans les faits, l'accès des dissidents aux hôtels touristiques est de plus en plus souvent refusé. Les clés USB, également passées de main en main, sont à Cuba les nouveaux vecteurs de la liberté d'expression, de véritables Samizdat numériques.

DIABOLISATION DES BLOGUEURS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX : UNE GUERRE FROIDE DIGITALE ?

En 2009, le régime avait commencé à prendre ombrage de la popularité croissante de certains de ces blogueurs, dont Yoani Sánchez. Cette dernière a été agressée, interpellée et victime de campagnes de diffamation. D'autres blogueurs, comme Luis Felipe Rojas, ont été arrêtés à plusieurs reprises.

Le cyberjournaliste dissident Guillermo Fariñas Hernández ("El Coco"), lauréat du prix Sakharov 2010, attribué par le Parlement européen, a été arrêté à trois reprises en 48 heures en janvier 2011. Son seul tort est de militer pour la liberté d'informer et de circuler librement.

L'arsenal juridique contre les critiques en ligne demeure particulièrement dissuasif. Les internautes cubains risquent jusqu'à vingt ans de prison s'ils postent un article jugé "contre-révolutionnaire" sur un site Internet hébergé à l'étranger, et cinq ans s'ils se connectent au réseau international de manière illégale.

Le problème inquiète de plus en plus les autorités qui craignent désormais le pouvoir de mobilisation des réseaux sociaux, suite aux exemples tunisien et égyptien. Des câbles diplomatiques américains, publiés par WikiLeaks en décembre 2010, ont révélé que le régime cubain se sentait plus menacé par les blogueurs que par les dissidents "traditionnels".

Dans un télégramme du 15 avril 2009, les dissidents sont décrits comme formant "un mouvement aussi vieux et déconnecté de la vie quotidienne des Cubains que le gouvernement lui-même". Un câble du 20 décembre 2009 souligne a contrario que les blogueurs constituent une "menace beaucoup plus sérieuse" pour La Havane. ➤

➤ Les Etats-Unis voient, dans la dénonciation des arrestations et mauvais traitements subis par les net-citoyens cubains, un outil politique précieux, parce qu'ils représentent un "un groupe qui frustre et effraie le gouvernement cubain comme aucun auparavant". "La popularité des blogueurs, (...) leur longueur d'avance technologique sur les autorités causent beaucoup de problèmes au régime". Et le diplomate américain de conclure : "Nous croyons que la jeune génération de dissidents "non traditionnels" a de grandes chances d'avoir un impact important dans un Cuba post-Castro. "

Un autre télégramme souligne que "les jeunes, dont font partie les blogueurs (...) sont meilleurs que les dissidents traditionnels pour prendre des positions "contestataires" ayant un grand pouvoir d'attraction sur la population".

Une analyse que les dirigeants cubains semblent partager. Depuis février 2011, une vidéo d'environ une heure circule sur Internet (vimeo.com/19402730). Un expert non identifié détaille devant des officiels comment l'ennemi américain soutient la cyberdissidence cubaine.

Prenant pour exemple la blogueuse Yoani Sánchez (www.desdecuba.com/generaciony), l'expert affirme qu' "il est en train de se constituer un réseau de mercenaires virtuels qui ne sont pas les contre-révolutionnaires traditionnels". L'expert appelle à neutraliser ces nouvelles forces : "Etre un blogueur n'est pas une mauvaise chose en soi. Ils ont les leurs et nous avons les nôtres. Nous allons lutter pour voir lesquels sont les plus forts".

LA RIPOSTE DU GOUVERNEMENT : OCCUPER LE TERRAIN

Les autorités tentent désormais de développer leur présence sur la Toile : une association officielle de blogueurs cubains a vu le jour en 2009. Le nombre de blogueurs "pro-gouvernementaux" ne cesserait de croître. Ils seraient plusieurs centaines. L'agence de presse Reuters avance, en février 2011, le chiffre d'environ 1 000 "blogueurs officiels".

De lourds soupçons pèsent, par ailleurs, sur les liens possibles entre le gouvernement de La Havane et les hackers qui visent les sites et blogs cubains hébergés à l'étranger.

Puisque sa stratégie est désormais de "noyer" les blogueurs dissidents dans la masse des blogueurs pro-gouvernementaux, le gouvernement n'a plus besoin de cibler les premiers de manière aussi distincte et peut lâcher un peu de lest.

Depuis le 9 février 2011, quelques quarante blogs et pages Internet d'opposants, dont Generación Y de Yoani Sánchez, sont à nouveau accessibles dans l'île pour ceux qui peuvent se connecter au réseau international. D'après la blogueuse, citée dans la presse étrangère, cette brèche dans la censure est peut-être liée à la XIVe Convention et Foire informatique qui s'est tenue à La Havane du 7 au 11 février dernier. La question est de savoir si ce déblocage sera maintenu.

Le lourd passif des autorités en matière de censure explique les doutes des dissidents sur une réelle "e-ouverture". Selon Yoani Sánchez, les " fibres de ce câble [vénézuélien] sont déjà marquées du nom de leur propriétaire et de son idéologie. Cette connexion sous-marine me paraît plus destinée à nous contrôler qu'à nous relier au reste du monde ". Pourtant, "il sera plus difficile de nous convaincre que nous ne pouvons pas avoir YouTube, Facebook, Gmail", souligne-t-elle.

A moyen ou long terme, certains parient sur une évolution à la chinoise : un développement du Web pour des raisons économiques avec un meilleur accès pour la population, parallèlement à un maintien du contrôle politique. Une lueur d'espoir persiste : Cuba a annoncé vouloir passer du système d'exploitation Windows à celui de Linux. Cette initiative pourrait améliorer les compétences techniques des informaticiens cubains, qui seront davantage en mesure de contourner la censure.

 **IRAN** 
ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .ir
 Population : 76 923 300
 Internauts : 28 200 000
 Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 3 à 4 dollars
 Salaire mensuel moyen : environ 560 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 11

L'Iran a, cette année encore, intensifié la répression et la surveillance en ligne. En périodes de troubles et de manifestations, les autorités ont recours à des ralentissements d'Internet et à des coupures ou perturbations des réseaux de téléphonie. Le régime poursuit sa diabolisation des nouveaux médias, qu'il accuse de servir les intérêts étrangers. Plusieurs net-citoyens ont été condamnés à mort.

UN DURCISSEMENT ET UN ÉLARGISSEMENT DE LA CENSURE SUR INTERNET

En janvier 2011, les autorités ont finalisé la mise en place de la première "cyberpolice" iranienne, afin de renforcer son contrôle du Net. Annoncée six mois plus tôt par Ebrahim Jabari, l'un des commandants des Gardiens de la Révolution, cette "cyberarmée" est déjà responsable des actions de répression contre des réseaux en ligne qualifiés de "destructeurs", et de l'arrestation de centaines de net-citoyens. Cette nouvelle mesure renforce encore l'homogénéité de la politique de censure iranienne.

Les fournisseurs d'accès à Internet louent déjà la bande passante à la Compagnie des Télécommunications d'Iran (CTI), contrôlée par les Gardiens de la Révolution, qui est chargée d'ordonner le blocage des sites. Les autorités se targuent de leur succès dans le domaine de la censure,

affirmant bloquer des millions de sites. Dans les faits, des milliers de sites et des millions de pages associées sont aujourd'hui inaccessibles en Iran. Sous l'administration Ahmadinejad, la censure des sites d'information traitant de politique ou de droits de l'homme s'est considérablement renforcée.

Des logiciels de filtrage développés en Iran sont utilisés pour renforcer le blocage. Les critères de censure sont définis par un comité, en charge de déterminer les sites non autorisés. En janvier 2010, les autorités avaient publié une "liste des délits d'Internet", dressée par un "comité d'experts", qui instaurait déjà un véritable filtrage du Net. Sont concernés les "contenus contraires à la morale sociale", "aux valeurs religieuses", "à la sécurité et à la paix sociale", "hostiles aux responsables et aux organes gouvernementaux", "permettant de commettre un délit", incluant notamment le contournement de la censure ou des systèmes de filtrage. Il est également interdit de "vendre des logiciels pour contourner les systèmes de filtrage". Cette liste complète la loi votée il y a plus d'un ●

➤ an par le parlement iranien, et qui prévoit notamment des sanctions allant jusqu'à plusieurs années de prison. Au moins deux net-citoyens ont été arrêtés pour utilisation de logiciels de contournement de la censure.

Le "comité d'experts" réunit des membres de plusieurs branches du gouvernement et de l'organe judiciaire. Y siègent des représentants du ministère de la Communication et des Technologies de l'Information, du ministère de la Culture et de l'Orientation islamique, du ministère des Renseignements et de la Sécurité nationale, ainsi que le procureur général de Téhéran.

Les censeurs combinent blocage d'URL et filtrage de mots-clés. Ils suivent de près l'actualité. Les sites de l'agence de presse Reuters et de Yahoo! seraient censurés depuis les émeutes en Tunisie et en Egypte. Google serait également partiellement bloqué : des liens vers des sites étrangers d'information seraient remplacés par des pages officielles.

Révélatrice des divisions internes au pouvoir, une censure des sites conservateurs a été mise en place. En octobre 2010, plusieurs sites d'informations avaient été bloqués, notamment ceux de trois grands ayatollahs influents, les ayatollahs Saanei (<http://saanei.org/>), Bayat Zanjani (bayatzanjani.net) et Dastgheib (www.dastgheib.ir), inaccessibles depuis le 3 octobre 2010.

En février 2010, la messagerie Gmail avait été suspendue. Un service de messagerie nationale devrait prochainement être lancé selon les autorités. Plusieurs sites, tels que RadioZamaneh ou Twitter ont fait l'objet d'attaques. Les plates-formes de blogs comme www.blogfa.com ne sont pas bloquées dans leur intégralité, mais des blogs individuels sont rendus inaccessibles. Les sites participatifs d'échange de photos ou de vidéos sont également visés par la censure : Flickr.com, Photobucket.com et YouTube.com sont bloqués.

LA PROPAGANDE DU RÉGIME CONTRE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le gouvernement semble avoir lancé une véritable offensive contre les réseaux sociaux, qui s'est intensifiée depuis leur rôle présumé dans la contestation de la réélection de Mahmoud Ahmadinejad. Cette guerre est également une

guerre de propagande qui fait appel sans vergogne à la théorie du complot.

En septembre 2010, une télévision iranienne d'Etat a déclaré que Facebook et Twitter étaient les ennemis cachés du pays ("Country's Hidden Enemies"), utilisés par les services secrets de l'Occident pour recruter de nouveaux membres et récolter des informations. Facebook et Twitter sont accusés d'être impliqués dans une guerre psychologique et de propagande ("a psychological and propaganda war"). Selon diverses sources, le régime recruterait des hackers internationaux pour servir ses intérêts. Fin 2008, les Gardiens de la Révolution avaient annoncé leur intention de créer 10 000 blogs pour soutenir les milices paramilitaires iraniennes, les Basij, et promouvoir les idées du régime. Plusieurs sites et blogs ont été créés pour diffuser la propagande et infiltrer les réseaux sociaux, qu'ils utilisent notamment pour propager des appels à la haine.

Le gouvernement, par le biais de sa cyberarmée, s'est lui-même livré à plusieurs reprises à des cyberattaques, pour des raisons politiques, sur différents sites d'opposition ou d'information comme Jaras News, Kalameh, Balatarin, etc. Dans la matinée du 14 février 2011, jour de manifestation, Fararu.com et le site sahamnews.org, proche du leader de l'opposition Mehdi Karoubi, ont été victimes de cyberattaques. Le site, pourtant sécurisé, de Voice of America (VOA) a également été attaqué. Des hackers, se revendiquant membres de la "cyberarmée", ont réussi à publier des messages sur la page en persan, appelant à la fin de l'"ingérence américaine dans le monde musulman" et ont qualifié le média d'"outil d'espionnage des Etats-Unis".

Le régime espionne également les cyberdissidents et tente d'infiltrer les réseaux sociaux, bloquant différents profils Facebook. Le 18 décembre 2009, la "cyberarmée iranienne" était parvenue à pirater Twitter. Le site affichait le message suivant : "Ce site a été piraté par la cyberarmée iranienne : iranian.cyber.army@gmail.com". En janvier 2010, le moteur de recherche chinois, Baidu, a également été la cible de cyberattaques, probablement pour contrer le soutien des internautes chinois au peuple iranien. Enfin, le régime a récemment lancé un appel à la délation en ligne, avec le site Gerdab (vortex), piloté par le Centre de surveillance des délits organisés

Depuis sa création en mars 2009, le Centre de surveillance des délits organisés, mis en place par les Gardiens de la Révolution, a participé activement à la traque des ➤

net-citoyens, en permettant leur identification et leur arrestation. Dès mars 2009, le centre avait officiellement annoncé le démantèlement d'un réseau Internet "malveillant" et l'arrestation de plusieurs modérateurs des sites incriminés. Quelques jours plus tard, les "aveux" et les photos des responsables avaient été diffusés, notamment par le site Gerdab. Dans des confessions forcées, les accusés avaient déclaré œuvrer contre l'islam et le régime, et reconnu leur intention de "détourner" la jeunesse iranienne par la diffusion de sites pornographiques. Ils avaient également dû avouer leur participation à un complot soutenu par les Américains et les Israéliens.

Certains opposants au régime ont créé leur propre cyberarmée, la "cyberarmée verte", qui emploie parfois les mêmes méthodes que le régime. Des militants ont notamment attaqué le site de la milice des Basij, moghavemat.ir, des sites d'individus ou d'agences iraniennes proches du gouvernement, à l'instar de FarsNews. En 2010, cette cyberarmée verte a également publié des photos de personnes soupçonnées d'être des agents du gouvernement.

RALENTISSEMENT DU RÉSEAU ET CENSURE DES SMS

La vitesse de la bande passante est lente. Le ministère de la Communication a interdit sur décret l'accès au haut-débit (limité à 520 kb/s) aux foyers et cybercafés. La vitesse des connexions individuelles en Iran ne dépasse pas 128 kb/s. Cet obstacle technique limite la capacité des internautes à télécharger photos et vidéos. Selon l'ITU, le taux de pénétration d'Internet en Iran est le sixième plus important de la région. Cependant, la lenteur de sa connexion fait figurer le pays en 15ème position d'un classement régional sur l'accès à Internet. Pire encore, selon SpeedTes, l'Iran atteint la 176ème place (en terme de vitesse de connexion) lorsque l'enquête est menée sur un total de 185 pays.

En période de troubles, la vitesse est volontairement ralentie. Suite à la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad, le régime avait notamment brouillé les moyens de communication. Deux jours avant le vote de la présidentielle, les autorités avaient déjà coupé le réseau SMS et ralenti le débit sur Internet. En juin et en juillet 2010, elles avaient procédé à une coupure systématique des réseaux des téléphones portables dans le centre des grandes villes lors des manifestations renforçant ainsi le ralentissement du réseau.

Dès le 10 février 2011, suite aux différents appels, via Internet, à manifester, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution islamique, le 14 février, la vitesse de la bande passante a été fortement ralentie dans plusieurs grandes villes du pays. Comme à l'approche de chaque rendez-vous de l'opposition et de possibles manifestations, les autorités ont renforcé la censure de tous les supports et médias susceptibles de relayer l'appel à la mobilisation. Les sites d'informations indépendants ou jugés proches de l'opposition, comme Jaras News, Kalameh, ou Balatarin – ce dernier étant l'un des bastions en ligne du mouvement de contestation – et Gooya news – l'un des sites d'informations les plus populaires – ont été bloqués. Deux sites d'informations, www.fararu.com et sahamnews.org, le second étant proche du leader de l'opposition, Mehdi Karoubi, sont devenus inaccessibles pendant plusieurs heures après avoir subi plusieurs attaques. Gmail, Google Reader et Yahoo! ont été rendus difficilement accessibles dans plusieurs régions du pays. Le terme "Bahman", qui correspond au 11ème mois du calendrier persan, a rejoint la liste noire des mots-clés filtrés. Les blogueurs ont reçu l'ordre de retirer de leurs sites toutes photos des manifestations. L'utilisation des téléphones portables et des SMS a également été fortement perturbée. Le même scénario s'est reproduit à l'occasion des manifestations du 20 février.

ESCALADE DE LA RÉPRESSION CONTRE LES NET-CIToyENS : DES PEINES RECORDS, LE PLUS JEUNE BLOGUEUR EMPRISONNÉ ET DES CONDAMNATIONS À MORT

Les autorités utilisent la loi sur la presse, le code pénal et la loi de 2009 sur la cybercriminalité pour poursuivre les internautes. L'article 18 de cette dernière prévoit jusqu'à deux années de prison et une amende pour toute personne reconnue coupable de "diffusion de fausses informations susceptibles de troubler l'opinion publique". En vertu des articles 500 et 514 du code pénal, "quiconque insulte le guide suprême Khomeiny, fondateur de la République islamique d'Iran, ou les dirigeants du pays, encourt une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans" (art. 514) et "quiconque est à l'origine de propagande contre l'Etat est passible de trois mois à un an de prison" (art. 500). ➤

➤ Cette année encore, les internautes, en particulier les opposants ou les militants des droits des femmes, ont été victimes de nombreuses arrestations, convocations et menaces, de la part des autorités. Le gouvernement a créé de nombreux VPN (réseaux privés virtuels) afin de recueillir des informations sur les dissidents. Sept net-citoyens sont toujours emprisonnés dans le pays.

Le 16 février 2011, en réaction aux récentes manifestations, Mohammad Hussein Khoshvaght, directeur du site www.fararu.com, et Gholam Ali Dehgan, directeur du site www.aftabnews.ir, ont été arrêtés par des agents du ministère des Renseignements. Ils ont ensuite été relâchés.

Le 22 septembre 2010, Noushin Ahmadi Khorasani, rédactrice en chef du site l'Ecole féministe (www.feminists-school.com), a notamment été convoquée et interrogée par la 5ème chambre du tribunal de la Révolution de Téhéran situé dans la prison d'Evin, avant d'être relâchée sous caution. Le 8 juin 2010, la blogueuse, journaliste et militante des droits de la femme, Jila Bani Yaghoob, a été condamnée par la 26ème chambre du tribunal de la Révolution de Téhéran à un an de prison ferme et trente ans d'interdiction d'exercer le métier de journaliste pour ses engagements. Différents sites "féministes" sont bloqués : www.we-change.org, www.roozmaregijha2.blogfa.com et www.pargas1.blogfa.com.

Hossein Derakhshan, blogueur irano-canadien, a quant à lui écopé de la plus lourde peine jamais prononcée contre un net-citoyen dans le pays : dix-neuf ans et demi de prison, cinq années d'interdiction d'activités politiques ou journalistiques et des amendes de 30 750 euros, 2 600 dollars et 200 livres. Il a fait appel mais attend toujours un nouveau procès. Cette peine disproportionnée a été suivie, en janvier 2010, de la condamnation du blogueur Navid Khanjani, un jeune étudiant, à douze ans de prison. Hossein Ronaghi Maleki, net-citoyen et défenseur des droits de l'homme, arrêté quant à lui le 13 décembre 2010, par les Gardiens de la Révolution, lors d'une "opération de démantèlement d'un réseau contre-révolutionnaire", est accusé de production et d'utilisation de logiciels anti-filtrage, ainsi que d'aide et d'hébergement de sites et blogs actifs dans le domaine des droits de l'homme. Le net-citoyen, gravement malade et privé de soin, a été condamné à quinze ans de prison.

Le régime iranien utilise désormais l'excuse de la lutte contre la pornographie pour faire taire définitivement des voix dissidentes et renforcer sa mainmise sur l'informa-

tion. Il applique également des peines exemplaires pour marquer les esprits. Deuxième pays quant au nombre d'exécutions après la Chine, l'Iran a condamné à mort, en décembre 2010, deux administrateurs de sites internet, Saeed Malekpour et Vahid Asghari, pour "agitations contre le régime" et "insultes à l'islam". Les verdicts ont été envoyés à la cour suprême pour confirmation. Près de 70 personnes ont déjà été exécutées en Iran depuis le début de l'année.

Le gouvernement renforce la répression, en condamnant à mort, pour la première fois cette année, des individus possédant la double nationalité, devant une communauté internationale impuissante.

Saeed Malekpour, un informaticien de 35 ans, installé au Canada depuis 2004 possédant la nationalité canadienne, avait été arrêté en 2008 en Iran, alors qu'il rendait visite à son père mourant. Il a été condamné à mort pour avoir créé des sites à caractère pornographique. L'internaute aurait conçu un programme permettant la mise en ligne de photos, qui aurait été utilisé à son insu pour poster des images licencieuses. Vahid Asghari était lui aussi détenu depuis 2008. A l'instar de nombreux prisonniers, il a été maintenu pendant sept mois en isolement et torturé, afin qu'il avoue être l'organisateur d'un réseau pornographique blasphémant l'Islam. Les deux internautes géraient en réalité différents sites d'information et d'opposition.

Cette année, l'Iran s'est enfin tristement illustré en incarcérant Navid Mohebbi, 18 ans à l'époque des faits, le plus jeune blogueur au monde derrière les barreaux. Le net-citoyen, directeur du blog intitulé "les écrits de Navid Mohebbi" <http://navidmohebbi3.blogfa.com> et militant des droits de la femme en Iran, a été arrêté le 18 septembre 2010, à son domicile, par huit agents du ministère des Renseignements. Battu au moment de son arrestation, il a été emprisonné dans une cellule avec des prisonniers de droit commun. Le blogueur a été accusé par les autorités d'"action contre la sécurité nationale" et d'"insulte envers le fondateur et le leader actuel de la République islamique" par le biais de "médias étrangers". Il lui est également reproché d'être membre du mouvement "un million de signatures pour obtenir la modification des lois discriminatoires envers les femmes". Il a été condamné à trois ans de prison par le tribunal de la Révolution de la ville d'Amol (dans le nord du pays), mais a bénéficié d'une libération conditionnelle, le 25 décembre 2010. ➤

RÉACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

L'Union européenne a récemment rappelé que les sanctions à l'encontre de l'Iran ne pouvaient se contenter de punir la prolifération nucléaire, mais devaient également être appliquées contre les violations des droits de l'homme. L'eurodéputé conservateur britannique, Struan Stevenson, a récemment déclaré qu'il fallait "imposer des sanctions plus sévères au régime des mollahs pour ses violations flagrantes des droits de l'homme".

La secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, a récemment salué le "courage du peuple iranien" qui se refuse à abandonner sa liberté d'expression.

Malgré les risques, la blogosphère iranienne reste l'une des plus dynamiques au monde. Elle peut compter sur l'attention et la solidarité des blogueurs du monde entier, qui, au plus fort de la contestation en 2009, relayaient les images de la répression, ou lançaient des groupes de soutien sur Twitter via le hashtag #CN4Iran. Les internautes iraniens n'ont pas peur de la censure et ont appris à utiliser des outils de contournement, tels que UltraReach, FreeGate ou Nassim (la version persane), développés par le Global Internet Freedom Consortium aux Etats-Unis, et destinés à l'origine aux net-citoyens chinois.

Les événements récents en Egypte et en Tunisie ont relancé la mobilisation sur Internet en Iran, mais aussi parallèlement la vigilance des censeurs. L'Internet persan traverse à nouveau une période de turbulences.

OUZBEKISTAN

ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .uz
 Population : 27,8 millions
 Internaute : 6,626 millions
 Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 0,35 dollars
 Salaire mensuel moyen : 289 dollars
 Nombre de netcitoyens emprisonnés : 0

Malgré la levée des sanctions par l'Union européenne fin 2009, le régime n'a pas relâché son emprise sur le Net, bien au contraire. Cet Etat policier continue de limiter la diffusion de l'information en ligne et d'empêcher toute tentative d'ébauche d'une société civile – virtuelle ou non.

UN MEILLEUR ACCÈS À INTERNET ?

Les coûts d'accès à Internet diminuent graduellement et le nombre d'internautes augmenterait ainsi de 2 à 3 % tous les trois mois. Les abonnements mensuels débutent à 14 dollars pour une connexion limitée et 20 dollars pour une connexion illimitée.

Les internautes consultent principalement les sites de divertissement. Parmi les sites d'informations, le plus populaire est Gazeta.uz. Les réseaux sociaux en russe ont la faveur des internautes ouzbèkes. Odnoklassniki.ru ("Camarades de classe") et My World (my.mail.ru) sont plus populaires que Facebook et Twitter.

BIG BROTHER À L'AFFÛT POUR AFFINER LA CENSURE

Le Centre pour la surveillance des communications de masse (CMMC) surveille de près le contenu des sites In-

ternet et des médias audiovisuels. Placé sous l'autorité de l'Agence ouzbèke pour les communications et l'information, il propose le blocage par adresses IP de sites ou d'articles jugés indésirables.

Parmi les sites bloqués :

- l'agence d'information Ferghana.ru, Uznews.net et Nezavissimaya Gazeta www.ng.ru.
- Le site d'informations régionales Centrasia.ru est partiellement bloqué, la majorité des pages restant consultables. En tentant d'accéder aux articles défendus, les internautes sont redirigés vers la page d'accueil.
- Le site Central Asian News Service www.ca-news.org est partiellement bloqué. La BBC en ouzbèke est inaccessible, la version en russe l'est périodiquement.
- Les réseaux sociaux tels que LiveJournal, MySpace, Facebook, Twitter, Blogger, Flickr et la plateforme de blogs la plus populaire en Ouzbekistan, kloop.kg, sont bloqués de manière irrégulière. ➤

➤ Les sujets sensibles concernent les critiques du gouvernement, les informations sur l'état réel de l'économie, les droits de l'homme et la situation sociale. Il ne fait pas bon discuter des affaires de la famille du président Islam Karimov, de la vie personnelle de ses filles ou du travail forcé des enfants dans les champs de coton. Il est risqué d'évoquer les problèmes d'approvisionnement en essence, l'inflation, l'appauvrissement de la population, et les manifestations. Toute référence au massacre d'Andijan, survenu en 2005, est purement éradiquée. La population a renoncé depuis longtemps à aborder le sujet en public, parfois même en privé. L'autocensure est généralisée.

La politique de censure, à géométrie variable, s'adapte à l'actualité. Lors de la visite du président Karimov en Russie, les 19 et 20 avril 2010, des articles du site Ria Novosti ont été rendus inaccessibles. Les fournisseurs d'accès bloquent parfois les articles sur l'Ouzbékistan publiés sur les sites des agences comme lenta.ru ou newsru.com.

Officiellement, le gouvernement dément censurer le Net. En mars 2010, interrogé par l'ONG Forum 18 sur le blocage de sites comme Ferghana.ru ou Rferl.org, Elbek Dalimov, responsable du service de presse de l'Agence ouzbèke des communications et de l'information, assurait que son organisme ne bloquait aucun site. Il reconnaissait toutefois que des accords avec les fournisseurs d'accès à Internet prévoyaient de rendre inaccessibles des sites "terroristes" ou "pornographiques".

FACEBOOK BLOQUÉ QUELQUES HEURES

Le blocage de Facebook a été bloqué pendant quelques heures, le 21 octobre 2010, de manière inégale dans le pays. D'après le site Neweurasia.net, une source chez le principal fournisseur d'accès à Internet, TshTT, a confirmé qu'un ordre avait été donné de bloquer Facebook pour quelques jours seulement. Certains fournisseurs d'accès à Internet l'ont appliqué, d'autres pas. Les protestations des utilisateurs – demandant à Facebook de contacter les fournisseurs locaux d'accès à Internet pour savoir ce qui se passait – auraient permis la levée du blocage.

Certains utilisateurs saluent la présence, sur les pages Facebook, de publicités pour des sites bloqués, comme ferghana.ru, Uznews.net et neweurasia, ce qui leur permet d'avoir accès auxdits sites. En revanche, le réseau social demeurerait accessible depuis les téléphones porta-

bles. Les opérateurs de téléphonie mobile – comme MTS-Uzbekistan – n'appartiennent pas au gouvernement. Cette tentative de blocage des réseaux sociaux a été interprétée par les internautes ouzbèkes comme une manière pour le gouvernement d'empêcher la diffusion de l'information, et un test pour la mise en place future de restrictions plus drastiques.

UN JOURNALISTE EN LIGNE CONDAMNÉ PUIS GRÂCIÉ

Vladimir Berezovsky, directeur russe du site d'informations Vesti, basé à Tashkent, accusé de diffamation et insulte envers le peuple ouzbèke et le gouvernement, a finalement été grâcié à l'occasion du 19e anniversaire de l'indépendance du pays. Ces accusations avaient vu le jour après la publication, par Vesti, d'un article critiquant la décision des autorités de renommer une rue de la capitale, qui portait le nom d'un Ouzbèke d'origine russe.

RENFORCEMENT DES MESURES LÉGISLATIVES POUR LES PUBLICATIONS EN LIGNE

L'accès à Internet est encadré par l'article 29 de la Constitution qui interdit de chercher, recevoir et disséminer des informations contraires à l'ordre constitutionnel existant, ainsi qu'au secret d'Etat et aux informations commerciales confidentielles.

La loi de 2002 sur les principes et garanties d'accès à l'information autorise le gouvernement à restreindre cette liberté d'information quand il s'avère nécessaire de protéger tout individu contre "l'influence psychologique de l'information négative". Le décret n°216 de 2004 interdit aux fournisseurs d'accès à Internet et aux opérateurs de diffuser certains types d'informations. Une interprétation large du contenu ciblé est faite par l'opérateur national Uzbek-Telecom. La loi sur les médias de 2007 rend les éditeurs et les journalistes responsables de "l'objectivité" de leurs publications et s'applique aux médias en ligne. Des modifications de cette loi en date de janvier 2010 obligent désormais les sites Internet, comme les autres médias, à s'enregistrer, à fournir des informations sur leurs employés et des copies de leurs articles au gouvernement. ➤

● Le service de sécurité nationale (SNB) est chargé de surveiller Internet et de s'assurer que ces règles sont appliquées par les fournisseurs d'accès et les cybercafés.

INTERNAUTES SOUS SURVEILLANCE

Le millier de cybercafés que compte le pays sont pourtant soumis à une surveillance inégale. L'utilisation de logiciels espions est répandue. Des tests réalisés par Reporters sans frontières ont montré que certains gérants réagissaient à l'installation d'un logiciel anti-espion sur l'un de leurs ordinateurs, tandis que cette manipulation passait inaperçue dans d'autres cybercafés. Des logiciels de contournement de la censure ont pu être utilisés dans certains cafés mais pas dans d'autres. Des chercheurs de l'OpenNet Initiative ont été interpellés, en 2007, alors qu'ils testaient le filtrage de sites.

Les e-mails sont également surveillés, ainsi que les chats, notamment les services de ICQ et Mail.ru Agent. Plusieurs personnes auraient été arrêtées en janvier 2010 pour leur participation présumée à des organisations religieuses extrémistes. Elles auraient été repérées grâce à leurs conversations sur Mail.ru Agent.

Une nouvelle loi, en vigueur depuis le 18 mai 2010, est destinée à "améliorer le comportement des jeunes" pour les empêcher de "se livrer à des activités criminelles". Pour ce faire, le gouvernement a décrété que les jeunes âgés de moins de dix-huit ans ne pouvaient se rendre, de nuit, et non-accompagnés d'un tuteur, dans des cafés Internet. Une manière de contrôler l'information à laquelle les jeunes ont accès, en les privant d'un accès au Web. Visiblement, cette loi serait ignorée par les principaux intéressés.

En mai 2010, des membres du Parlement et des représentants du gouvernement ont évoqué la possibilité de restreindre l'utilisation, par les jeunes, de leurs téléphones portables, par exemple dans les écoles et les universités.

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ?

En septembre 2010, Dunja Mijatovic, représentante pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a fait part de son inquiétude quant aux pressions judiciaires qui pèsent sur les journalistes indépendants en Ouzbékistan.

De son côté, la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a, lors de sa visite à Tachkent, début décembre 2010, demandé au président Karimov de "respecter ses engagements en prenant une série de mesures afin d'assurer que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient réellement protégées".

Les déclarations de ce genre restent isolées. En octobre 2009, l'Union européenne a levé ses dernières sanctions contre l'Ouzbékistan, pour encourager "les autorités ouzbèkes à prendre de nouvelles mesures importantes pour améliorer l'Etat de droit et la situation des droits de l'homme". La démocratie et les droits de l'homme ont alors été sacrifiés sur l'autel de la coopération énergétique et militaire.

Le gouvernement se sait en position de force. Alors qu'il tente de sortir de son isolement en attirant des investisseurs étrangers, il est conforté dans ses positions par les délégations d'entreprises étrangères qui continuent de le courtiser. L'Ouzbékistan est un lieu de transit important pour le ravitaillement des forces occidentales déployées en Afghanistan. Le pays possède également d'importantes ressources énergétiques.

Alors que les autorités montrent une volonté croissante de contrôler le Net, et qu'il n'existe pas de société civile véritablement capable de leur résister, même en ligne, ni de véritables pressions internationales, les perspectives pour la liberté d'expression en ligne en Ouzbékistan paraissent des plus sombres.



SYRIE

ENNEMIS D'INTERNET

Nom de domaine : .sy

Population : 22 198 110

Internaute : 3 935 000

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : entre 1 et 2 dollars

Salaire mensuel moyen : 170 € par mois

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 3

Le manque d'infrastructure constitue toujours un obstacle au développement du Web. La nouvelle loi sur les médias en ligne renforce la censure, qui a, au tournant des années 2010 et 2011, cherché à étouffer l'information sur la chute des régimes tunisien et égyptien. Emblématique de la répression à l'égard des net-citoyens, le cas de Tal Al-Mallouhi, plus jeune blogueuse emprisonnée dans le monde, mobilise la blogosphère au-delà des frontières syriennes.

DÉVELOPPEMENT CONTRÔLÉ D'INTERNET

Alors que l'accès à Internet s'est beaucoup développé en dix ans, les infrastructures restent peu évoluées, provoquant des problèmes d'engorgement, des ralentissements de connexion et des coupures fréquentes. La vitesse de connexion, très lente, demeure un obstacle majeur à l'utilisation du Web. La plupart des internautes sont cantonnés à une vitesse de 56Kb, ce qui limite considérablement les téléchargements et rend la navigation peu confortable. Cette vitesse est encore plus faible en périodes de pointe. Les connexions via ADSL ou 3G restent chères.

Pourtant, le réseau 3G, contrôlé par la compagnie de téléphonie mobile Syriatel, propriété de Rami Makhlouf, un cousin du président, connaît une croissance notable. La compagnie Syrian Telecom a annoncé son intention de développer l'accès ADSL dans le pays. Un nouveau portail haut-débit de 10 Gbits aurait remplacé l'ancien portail international.

Mais dans les faits, les promesses d'améliorations techniques faites par les autorités tardent à se concrétiser. D'aucuns pensent que le gouvernement cherche délibérément à maintenir la population à l'écart du Web.

Le contrôle d'Internet est confié à deux organismes gouvernementaux, l'Etablissement syrien des Télécommunications (EST) et l'Organisation syrienne de l'Information (OSI), qui gèrent la bande passante. Le logiciel Thundercache est utilisé par l'EST et l'OSI pour assurer un contrôle centralisé de la Toile. Il instaure une surveillance en ligne et un filtrage de sites en repérant des mots clés "interdits".

Le gouvernement, qui a longtemps minimisé sa présence sur le Web, a fait volte-face, notamment sous l'influence de Bachar al-Assad : les sites de propagande ou ceux défendant la position du pouvoir se multiplient, comme la Syrian News Agency (SANA), ou bien les sites de Syria News, Al-Gamal, Sada Suria and Sham Press, ou encore le site President Assad.net, à la gloire du chef de l'Etat. ➤

➤ Le président et la première dame, Asma al-Assad, disposaient de pages Facebook avant même que le réseau social ne soit rendu à nouveau accessible dans le pays, en février 2011. Le service de presse du Palais présidentiel s'était senti obligé, en janvier 2011, de clarifier la situation. Il avait expliqué qu'il ne s'agissait pas de pages officielles ni de canaux officiels de communication, mais du résultat d'initiatives individuelles du président et de la première dame.

FILTRAGE DE CONTENUS PARTICULIERS

En décembre 2010, le ministre des Télécommunications syrien, Imad Sabouni, a estimé, au cours d'un séminaire organisé par l'université de Lattaqieh, que la censure n'était pas une solution et qu'il fallait miser sur la prise de conscience et la sensibilisation des internautes. Tout en insistant sur la nécessité d'être prudent vis-à-vis des réseaux sociaux qui peuvent nuire à la vie privée, et en soulignant que des systèmes de blocage existent dans tous les pays.

Pourtant la censure ne s'est pas relâchée en 2010. Plus de 240 sites sont bloqués à ce jour. Les contenus touchés concernent les critiques politiques, les affaires religieuses, les sites jugés "obscènes", les sites traitant de la minorité kurde et ceux basés en Israël. Sont également concernés les sites des partis d'opposition, de certains journaux libanais et des sites d'informations indépendants. Le site www.onemideast.org, lancé en mai 2010, a été rendu inaccessible dans le pays. Il propose aux Syriens et aux Israéliens un forum public sur lequel ils peuvent discuter des obstacles à la paix entre les deux pays. Des contributeurs des deux pays ont dressé une liste des vingt obstacles les plus importants.

Les excuses avancées par le gouvernement : il s'agit d'empêcher les troubles confessionnels et toute tentative d'infiltration par Israël.

Traditionnellement, les censeurs visent en particulier les réseaux sociaux et les plates-formes de blogs. Les dissidents potentiels doivent à tout prix être empêchés de s'organiser et de recruter de nouveaux membres grâce aux nouveaux médias. Blogspot et Maktoob sont bloqués. YouTube est inaccessible depuis août 2007 suite à la diffusion de vidéos dénonçant la répression de la minorité kurde. La version en arabe de Wikipedia a été bloquée

entre mai 2008 et février 2009. Amazon et Skype sont également censurés.

Pourtant, les autorités ont fait volte-face en février 2011 lorsqu'elles ont commencé à réaliser l'inefficacité de la censure. Alors que les révoltes populaires battaient leur plein dans le monde arabe, et que les réseaux sociaux jouent un rôle important, elles ont décidé, en février 2011 de débloquer l'accès à Facebook et à Twitter. Une manière de lâcher du lest sans pour autant se mettre en danger : Facebook était déjà très populaire dans le pays, les internautes utilisaient les outils de contournement de la censure pour y avoir accès.

LA RÉVOLUTION TUNISIENNE DANS LE COLLIMATEUR DES CENSEURS

Dans un entretien accordé au Wall Street Journal le 31 janvier 2011, Bachar al-Assad a déclaré que "la véritable réforme est de savoir comment ouvrir une société et entamer le dialogue", expliquant que les décennies de stagnation politique et économique, les dirigeants sans idéologie, les interventions étrangères et les guerres ont généré le mécontentement qui s'est exprimé dans les rues de Tunisie et d'Égypte.

Dans le même temps, alors que les médias traditionnels syriens ont à peine mentionné la chute du président Ben Ali, sur consigne des autorités, ces dernières ont resserré la censure du Web par peur qu'Internet et les réseaux sociaux ne favorisent l'agitation sociale.

Les autorités ont ainsi bloqué, le 26 janvier 2011, l'accès à Nimbuzz et eBuddy, des programmes permettant d'utiliser des fonctions de "chat", comme celle de Facebook par exemple, depuis un téléphone mobile.

Parallèlement, des sites syriens ont empêché les internautes de laisser des commentaires sur le soulèvement populaire en Tunisie. C'est le cas de Syria News, un site progouvernemental. D'autres ont laissé quelques commentaires très modérés ou allusifs, les commentaires les plus explicites ayant été retirés.

Une vague d'arrestations de blogueurs s'est produite en février 2011, en lien avec les révolutions tunisienne et égyptienne. Le 20 février 2011 au matin, le blogueur Ahmad Hadifa, connu sous le nom d'Ahmad Abu Al-Kheir, a été arrêté par la sécurité militaire à Baniyas. ➤

➤ par les services de sécurité ; et Ahmed Ben Abdelhalim Aboush, détenu depuis le 20 juillet 2010. Ce dernier avait déjà été incarcéré pendant six ans jusqu'à sa libération sur pardon présidentiel le 2 novembre 2005.

INTERNAUTES EN OBSERVATION

Depuis 2007, les autorités imposent aux propriétaires de sites de conserver les données personnelles des auteurs d'articles et de commentaires.

Les descentes de police dans les cybercafés sont choses courantes. Les agents proposent aux internautes pris en délit de "surf intempestif" d'aller "prendre un café", synonyme de "se faire interroger". Les gérants doivent conserver les données personnelles et la liste des sites consultés. Ils doivent prévenir les autorités s'ils constatent des activités illégales. Les utilisateurs doivent même donner le nom de leurs père et mère !

La militante Suhair Atassi, qui dirige le groupe "Jamal Atassi Forum" sur Facebook, appelant à des réformes politiques, la garantie des droits civils et la fin de la loi sur l'état d'urgence, subit pressions multiples et menaces de la part des autorités. Elle refuse pourtant de fermer son groupe.

Par ailleurs, Reporters sans frontières a appris le décès du blogueur Kareem Arbaji. Arrêté le 6 juillet 2007 par les services de renseignements militaires, il avait été condamné, le 13 septembre 2009, par la Cour suprême de sûreté de l'Etat de Damas, à trois ans de prison pour "publications d'informations mensongères de nature à affaiblir l'esprit de la nation" sur la base de l'article 286 du code pénal, suite à ses activités pour le forum en ligne, Akhawia. Il avait été libéré le 6 janvier 2010, suite aux démarches entreprises par les instances chrétiennes en Syrie auprès de la présidence de la République, arguant du mauvais état de santé de son père.

Depuis quelques temps, les autorités avaient exercé de nouvelles pressions sur lui. Il a succombé à un accident vasculo-cérébral, le 5 mars dernier à Beyrouth. Il avait 31 ans.

UNE NOUVELLE LOI LIBERTICIDE POUR L'EXPRESSION EN LIGNE

Un projet de loi sur la communication sur Internet, élaboré par le Premier ministre syrien Mohammad Najji Otri, a été approuvé en novembre 2010 en conseil des ministres. Le Parlement devrait prochainement se prononcer sur cette loi.

Ce projet de loi est clairement destiné à restreindre davantage la circulation de l'information sur Internet. Deux dispositions sont particulièrement inquiétantes. La première prévoit la comparution du journaliste incriminé devant un tribunal pénal et de lourdes peines de prison. La seconde permet à tout auxiliaire de justice, statut délibérément très large, de conduire des enquêtes sur les journalistes coupables de "crimes" définis par la loi, et de décider de leur arrestation.

Le directeur du site All4syria.org –bloqué en Syrie-, Ayman Abdel-Nour, a déclaré à l'Agence France-Presse que cette loi était "très sévère", puisqu'elle autorise notamment "l'envoi de la police dans une rédaction pour arrêter les journalistes et saisir les ordinateurs".

La nouvelle loi répond au développement des nouveaux médias ces dernières années en Syrie, considérés comme une menace par le régime. Une douzaine de stations de radios, ainsi que des journaux et des magazines privés ont vu le jour récemment et sont dirigés par une nouvelle génération de journalistes. Forward magazine, l'un d'eux, a aussi une version électronique qui comprend des blogs et des tweets traitant de sujets politiques ou sociaux. Certains journalistes en ligne estiment qu'ils peuvent en dire plus sur le Web que dans la version papier. Cette loi pourrait les faire changer d'avis.

EMERGENCE DE GROUPES DE PRESSION EN LIGNE

De nombreux internautes maîtrisent l'usage des outils de contournement de la censure. Quand les autorités commencent à bloquer les proxies les plus utilisés, d'autres se créent.

Facebook a été bloqué lorsque des Syriens ont commencé à devenir amis avec des Israéliens. Pourtant, le réseau social est très populaire dans le pays. Des centaines ➤

➤ de groupes se sont constitués, comptant des centaines voire des milliers de membres, dédiés au tourisme, aux affaires, au sport, aux technologies et au divertissement.

Des groupes de pression en ligne se sont formés pour exprimer des revendications économiques ou sociales. Une campagne en ligne contre un projet de loi sur la modification du statut personnel semble avoir joué un rôle crucial dans la décision du gouvernement de l'abandonner. D'autant que des stations de radio privées avaient relayé les critiques en ligne, qui s'opposaient à la légalisation du mariage de jeunes filles dès l'âge de treize ans.

Les internautes du monde entier se sont mobilisés pour Tal Al-Mallouhi (freetal.com). Les blogueurs égyptiens ont tenu un rôle prédominant. L'attention internationale a probablement joué un rôle dans la comparution de la jeune femme devant un tribunal en novembre 2010, alors qu'elle était détenu au secret depuis près de onze mois.

En septembre 2010, une vidéo montrant des professeurs frappant leurs jeunes étudiants a fait le tour du Web après avoir été postée sur Facebook. La colère des internautes syriens a gagné le reste de la population, forçant le ministre de l'Éducation à démettre les enseignants de leurs fonctions et à les réassigner à des emplois de bureaux.

Un groupe Facebook a été lancé, à la fin du mois de janvier 2011, pour appeler à un sit-in pacifique à Damas "devant l'ambassade d'Égypte afin d'exprimer nos condoléances pour les victimes du peuple égyptien". Les forces de l'ordre syriennes ont dispersé une cinquantaine de manifestants, le 29 janvier 2011. De nombreux Syriens ont laissé des commentaires sur le Facebook, tels que "Un jour, j'aurai assez de courage pour devenir Tunisien".

LA LIBERTÉ SUR INTERNET, PROPICE À L'INNOVATION ?

En juin 2010, une délégation d'entreprises technologiques américaines – parmi lesquelles Microsoft, Dell et Cisco Systems – menée par le State Department, a rencontré le président syrien, officiellement pour ouvrir un nouveau marché aux exportations des produits technologiques américains et soutenir la liberté d'expression en ligne. Les responsables américains semblent parier sur une forme d'ouverture du Web en Syrie et font miroiter des millions de dollars d'investissement, arguant que les compagnies américaines ne peuvent pas travailler dans un contexte aussi fermé, que la

liberté d'Internet est propice à l'innovation.

Si quelques espoirs avaient bourgeonné grâce au développement des médias en ligne tentant de repousser les limites de la censure, l'adoption de la nouvelle loi qui les concerne a montré clairement que les autorités continuent de faire leur possible pour verrouiller le Net, afin que les mouvements online n'aient pas de répercussions offline. Les révoltes des sociétés civiles arabes, en ce début 2011, vont certainement les conforter dans cette position. Si le gouvernement veut faire croire qu'il est prêt à donner des gages à la communauté internationale pour rompre son isolement diplomatique et attirer des investisseurs, en réalité, il ne veut pas sacrifier son contrôle du Web.

TURKMENISTAN

ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .tm

Population : 5 342 342

Internautes : 127 000

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 1 dollar

Salaire mensuel moyen : environ 200 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Le gouvernement a mis un frein au tout récent développement d'Internet et continue de censurer à tout va. La reprise de monopole sur le marché des téléphones portables lui permet de renforcer son contrôle sur les communications. La communauté internationale semble davantage décidée à faire des concessions qu'à exercer de réelles pressions sur ce pays au potentiel énergétique et stratégique important.

COÛTS PROHIBITIFS DE L'ACCÈS À INTERNET

Si le président Gourbangouly Berdymoukhamedov a permis aux Turkmènes d'avoir enfin accès au Web depuis 2008, de nombreux obstacles techniques et financiers subsistent. L'accès à Internet est possible, mais son usage généralisé n'est pas le bienvenu.

Hormis les entreprises et ambassades étrangères qui peuvent accéder au World Wide Web, les rares utilisateurs d'Internet ont accès à une version ultra-censurée, un intranet baptisé le "Turkmenet". Un filtrage très sévère se concentre sur les publications critiques en langue turkmène visant en premier lieu les utilisateurs locaux et dissidents potentiels, notamment en raison de la langue. Les sites de l'opposition, comme XpoHo.tm et Gundogar, ainsi que des sites d'informations régionales sur l'Asie centrale tels que Ferghana.ru ou EurasiaNet.org sont bloqués. YouTube et LiveJournal ont été rendus inaccessibles à la

fin de l'année 2009, afin d'empêcher les Turkmènes de bloquer ou d'envoyer des vidéos à l'étranger. Facebook et Twitter restent inaccessibles.

Les sites de la plupart des ONG généralistes sont en revanche consultables. Même cas de figure pour les médias russes et turcs, qui ne contiennent pas d'articles critiques du Turkménistan, en raison des liens commerciaux importants qui les lient au pays.

Compte tenu du climat de terreur qui pèse sur le pays, les net-citoyens turkmènes ne discutent pas de sujets politiques ou sociaux en ligne. Ils consultent leurs boîtes emails, et échangent avec leurs amis via Skype, ou les services de messagerie instantanée sur portable. Des réseaux sociaux turkmènes ont vu le jour il y a près de deux ans. Le forum Teswirlar.com et la plate-forme de blogs Talyplar.com sont très populaires auprès des internautes du pays et de la diaspora. Ils comptent plusieurs centaines d'utilisateurs par jour. ➔

● Une amélioration notable : les Turkmènes sont désormais autorisés à se procurer des ordinateurs personnels, même si leur prix d'achat les réserve de facto à l'élite. La mise en place de connexions wifi permet plus de flexibilité aux utilisateurs et leur évite de devoir communiquer des informations personnelles, comme c'est le cas lors de la souscription d'un abonnement ou dans un cybercafé. Chaque cybercafé demande en effet à ses clients de présenter une pièce d'identité. Les autorités maintiennent ces établissements sous étroite surveillance. En revanche, l'internaute n'a plus besoin de déclarer au gérant quels sites il souhaite consulter, comme c'était le cas auparavant.

La majorité des Turkmènes se connecte depuis des cybercafés, le régime imposant des tarifs prohibitifs pour l'accès à Internet. Un abonnement mensuel à Internet illimité à une vitesse de 64 KB/sec coûte 213,16 dollars. Pour l'ADSL, le prix s'élève à près de 7 000 dollars, alors que le salaire mensuel moyen tourne autour de 200 dollars ! Pour ceux qui choisissent un accès limité, il faut compter 25 dollars pour 1 MB.

La vitesse de la bande passante est souvent très lente. Des utilisateurs qui bénéficient de connexions privées se plaignent de ne pouvoir utiliser Internet que très peu en journée. La nuit, les choses s'améliorent. Certains se rendent dans les bureaux d'organisations internationales pour avoir accès au World Wide Web.

PRESSIONS SUR LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Une pénurie de cartes SIM pour téléphones portables a de nouveau occasionné de longues files d'attente, en décembre 2010 à Ashgabat, d'après le site *Chronicles of Turkmenistan*, publié par l'ONG Turkmen Initiative of Human Rights. De longues files d'attente se sont formées devant les magasins de la marque Altyr Asyr.

Cette "pénurie" coïncide avec le départ du pays de l'entreprise russe de télécommunications MTS, laissant les deux millions d'abonnés au Mobile TeleSystems sans accès. La licence accordée à MTS au Turkménistan a été suspendue par le ministère des Communications le 21 décembre 2010. Le seul concurrent de l'entreprise d'Etat et leader sur le marché, Altyr Asyr, a ainsi été éliminé. Altyr Asyr, qui ne comptait jusque là que quelques centaines de milliers d'abonnés, est désormais en position de monopole, ce qui assure au gouvernement un contrôle renforcé sur les portables, en terme de censure et de surveillance.

Altyr Asyr, contrairement à MTS, bloque l'accès aux sites indépendants et aux sites de l'opposition.

RETOUR DE LA RÉPRESSION ?

Le 30 septembre, le président Gourbangouly Berdimoukhamedov s'est adressé aux employés du ministère de la Sécurité nationale dans un discours belliqueux, les appelant à lutter contre ceux qui " calomnient notre Etat laïc et démocratique fondé sur le droit et tentent de détruire l'unité et la solidarité de notre société ".

Le site de l'ONG Turkmen Initiative for Human Rights (TIHR) a été hacké début octobre 2010 et a dû changer d'hébergeur. Ces attaques ont fait suite à une interview accordée par son directeur, Farid Tuxhatullin, le 28 septembre 2010, à la chaîne de télévision par satellite K+, diffusée en Asie centrale, et accessible donc à la population turkmène. Farid Tuxhatullin, exilé à Vienne, y abordait la situation des droits de l'homme au Turkménistan. Les autorités semblent ne pas avoir apprécié son intervention.

Plusieurs dissidents ont été interdits de quitter le pays ces derniers mois. La militante des droits de l'homme, Umida Dzhumabaeva, est l'un des derniers exemples en date, en juillet 2010. Les autorités lui reprochent ses activités et ses relations avec d'autres dissidents. Elle avait été accusée, sans preuves aucunes, d'avoir livré des informations à des sites d'opposition.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE PRÊTE À TOUTES LES CONCESSIONS ?

La capitale Achkhabad joue par ailleurs un rôle clé dans le soutien à l'OTAN dans le cadre du conflit en Afghanistan, notamment en lui autorisant l'accès à son espace aérien, ce qui lui confère un atout stratégique aux yeux des Américains. Malgré tout, Robert Blake, secrétaire d'Etat américain adjoint, en visite dans le pays en février 2011, a adressé une mise en garde aux pays d'Asie centrale qui pratiquent une censure sévère : "Il est important pour les dirigeants de pays où les sociétés sont contrôlées d'écouter les leçons de la Tunisie et de l'Égypte".

Une position qui contraste avec celle de la diplomatie française. D'après un télégramme révélé par WikiLeaks et publié par le journal *Le Monde*, ●

➤ "l'ambassade de Francene s'engage pas sur les questions de liberté religieuse ou des droits de l'homme, pour ne pas compromettre [les contrats du groupe] Bouygues ", qui bénéficie dans le pays d'un statut privilégié.

L'Union européenne, de son côté, est sur le point de conclure un accord de partenariat et de coopération avec le pays, qui comprendrait une clause de surveillance de la situation des droits de l'homme et des demandes de démocratisation du pays, sous peine de suspension. La commission des Affaires étrangères du Parlement européen a pris position, en janvier 2011, en faveur de la signature de cet accord politique et économique.

VIÊT-NAM

ENNEMI D'INTERNET

Nom de domaine : .vn

Population : 86 millions

Pénétration : 27,3 millions d'internautes

Salaire mensuel moyen : 126 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 17

Déjà précédé d'une nouvelle vague de répression sévère envers ceux qui exercent leur liberté d'expression, le 11ème Congrès du parti communiste, en janvier 2011, a marqué un raidissement du régime vis-à-vis de ses critiques. Une chape de plomb s'est abattue sur la dissidence. Les cyberattaques ont été lancées en nombre pour faire taire les voix dissidentes. Bloguer est devenu très dangereux.

LA "MENACE INTERNET"

Internet continue de se développer au sein de la population : 31 % des Vietnamiens sont désormais connectés. Les jeunes sont particulièrement présents en ligne. Le nombre d'utilisateurs de Facebook aurait atteint les deux millions. 70 % d'entre eux sont âgés de 14 à 24 ans.

Le blocage de Facebook, intermittent en 2009, est devenu plus fréquent en décembre 2010, au grand dam de ses utilisateurs. Ces derniers se sont rassemblés sur le réseau social pour créer plusieurs groupes. L'un d'eux, intitulé "Un million de signatures contre le blocage de Facebook", réunissait plus de 46 000 internautes début février 2011.

Les blogs, principalement hébergés sur WordPress, Multiply ou Blogspot, et les médias en ligne, alimentés par des journalistes citoyens, ont acquis un statut équivalent

à une forme de presse privée indépendante, profitant d'une influence croissante sur l'opinion publique. Des sites comme Vietnam Net et Vietnam News évoquent des sujets comme la corruption, les questions sociales et la situation politique. Les blogueurs mènent des enquêtes de terrain qui ne pourraient être publiées dans les médias traditionnels. Une société civile virtuelle a ainsi vu le jour sur Internet grâce à l'espace de discussion et d'échanges qu'il offre. Les militants démocrates et les critiques du gouvernement y ont trouvé refuge. Ce qui effraie les autorités.

Les sujets les plus discutés portent sur les différends territoriaux en bordure de la Chine, la corruption, les conflits fonciers, la liberté d'expression – sujets rarement évoqués dans les médias traditionnels. Pas un mot non plus de l'exploitation des mines de bauxite par la Chine et son impact environnemental, déjà à l'origine de divisions au sein même du parti. ➤

► Le filtrage des sites Web ne semble pas avoir été renforcé, ni allégé ces derniers mois. La majorité des blogueurs pratiquent l'autocensure, de peur de devenir la cible des autorités. Certains ont signalé que lorsqu'ils écrivaient sur des sujets "sensibles", leurs posts étaient effacés par des "tiers".

Les autorités ne se cachent pas de fermer des sites et blogs. Le 5 mai 2010, Vu Hai Trieu, un général de la Sécurité publique a déclaré : "Nos services techniques ont mis hors service 300 sites internet et blog véhiculant des contenus inappropriés".

Le filtrage n'est plus la principale méthode utilisée pour réduire la liberté sur Internet. Le régime préfère employer les cyberattaques, les spywares, les vols des identifiants et mots de passe des administrateurs de sites.

LES AUTORITÉS, INSTIGATRICES DE CYBERATTQUES LIBERTICIDES

Les cyberattaques se sont banalisées, principalement sous la forme de "Distributed Denial-of-Service" (DDoS). Ce type d'attaque très évoluée vise à rendre hors service un site en le submergeant de trafic inutile. Plus d'un millier de sites ont été touchés en 2009, soit deux fois plus qu'en 2008. D'après la presse officielle vietnamienne, il semble que le chiffre ait été au moins multiplié par dix en 2010.

Parmi les sites visés, le blog Anhbasam, créé par l'ancien policier Nguyen Huu Vinh, et reconnu pour la qualité de ses analyses politiques ainsi que les sites DCV Online, bauxitevietnam.info, Doi Thoai, mais aussi danluan.org, danchimviet.info et danlambao.com. Fin août 2010, pendant plusieurs jours, de nombreux sites et blogs de l'opposition ont été attaqués simultanément, peu avant les célébrations de la fête nationale, le 2 septembre. Les principales victimes de ces attaques ont donc été, en l'occurrence, des sites critiques des autorités, ce qui laisse à penser que ces dernières auraient pu les orchestrer.

En effet, les professionnels du secteur des technologies s'accordent à penser que le gouvernement était derrière ces attaques. L'entreprise de sécurité informatique McAfee a déclaré, en avril 2010 : "Nous pensons que les instigateurs peuvent avoir des motivations politiques et présenter une forme d'allégeance au gouvernement de la République socialiste du Viêt-nam". Selon l'entreprise, un logiciel malicieux (malware) a commencé à circuler en

décembre 2009. Un individu aurait hacké le site de la Société des professionnels vietnamiens, basée en Californie, et remplacé un programme fournissant des claviers en vietnamien par un programme malicieux qui a pu ensuite contaminer les ordinateurs de ceux qui l'ont téléchargé. D'après une étude publiée par McAfee en octobre 2010, si les noms de domaine en .com demeurent les plus risqués, car les plus attaqués, le Viêt-nam arrive en tête des pays à risques. Le pays était classé à la 39e place en 2009.

Google a aussi accusé le Viêt-nam de se livrer à des cyberattaques et à la surveillance en ligne plus accrue afin d'étouffer les voix critiques. Selon l'entreprise, des dizaines de milliers d'individus auraient pu être touchés. Les victimes seraient avant tout des sites traitant du sujet très sensible des mines de bauxite. Nart Villeneuve, du Citizen Lab de l'université de Toronto, a déclaré à l'Associated Press, le 1er avril 2010, que ces attaques et programmes malicieux avaient pu permettre l'infiltration et la surveillance des militants des droits de l'homme.

AGRESSIONS GRATUITES ET PRESSIONS EN TOUT GENRE : DES MÉTHODES DE VOYOUS

Les pressions contre les collaborateurs du magazine en ligne To Quoc se sont aggravées en 2010. Ainsi, Dang Van Viet, un officier de l'armée, s'est retiré du comité de rédaction, suite à des menaces. Début février 2010, le rédacteur en chef adjoint, Nguyen Thuong Long, et le journaliste Nguyen Phuong Anh ont été interrogés par la police. En mars, des agents ont affirmé à la femme et aux enfants de l'ancien colonel Pham Que Duong, ancien directeur de To Quoc, qu'ils risqueraient de sérieux problèmes concernant leur emploi s'il continuait à travailler pour ce magazine.

Le géologue Nguyen Thanh Giang, fondateur de To Quoc, a récemment été convoqué, menacé et interrogé plusieurs fois au commissariat. Le 23 mars 2010, des délinquants se sont introduits chez le médecin Pham Hong Son, dont certains articles ont été publiés dans To Quoc, menaçant de répandre de l'urine et des excréments dans son domicile s'il continuait à écrire des articles sur Internet. Gravement malade, le père Nguyen Van Ly, un prêtre catholique arrêté en 2007 puis condamné à huit ans de prison pour ses écrits, a bénéficié, en mars 2010, ►

➤ d'une libération anticipée, qui pourrait se terminer mi-mars 2011. Symbole de la promotion de la démocratie et de l'opposition pacifique au parti unique, il est à ce jour en résidence surveillée. La sécurité publique a empêché un diplomate américain, Christian Marchant, et un député australien, Luke Simpkins, de lui rendre visite en janvier 2011. Christian Marchant a même été malmené et emmené au poste, suscitant la protestation officielle du département d'Etat américain.

Le gouvernement ne se contente pas des pressions. Il continue d'arrêter à tour de bras dissidents, journalistes et net-citoyens.

LA LITANIE DES ARRESTATIONS CONTINUE

Ces arrestations font partie d'un cycle entamé en 2007, renforcé en 2009 et accéléré ces derniers mois. Elles étaient révélatrices d'une sensibilité accrue des autorités à la dissidence à l'approche du Congrès du parti communiste, en janvier 2011. Les dissidents ont subi les conséquences des dissensions qui ont vu le jour en interne, sur la question des mines de bauxite et en raison d'un scandale lié à une affaire de corruption – des sujets relayés sur la Toile.

Le Viêt-Nam est à ce jour la deuxième prison du monde pour les net-citoyens, avec dix-huit d'entre eux actuellement en détention : Nguyen Van Tinh, Nguyen Manh Son, Nguyen Van Tuc, Ngo Quynh, Nguyen Kim Nhan, Phan Thanh Hai, Pham Van Troi, Vu Van Hung, Nguyen Van Dai, Tran Quoc Hien, Tran Duc Thach, Truong Quoc Huy, Dieu Cay, Nguyen Tien Trung, Nguyen Xuan Nghia, Vi Duc Hoi et Le Cong Dinh et Pham Minh Hoang. Par ailleurs, trois journalistes, Tran Khai Thanh Thuy, Truong Minh Duc et Nguyen Van Ly sont toujours emprisonnés.

Le blogueur Dieu Cay, qui aurait dû être libéré en octobre 2010, après avoir purgé une peine de deux ans et demi de prison, est maintenu en détention, désormais accusé de propagande contre l'Etat et le parti, en vertu de l'article 88 du code pénal. Arrêté en avril 2008, il avait été condamné, en septembre 2008, à deux ans et demi de prison pour "fraude fiscale" par un tribunal d'Hô-Chi-Minh-Ville. Les autorités vietnamiennes cherchaient en réalité à le faire taire alors qu'il avait publiquement dénoncé le parcours de la flamme olympique, et notamment son passage à Hô-Chi-Minh-Ville en 2008, à l'occasion des jeux Olym-

piques de Pékin. Le blogueur était également étroitement surveillé depuis sa participation, la même année, à des manifestations contre la politique chinoise dans les archipels des Paracels et Spratleys.

Phan Thanh Hai, aussi connu sous le nom d'Anh Ba Saigon, a été arrêté en octobre 2010. La police l'aurait interpellé à son domicile et aurait saisi trois ordinateurs. Selon la femme du blogueur, les policiers auraient justifié l'arrestation de son mari, accusé de "propagande contre l'Etat", par la diffusion de fausses informations sur son blog, traitant notamment des disputes maritimes avec la Chine et de l'exploitation de mines de bauxite. Il y soutient également certains dissidents vietnamiens.

Le blogueur franco-vietnamien, Pham Minh Hoang, arrêté le 13 août 2010, a officiellement été inculpé le 20 septembre 2010, pour "avoir mené des activités en vue de renverser le gouvernement" en vertu de l'article 79 du code pénal, et pour avoir adhéré au parti d'opposition Viet Tan. Le gouvernement lui reproche la publication sur son blog (www.pkquoc.multiply.com) de trente articles critiques sous le pseudonyme de Phan Kien Quoc. Il est, en outre, accusé d'avoir réuni une quarantaine d'étudiants dans un groupe extra-scolaire pour former, selon la police, des futurs membres de Viet Tan. Selon sa femme, Le Thi Kieu Oanh, Pham Minh Hoang a été arrêté pour son opposition aux projets d'exploitation de mines de bauxite par une entreprise chinoise.

Le net-citoyen Nguyen Tien Trung, engagé en faveur de la démocratie au Viêt-Nam, a été arrêté au domicile de ses parents le 7 juillet 2009 pour violation de l'article 88 du code pénal. Il a été condamné à sept ans de prison en janvier 2010 pour avoir "tenté de renverser le gouvernement".

Le Cong Dinh et Tran Huynh Duy Thuc, jugés en janvier 2010 aux côtés de Le Thang Long, ont respectivement vu leurs peines de cinq et seize ans de prison confirmées en appel le 11 mai 2010. Le Cong Dinh, auteur de nombreux textes sur la démocratie, militant reconnu des droits de l'homme et défenseur de plusieurs blogueurs et militants de la liberté d'expression, a été arrêté le 13 juin 2009. Il a également été condamné à trois ans d'assignation à résidence. Tout deux sont accusés de "tentative de renversement du régime du peuple" et de "subversion" en vertu de l'article 79 du code pénal vietnamien. Le Thang Long, militant des droits de l'homme a écopé, en janvier 2010, de sept ans de prison, et de trois ans d'assignation à résidence. ➤

➤ Le cyberdissident Vi Duc Hoi, un ancien cadre du parti, a été condamné, le 26 janvier 2011, à huit ans de prison pour propagande contre l'Etat et violation des lois sur la sécurité nationale, sur la base de l'article 88 du code pénal de 1999, suivie de cinq ans d'assignation à résidence. Son avocat, Tran Lam, a annoncé qu'il ferait appel. En 2007, il s'était fait radier du parti pour ses appels à la démocratie et avait commencé à publier sur Internet des commentaires sur des sujets sensibles, comme les expropriations, la corruption ou le multipartisme. Sa maison avait été perquisitionnée le 7 octobre 2010. Arrêté officiellement vingt jours plus tard, il risquait jusqu'à vingt ans de prison. Vi Duc Hoi fait partie du réseau pro-démocratique Bloc 8406.

Le journaliste et cyberdissident Nguyen Dan Quê, a été détenu pendant quarante-huit heures le 28 février, par les autorités d'Ho Chi Minh-Ville (Sud) pour avoir lancé un appel à la mobilisation afin de " tirer profit des mouvements démocratiques en Afrique et au Moyen-Orient " dans lequel il enjoignait le peuple à " se débarrasser de la dictature communiste et à construire un Vietnam nouveau, libre, démocratique, humain et progressif ". Il a été relâché sous condition d'une collaboration étroite avec les autorités, des conditions qu'il aurait rejetées.

Lê Nguyễn Hương Trà, âgée de 33 ans, plus connue sous le pseudonyme de "Co Gai Do Long", a été libérée sous caution en janvier 2011. La blogueuse est cependant toujours accusée de "diffamation envers un haut cadre du parti", ainsi que d'avoir porté atteinte à la réputation de sa famille. Elle risque jusqu'à sept ans de prison. Lê Nguyễn Hương Trà avait été arrêtée, le 23 octobre 2010, pour avoir qualifié le fils d'un responsable politique "d'homme à femmes". Le général de division Cao Minh Nhan, chef adjoint de la police nationale criminelle, a déclaré que la blogueuse avait été libérée car son "crime avait été clarifié". La blogueuse aurait en effet reconnu avoir publié des propos diffamatoires. Elle serait actuellement soumise à des restrictions dans ses déplacements.

Le blogueur Vu Quoc Tu et sa femme, la blogueuse Trang Dêm, ont été arrêtés le 1er mai 2010 et empêchés de partir en voyage de noces. Tous deux avaient participé à la manifestation de janvier 2008 à Saïgon contre le relais de la flamme olympique, organisée par le blogueur Dieu Cay.

La blogueuse Ta Phong Tan a été arrêtée en avril 2010. Elle a finalement été relâchée. Ces arrestations sont destinées à empêcher certains dissidents de se livrer à leurs

activités, et à en convaincre d'autres de s'autocensurer. Ces mesures ne semblent pas suffire, le régime s'est doté d'un nouveau cadre légal pour contrôler l'information.

NOUVELLES RESTRICTIONS LÉGALES ET TECHNIQUES

UN LOGICIEL ESPION ?

En avril 2010, les autorités vietnamiennes ont rendu publique la "Décision 15" qui ordonne à plus de 4 000 cybercafés et fournisseurs d'accès à Hanoï d'installer un logiciel, fourni par le gouvernement, capable – comme son équivalent chinois, provisoirement suspendu, Green Dam –, de bloquer l'accès à des sites et d'instaurer une surveillance des internautes.

DE NOUVELLES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX CYBERCAFÉS

Les autorités ont décidé, en août 2010, de la fermeture des cybercafés situés à moins de 200 mètres d'une école, dans une tentative de lutter contre l'addiction aux jeux en ligne et les "contenus inappropriés". Cette mesure concernerait plus de 600 établissements, notamment à Saïgon et à Hanoï. Son application serait difficile, notamment pour des raisons économiques. Par ailleurs, des mesures techniques devraient être prises pour suspendre les liaisons internet dans tous les cybercafés de la capitale entre 23 heures et 6 heures. Les violations seront punies par des amendes.

Une porte-parole du ministère des Affaires étrangères a indiqué que les autorités tentaient de garantir la "sécurité et un usage sain" d'Internet dans les lieux publics, rejetant toute accusation d'atteinte à la liberté d'expression. Le ministère avait récemment dénoncé l'usage grandissant d'Internet ainsi que les contenus "violents et pornographiques".

UN NOUVEAU DÉCRET POUR "ENCADRER" JOURNALISTES ET BLOGUEURS

En plein congrès du parti communiste vietnamien, le gouvernement de Hanoï a démontré sa volonté de renforcer son contrôle de l'information en adoptant, en janvier 2011, un nouveau décret afin d'encadrer les activités des journalistes et des blogueurs. Ce décret, qui s'ajoute à un arsenal législatif parmi les plus répressifs au monde, prévoit notamment des amendes allant jusqu'à 40 millions ➤

● de dong (2 000 dollars), dans un pays où le salaire moyen s'élève à 126 dollars.

Le texte, signé par le Premier ministre Nguyen Tan Dung, est entré en vigueur dès février 2011. Seront notamment sanctionnés les auteurs d'«informations non autorisées» ou «non conformes aux intérêts du peuple». Ces définitions vagues permettront au gouvernement vietnamien une large interprétation permettant d'accroître le nombre d'arrestations. Le décret punit également de trois millions de dong (155 dollars) la publication de documents ou de lettres sans que l'auteur ne dévoile ses sources ou son identité, et de 20 millions de dong (1 000 dollars) la publication de documents liés à une enquête officielle.

Ce décret applique aux blogs la censure déjà en vigueur pour les médias traditionnels. La protection et le secret des sources sont vivement mis en danger, tout comme l'anonymat en ligne. Les autorités tentent d'empêcher les blogueurs de publier sous des pseudonymes, ce qui pourrait faciliter les mesures de harcèlement à leur rencontre, leur arrestation et leur condamnation.

LES DROITS DE L'HOMME, ACCESSOIRES ?

Traditionnellement, la répression se durcit avant chaque Congrès. Cette année, à l'occasion de la tenue du 11^{ème} Congrès du parti communiste, la répression a été particulièrement sévère et les dernières mesures légales prises par les autorités n'incitent pas à l'optimisme. Le parti semble poursuivre une ligne d'ouverture économique tout en gardant sous contrôle étroit la vie politique et sociale.

Le Viêt-nam présidait cette année l'ASEAN, l'Association des Nations du Sud-est Asiatique. Sous sa présidence, le comité des droits de l'homme de l'organisation est resté une coquille vide.

Malgré les déclarations de la secrétaire d'Etat Hillary Clinton, en juillet 2010, et malgré les critiques parfois vives de la communauté internationale sur la question des droits de l'homme, l'attitude d'Hanoï ne s'assouplit pas. Car la priorité est donnée à la situation politique intérieure et à la stabilité. Ces mesures de contrôle traduisent le malaise du régime face à la recrudescence du nombre d'internautes qui s'expriment ouvertement sur le Net, l'utilisant comme un moyen de pallier à l'absence de la liberté d'expression dans la société. Ces derniers revendiquent de plus en

plus ouvertement le droit de s'exprimer sans être harcelés par la sécurité publique. Par solidarité, des blogueurs vietnamiens ont choisi le jour où Dieu Cay aurait dû sortir de prison, le 19 octobre 2010, comme la «Journée des blogueurs». Ils ont lancé une lettre ouverte pour demander la libération des blogueurs emprisonnés et la fin de la surveillance et de la censure.

AUSTRALIE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .au

Population : 22 551 660

Nombre d'internautes : 17 033 826

Salaire annuel moyen : 28 290 dollars

Nombre de netcitoyens emprisonnés : 0

Le gouvernement n'a pas abandonné son projet de mettre en place un dangereux système de filtrage du Net, qui serait géré, de manière opaque, par une autorité administrative.

UN SYSTÈME DE FILTRAGE DRACONIEN

Après une année de tests effectués par le gouvernement, en partenariat avec les fournisseurs d'accès Internet, le ministre des Télécommunications, Stephen Conroy, avait réaffirmé, le 15 décembre 2009, l'intention du gouvernement de faire voter une loi instaurant un filtrage obligatoire de sites jugés "inappropriés". La décision de bloquer l'accès à un site ne serait pas prise par un juge, mais par une autorité administrative, l'ACMA (Australian Communications and Media Authority).

En vertu du Broadcasting Services Act de 1992, l'ACMA est déjà en mesure d'exiger auprès des fournisseurs d'accès à Internet des retraits de contenus. Elle tient une liste noire des sites interdits, sans transparence aucune.

Le filtrage s'appliquerait aux contenus "RC" (refused classification), une classification déjà adoptée par les médias traditionnels. Il risque donc de concerner des contenus qui n'ont rien à voir avec l'intention affichée par les autorités de lutter contre la pédopornographie, la diffamation ou les droits

d'auteur. Le risque de surblocage est évident : des sujets comme l'avortement, l'anorexie, la législation sur la vente de marijuana, ou les aborigènes risqueraient d'être filtrés. Tout comme des articles de presse ou des informations à caractère médical faisant référence à ces sujets. Alors que le gouvernement a annoncé que le filtrage serait efficace à 100%, une annonce contestée par des experts, le site Wikileaks a révélé la liste de sites filtrés qui n'avaient rien de répréhensible, comme des liens YouTube, des jeux de poker, des réseaux gay, des pages Wikipédia, des sites chrétiens, etc.

Plusieurs cas de censure ont été recensés : en avril 2010, les pages concernant WikiLeaks du site d'information australien SBS (Special Broadcasting Service) auraient également été "blacklistées", entraînant des manifestations du Parti Pirate, à Sydney.

Trois des plus grands fournisseurs d'accès Internet du pays (Telstra, Optus et Primus) auraient signé un accord pour instaurer un système de filtrage volontaire dès juillet 2011. Le filtrage obligatoire reste l'objectif du gouvernement, qui compte s'appuyer sur les Indépendants et les Verts pour faire passer sa législation, mais ne dispose pas pour l'instant du soutien politique nécessaire. ➤

UN PROJET DE LOI IMPOPULAIRE

Selon Ben Grubb, du quotidien The Age, en juillet 2010, le gouvernement aurait censuré la quasi-totalité d'un document officiel consacré au filtrage avant de le transmettre à la presse. Il s'agissait d'un compte rendu d'une réunion de mars 2010, entre fournisseurs d'accès à Internet, industriels et gouvernement. La législation australienne prévoit pourtant, en principe, le droit pour chacun d'accéder aux documents produits par l'administration. Selon Claudia Hernandez, agent du bureau du procureur général, une version non censurée aurait pu "entraîner des débats prématurés". George Brandis, chef de file de l'opposition au Sénat, a dénoncé les dérives d'un "gouvernement orwellien".

Déjà, Stephen Conroy avait rendu la discussion très difficile, en qualifiant ses détracteurs de partisans de la pédopornographie. Un sondage de Fairfax Media, réalisé en décembre 2009 auprès de 20 000 Australiens, avait montré que 96% d'entre eux étaient fortement opposés à ce projet de loi. Tout comme plusieurs entreprises du secteur de l'Internet telles que Google et Yahoo!. Fin mars 2010, les Etats-Unis se sont dits préoccupés par le filtrage australien, et ont rappelé l'importance de la liberté d'expression. Des centaines de sites Internet australiens ont participé les 28 et 29 janvier 2010 à une journée nationale baptisée " Internet Blackout ".

BAHREÏN

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine: .bh

Population : 738,004

Internautes : 49,300

Salaire moyen (Femmes) : 10 496 dollars

Salaire moyen (Hommes) : 29 796 dollars

Nombre de Net-citoyens emprisonnés: 0

Les autorités avaient décidé, ces deux dernières années, de mettre en place un filtrage ciblé et d'arrêter plusieurs net-citoyens, au nom de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la stabilité nationale. Depuis le début de l'année 2011, alors que les revendications démocratiques et les mouvements de contestation populaires secouent le monde arabe, le pouvoir oscille entre renforcement de la censure liée à la contestation politique et concessions à certaines revendications, sous la forme de libérations de prisonniers.

UN FILTRAGE CIBLÉ ET ÉTABLI

La volonté d'innovation technologique des autorités va de pair avec un renforcement du contrôle sur la Toile. Le gouvernement applique une politique rigoureuse de filtrage des contenus politiques, religieux, considérés comme obscènes ou remettant en cause la dignité de la famille royale. Parmi les sites bloqués : les sites d'opposition, ceux jugés "anti-islamiques", des forums de discussion, des sites d'informations. Les sites Online news www.ezaonline.com, et des forums comme Sitra www.sitraisland.net, ou Bahraionline.org, ont notamment été bloqués.

Début 2009, la ministre de la Culture, Sheikha Mai Bent Mohammed Al-Khalifa, membre de la famille royale, avait lancé une "campagne contre la pornographie" qui s'était soldée par la fermeture de 1040 sites. Certains n'avaient pourtant rien à voir avec les sujets jugés sensibles. Le blocage du site de l'Arabic Network for Human Rights Infor-

mation (ANHRI) et du Bahrain Centre for Human Rights, deux organisations de défense des droits de l'homme, montre que le gouvernement s'en prend en réalité à des sites qui le critiquent, ou qui mettent en cause la famille royale et le Parlement. Des pages YouTube, Wikipedia et Facebook ont aussi fait les frais de cette campagne.

Les réseaux sociaux sont également visés, notamment quand ils abordent des sujets sensibles. Le 9 octobre 2010, la page Facebook du leader de l'opposition, Abdul Wahab Hussein, a été bloquée. Facebook connaît une popularité croissante au Bahreïn, avec 253 100 utilisateurs dans le pays.

Pourtant, l'utilisation de serveurs proxy, dont Hotspot Shield ou "Your Freedom", est de plus en plus répandue dans le royaume. ➔

UNE CENSURE INTERNET DE CIRCONSTANCE

Le gouvernement réagit rapidement à l'actualité. Suite aux manifestations pro-démocratiques qui ont débuté le 14 février 2011, le filtrage, appliqué via les logiciels de la société américaine Smartfilter, s'est durci.

Les autorités ont bloqué des comptes Bambuser, une plateforme de streaming permettant aux utilisateurs de partager directement en ligne des vidéos prises avec des téléphones portables. Les pages YouTube contenant des vidéos sur les récents événements ont été bloquées. Une page Facebook qui regroupait 6000 membres et qui appelait à une manifestation générale, le 14 février, a été censurée deux jours après son ouverture. Le compte twitter @Nabeelrajab, appartenant au président du Centre du Bahreïn pour les droits de l'homme, a été également censuré. Depuis le 14 février, l'Internet haut débit a été ralenti en vue d'entraver le téléchargement de vidéos et la diffusion d'images en direct des manifestations. Selon la société Arbor Networks, le trafic vers et depuis le Bahreïn aurait diminué de 20%, à la mi-février, comparé aux trois semaines précédentes.

Le 14 février 2011, lors d'un discours télévisé, le roi Hamad ben Issa Al-Khalifa a adressé ses condoléances aux familles de deux manifestants tués lors de la dispersion des rassemblements, et a ordonné la formation d'une commission d'enquête. Selon l'Association des jeunes du Bahreïn pour les droits de l'Homme, des SMS anonymes ont, par la suite, appelé à manifester en soutien du gouvernement.

Le journaliste Nicholas Kristof du New York Times, qui a assuré une couverture remarquable des événements, a été victime d'une campagne de diffamation en ligne, vraisemblablement orchestrée par les autorités.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE SOUS PRESSION

En 2010, la censure a été étendue à la téléphonie mobile. Le 7 avril 2010, le ministère de la Culture et de l'Information a interdit un groupe de discussion sur les téléphones portables BlackBerry, menaçant les contrevenants de poursuites judiciaires. Mohamed Suleiman, un journaliste qui relayait gratuitement, grâce à son application "Urgent

News", des informations provenant des six principaux quotidiens du pays, a été contraint d'arrêter. Le sous-secrétaire adjoint pour la presse et les publications, Abdullah Yateem, a justifié cette interdiction en soulignant que certains journaux et groupes de diffusion d'informations par téléphones ne disposaient pas des autorisations nécessaires. Il s'est dit inquiet de l'impact sur la population de telles informations, craignant le "chaos et la confusion".

Ces groupes de discussion connaissent un grand succès au Bahreïn. Ils permettent d'échanger des informations, par exemple sur l'état du trafic routier, des expositions culturelles, des questions religieuses, etc. Onze mille personnes étaient abonnées aux alertes "Urgent News".

LOIS ET DÉCRETS PROHIBITIFS

La surveillance des nombreux cybercafés du pays a été renforcée. Ces établissements ont notamment interdiction d'avoir une pièce fermée séparée, qui offrirait la possibilité aux utilisateurs de consulter des sites de manière privée. L'écran doit être visible de tous afin de faciliter les contrôles. Une commission, qui réunit quatre ministères, s'assure que les règles d'interdiction aux mineurs et de visibilité des postes sont bien respectées.

Internet est gouverné par l'Autorité de régulation des télécommunications, établie par la loi n°47 sur les Télécommunications, adoptée en 2002. Son champ d'application a été étendu aux supports en ligne. Un amendement de 2008 a éliminé la censure préalable et les peines de prison pour les reporters. Mais les journalistes et les internautes peuvent toujours être poursuivis en vertu de la loi antiterroriste ou du code pénal.

Deux décrets concernant spécifiquement Internet ont été adoptés en 2009. Le premier décret permet la fermeture de sites sans décision de justice, sur simple demande de la ministre de la Culture. Le second oblige le nombre croissant de fournisseurs d'accès à Internet – une vingtaine à ce jour - à bloquer des sites à caractère pornographique ou susceptibles d'inciter à la violence ou à la haine raciale. ➤

DES NET-CITOYENS SOUS PRESSION

Engagé dans une logique sécuritaire, en réaction à la contestation de la minorité chiite à l'été 2010, le régime a emprisonné deux blogueurs dans des conditions dégradées et a ouvertement bafoué leurs droits, en violation des conventions internationales signées et ratifiées par le royaume.

Jugés aux côtés de 23 militants des droits de l'homme, les militants et blogueurs Ali Abduleman et Abduljalil Al-Singace, arrêtés le 4 septembre 2010, ont été victimes de mauvais traitements en détention. D'après le Bahrain Center for Human Rights, Ali Abduleman aurait déclaré, au cours du procès : " J'ai été torturé, battu et insulté. Ils ont menacé d'obtenir le licenciement de ma femme et d'autres membres de ma famille. J'ai été interrogé sans la présence d'un avocat et l'officier présent à l'interrogatoire m'a semblé faire partie des services de sécurité. Il n'a pas voulu prendre en compte mon rejet des accusations portées à mon encontre. Il ne me permettait jamais de répondre à ses questions, y répondant lui-même. " Abdeljalil Al-Singace a lui aussi dénoncé devant la cour la torture "morale et physique" dont il aurait été victime et les menaces de viols proférées à l'encontre de ses proches. Il a été victime de quatre attaques cardiaques au cours de sa détention. Il a dénoncé la privation de soins que les autorités lui auraient imposé, ayant pour conséquence une détérioration rapide de son état de santé.

Le 22 février 2011, en signe d'apaisement envers l'opposition et les manifestants, le gouvernement a soudainement libéré les deux blogueurs, ainsi que les 21 militants de l'opposition et des droits de l'homme jugés en même temps qu'eux, dans une parodie de procès marquée par la démission collective des premiers avocats de la défense. Ces derniers avaient auparavant réclamé une suspension du procès et l'ouverture d'une enquête sur des allégations de torture, comme le prévoit la loi. Nabeel Rajab, directeur du Bahrain Center for Human Rights, a récemment déclaré sur la chaîne américaine CNN qu'environ 400 prisonniers politiques étaient toujours en détention.

Abdeljalil Al-Singace, porte-parole et directeur du bureau des droits de l'homme du mouvement Al Haq pour les libertés civiles et la démocratie, avait déjà été arrêté en 2009 pour avoir prétendument lancé une campagne de déstabilisation contre le gouvernement. Il dénonçait sur

son blog <http://alsingace.katib.org> les discriminations à l'égard des chiites, ainsi que l'état déplorable des libertés publiques dans son pays. Ali Abduleman, un blogueur très actif et considéré par les net-citoyens du pays comme un pionnier d'Internet, avait déjà été arrêté en 2005 pour des écrits critiques contre le régime sur son blog. Collaborateur du réseau mondial de blogueurs Global Voices, il est intervenu dans de nombreuses conférences internationales pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme au Bahreïn.

Les deux net-citoyens étaient accusés de diffamation envers les autorités du royaume et de publication "de fausses informations sur les affaires internes du pays" dans le but de le déstabiliser.

Mohamed Al-Rashid a lui aussi fait les frais de la politique répressive du gouvernement. Le net-citoyen a été arrêté en octobre 2010, pour "diffusion de fausses informations dans le but de déstabiliser la sécurité publique". Le 4 janvier 2011, il a été libéré après le versement d'une caution de 530 dollars, mais les poursuites n'ont pas été abandonnées. Il est actuellement soumis à des restrictions de déplacement. D'après le Bahrain Center for Human Rights, ce cyberdissident dénonçait sur Internet, notamment sur des forums et des sites tels que Bahrain Online et AlJazeera Talk, les violations des droits de l'homme dans le pays, ainsi que le manque de professionnalisme des journalistes proches du pouvoir. Il s'était fait le relais des prises de position critiques de l'opposition, souvent absentes des médias traditionnels.

Les avocats et défenseurs des net-citoyens et militants des droits de l'homme n'ont pas été épargnés. Nabeel Rajab s'est vu refuser l'entrée au tribunal dès la troisième audience du procès des blogueurs. Le 2 décembre 2010, victime d'un véritable harcèlement, le militant des droits de l'homme a été retenu pendant plus d'une heure par des agents de la sécurité nationale, à l'aéroport de Manama, alors qu'il s'apprêtait à se rendre en Grèce. Avant d'être relâché, il avait été menacé. Son ordinateur personnel et son téléphone portable lui auraient été confisqués et les données informatiques de son matériel, notamment des documents personnels, auraient été copiées sans aucune décision légale. A l'automne 2010, il avait également fait l'objet d'une véritable campagne de diffamation dans les médias gouvernementaux. Il avait découvert dans les journaux, notamment dans le Gulf Daily News, le 5 septembre 2010, qu'il était considéré comme l'un des membres d'un prétendu " réseau terroriste sophistiqué ". ➤

➤ Le régime, qui a utilisé l'argument sécuritaire pour faire taire des voix dissidentes ces derniers mois, a fait jusqu'ici preuve de pragmatisme, soufflant le chaud et le froid. Il n'a pas hésité à censurer Internet, à entraver le flux de l'information en ligne, et à lâcher du lest pour apaiser les tensions politiques. La situation de la liberté d'expression – notamment en ligne – évoluera donc, dans les prochains mois, en fonction de la situation politique et de la marge de manoeuvre dont le pouvoir croit pouvoir disposer.

BELARUS

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine: .by
 Population: 9 648 533
 Nombre d'internautes: 4 439 800
 Salaire annuel moyen: 500 dollars
 Nombre de netcitoyens emprisonnés: 0

Seul espace de liberté encore préservé, Internet a été mis en coupe réglée par un décret gouvernemental en juillet 2010. La mort suspecte d'un journaliste en ligne a traumatisé la profession. A l'approche des élections, puis pendant les manifestations ayant suivi la réélection contestée de Loukachenko, " dernier dictateur d'Europe ", la société civile a vu la répression s'exercer à la fois " hors ligne ", contre manifestants et journalistes, et en ligne, via blocages, cyberattaques et manipulation.

MISE EN PLACE D'UN FILTRAGE DU NET

Le décret numéro 60, adopté en février 2010 et intitulé " Sur les mesures pour améliorer l'utilisation du réseau national d'Internet ", est entré en vigueur le 1er juillet 2010. Il établit notamment un contrôle étendu des contenus sur Internet et encadre les possibilités d'accès au réseau. Il impose aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de s'enregistrer auprès du ministère de la Communication et de lui fournir les éléments techniques des réseaux, systèmes et ressources d'informations Internet bélarusses.

Ce décret oblige également les supports d'accès à Internet (ordinateurs, téléphones portables) à être identifiés par les FAI. De même, chaque usager surfant sur Internet depuis un cybercafé ou en utilisant des connexions partagées par plusieurs personnes (ex : dans un immeuble en copropriété) devra décliner son identité. Chaque

connexion sera enregistrée et conservée pendant un an. Cette mesure cherche à dissuader les citoyens de continuer de s'informer auprès de sites indépendants ou d'opposition.

Le décret prévoit enfin la création d'un Centre opérationnel et analytique (OAC) rattaché à la présidence, chargé de surveiller tout contenu avant diffusion sur Internet. Cette mesure institue clairement une censure au sommet de l'Etat. Toute demande du centre de fermer un site devra être mise en œuvre par le FAI concerné dans les 24 heures. Toute contestation de la fermeture d'un site pourra être portée devant la justice.

Le ministère de la Communication et de l'Information a préparé une nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1er juillet, qui met en place un système de filtrage pour contrôler l'accès à des sites considérés dangereux, notamment des sites "extrémistes" ou liés aux trafics d'armes, de drogue ou d'êtres humains, ainsi qu'à la ➤

● pornographie ou appelant à la violence. Les sites incriminés seront bannis sur décision du ministère de la Communication, du Comité de contrôle d'Etat, du Centre analytique et opérationnel, et seront rendus inaccessibles depuis les organisations publiques, les entreprises d'Etat et les cybercafés. Ils pourraient aussi être bloqués pour le reste des internautes par les fournisseurs d'accès à Internet. Ces derniers avaient jusqu'au 1er septembre pour se procurer l'équipement technique nécessaire.

PRESSIONS CROISSANTES SUR LES MÉDIAS À L'APPROCHE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les campagnes d'intimidation envers journalistes et dissidents se sont intensifiées à l'approche de l'élection présidentielle de décembre 2010.

BLOCAGES ET PRESSIONS À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET N°60

Le 6 juillet 2010, le site Internet de Vitebsky Kurier www.kurier.vitebsk.by a été bloqué par Beltelecom, l'opérateur national de télécommunications appartenant à l'Etat, qui contrôle la bande passante. Le site ne s'était pas enregistré auprès des autorités pour des raisons idéologiques. Il a été rendu inaccessible en vertu du décret n°60. Il a dû migrer sur une autre plateforme à l'adresse : <http://vitebsk-kurier.info/>

Le site d'informations en ligne de la ville de Vileika, vilejka.org, a été bloqué pendant plusieurs jours suite à une enquête de police sur certains commentaires postés par des internautes. Le 1er juillet, la police a interrogé Mikalai Susla, l'un des utilisateurs du site, et lui a confisqué son ordinateur, le soupçonnant d'être le directeur du site. Selon ce dernier, le site avait été bloqué à cause de critiques envers la politique locale et gouvernementale. Il dénonce un lien entre ces poursuites et l'entrée en vigueur du décret 60.

Le 1er juillet 2010, Natalia Radzina, rédactrice en chef du site d'opposition charter97.org, a, de nouveau, été interrogée par la police, à Minsk, dans le cadre de poursuites judiciaires suite à un commentaire sur son site Internet. Elle subissait son quatrième interrogatoire en quatre mois. Par ailleurs, le 23 juin 2010, neuf activistes du Nazbol (Parti national bolchevique) ayant manifesté sans autorisation

sur la place de la Liberté, à Minsk, avec des panneaux et des t-shirts sur lesquels était inscrit " Liberté d'Internet ", ont été arrêtés et jugés coupables " d'avoir violé la procédure d'organisation des manifestations ". Le leader, Yawhen Kontush, a dû payer une amende de 875 000 roubles biélorusses (236 euros). Les autres participants ont été condamnés à une amende de 175 000 roubles (47 euros) chacun.

LES DONNÉES PERSONNELLES DE JOURNALISTES MISES EN DANGER

Un responsable de la police a autorisé, en avril 2010, l'accès des experts informatiques de la police aux comptes email et aux conversations Skype de plusieurs journalistes indépendants, dont les ordinateurs avaient été saisis au cours d'une perquisition, le 16 mars 2010, dans les locaux des médias concernés et aux domiciles des journalistes. Ce, en raison de poursuites en diffamation intentées par un ancien haut responsable du KGB, Ivan Korzh, contre des proches de policiers condamnés dans le cadre d'une affaire de chasse illégale. Natalia Radzina, Svyatlana Kalinkina et Maryna Koktysh du journal Narodnaya Volya, proches de l'opposition, ainsi qu'Iryna Khalip du quotidien russe indépendant Novaïa Gazeta sont concernées.

L'accès par les autorités aux emails et chats des journalistes constitue une grave atteinte, à la fois à l'intégrité des modes de communication des professionnels des médias et au respect de la vie privée. De telles méthodes mettent en danger les sources de ces reporters. Les autorités sont en particulier intéressées de pouvoir identifier et surveiller les collaborateurs de Charter 97. L'enquêteur Alyaksandr Puseu a expliqué à Natallya Radzina qu'ils n'avaient pas trouvé de documents liés à cette affaire de diffamation dans les ordinateurs saisis mais plus de 3000 articles utilisant le mot-clé "diktatura" (dictature). La journaliste a été interrogée en détails sur la manière dont le site fonctionne. En 2009, Ivan Korzh avait porté plainte, tentant d'obtenir le retrait d'un article paru sur Charter97.org et intitulé : "Des proches de policiers arrêtés se plaignent de la dictature".

L'IMPUNITÉ PROPICE À L'AUTOCENSURE

Le 3 septembre 2010, Oleg Bebenine, journaliste de Charter 97 connu pour ses critiques du pouvoir en place, a été retrouvé pendu dans sa maison de campagne, près de la capitale Minsk. La thèse officielle du suicide est ●

➤ réfutée par ses proches et ses collaborateurs, qui y voient un crime politique. Des journalistes couvrant cette affaire ont reçu des menaces de mort.

L'Association des journalistes bélarusses (BAJ), organisation partenaire de Reporters sans frontières et lauréat du prix Sakharov en 2004, a adressé des courriers au ministre de l'Intérieur et au procureur général, en réclamant une enquête objective et transparente. A ce jour, l'impunité continue de régner dans cette affaire, participant au lourd climat d'intimidation contre les professionnels des médias et les incitant à l'autocensure.

MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉÉLECTION DE LOUKACHENKO : TENTATIVES DE BLOCAGE DE L'INFORMATION

Le président du Bélarus, au pouvoir depuis 16 ans, a été officiellement réélu à l'issue des élections de décembre 2010, qualifiées par les observateurs internationaux de non démocratiques.

Le 19 décembre 2010, des manifestations de mécontentement se sont déroulées dans Minsk, après l'annonce de la victoire du président sortant avec près de 80 % des suffrages. Des rassemblements violemment dispersés alors que plus de 600 personnes, dont une trentaine de journalistes, étaient arrêtées.

Les pressions se sont également accentuées sur Internet et les communications mobiles. Ces dernières ont été rendues extrêmement difficiles le 19 décembre vers 20 heures dans le pays. Quant aux sites d'opposition ou d'information indépendants, nombre d'entre eux ont été victimes d'attaques DDoS, les rendant inaccessibles ou de l'apparition de pseudo-sites, " contrefaits ", diffusant des informations erronées, et vers lesquels les visiteurs étaient redirigés. Ainsi, des sites portant des noms similaires mais enregistrés en ".in", sont apparus pour charter97.org, ainsi que pour Belaruspartisan et Gazetaby, ou encore le journal Nasha Niva.

Les plates-formes de blogs comme Live Journal, très populaire, ont connu des difficultés de fonctionnement dès le 19 décembre. Le 20 décembre au petit matin, les forces spéciales ont pénétré dans les locaux du site charter97.org, dont plusieurs membres ont été arrêtés par le KGB.

La rédactrice en chef, Natalia Radzina, a été blessée à la tête par des policiers, le 19 décembre. Libérée fin janvier 2011, mais placée en résidence surveillée, elle est toujours poursuivie pour " participation à des émeutes " et encourt à ce titre des peines pouvant atteindre jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.

POURSUITES DES REPRÉSAILLES ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR LES VOIX CRITIQUES

La répression a continué de s'abattre sur la société bélarusse dans les semaines qui ont suivi la contestation. Plusieurs cas inédits d'assignation à résidence, avec installation d'agents des services de sécurité au domicile des opposants, et mesures d'isolement sévères, ont été constatés. Certains ont alors été empêchés d'avoir accès à Internet, et de regarder les journaux télévisés. Devant l'ampleur de la contestation, le célèbre dissident et homme politique polonais Lech Walesa a, de son côté, prédit que les Bélarusses allaient utiliser les nouvelles technologies pour suivre l'exemple tunisien et démettre le président Alexander Loukachenko de ses fonctions. En attendant, la communauté internationale multiplie les déclarations de soutien envers la société civile bélarusse.

L'Union européenne et les Etats-Unis ont pris, début 2011, de nouvelles sanctions contre Minsk, imposant des gels d'avoirs et des interdictions de visas au président du Bélarus et à plus de 150 de ses proches.

L'Estonie, un Etat balte qui s'illustre dans le domaine des technologies, a déclaré en janvier 2011 être prête à mettre sa cyber-expertise au service des opposants bélarusses, pour leur apprendre " comment gérer leurs sites Internet et les protéger contre les cyberattaques ". Le centre de défense en cybersécurité de l'OTAN est basé en Estonie. Faisant preuve d'innovation dans leurs actions de mobilisation en ligne, les militants des droits de l'homme sont souvent déjà rompus à certaines techniques de contournement de la censure et de protection de leurs données. Cependant, face à un pouvoir décidé à ne rien lâcher, l'aide internationale peut s'avérer précieuse pour les internautes bélarusses.

COREE **DU SUD** | **SOUS SURVEILLANCE**

Nom de domaine: .kr
 Population: 49 232 844
 Nombre d'internautes: 39 440 000
 Prix d'une heure de connexion dans un cybercafé: 1.30 dollars
 Salaire annuel moyen: 17930 dollars
 Nombre de netcitoyens emprisonnés: 0

La Corée du Sud, ultraconnectée au Web, a renforcé sa censure des sites Internet favorables au Nord. Soucieux d'assurer le maintien de l'ordre en période de tensions politiques ou d'agitation sociale, le gouvernement de Lee Myung-bak emploie des moyens parfois disproportionnés et un arsenal législatif liberticide qui incitent les net-citoyens à l'autocensure.

RECRUESCENCE IMPORTANTE DE LA CENSURE EN RÉACTION À LA PROPAGANDE DU NORD

La Corée du Sud applique depuis plusieurs années un blocage sélectif : elle a rendu inaccessible une quarantaine de sites Internet qui font l'apologie du régime de Pyongyang, ainsi que des sites pornographiques, de paris en ligne ou incitant au suicide. En vertu de la loi sur la sécurité nationale, tout individu qui soutient publiquement la Corée du Nord peut être accusé d'activité "antiétatique" et risque jusqu'à sept ans de prison. Cette loi s'applique aussi bien aux médias traditionnels qu'aux médias en ligne.

Les blocages sont appliqués par les fournisseurs d'accès sur ordre d'une autorité administrative, la Commission coréenne des communications, qui assure également une surveillance du Web. Cette censure aurait fortement augmenté en 2010. D'après le Korea Times, qui s'appuie sur

des chiffres diffusés par le député Ahn Hyung-hwan, du Grand Parti national au pouvoir, la police aurait forcé les responsables de sites Internet à effacer 42 784 éléments en faveur de la Corée du Nord, au premier semestre 2010, soit cent fois plus que cinq ans auparavant.

Enfin, pour répondre à la nouvelle offensive de propagande en ligne de la Corée du Nord (voir le chapitre Corée du Nord - lien), le gouvernement a bloqué une dizaine de comptes très probablement liés au régime de Pyongyang sur des réseaux sociaux comme Twitter, Facebook ou YouTube, notamment sous le nom d'utilisateur "Uriminzokkiri", qui signifie "notre nation" en coréen.

Cette recrudescence de la censure liée au Nord n'est pas très populaire parmi les internautes. Son efficacité est limitée : les internautes peuvent utiliser des outils de contournement. Pour les utilisateurs de Twitter via l'iPhone, les comptes de la Corée du Nord demeurent accessibles. ➤

LE CONTRÔLE DU NET EN RÉACTION À L'AGITATION SOCIALE ET À LA CRITIQUE DES AUTORITÉS

La Corée du Sud a repris la diffusion de messages de propagande par radio suite à l'incident du torpillage de l'un de ses navires, en mars 2010, dont elle a accusé le Nord de s'être rendu coupable. Ses décisions de censure sont motivées par la volonté d'empêcher ses citoyens d'avoir accès à la propagande du Nord.

Par ailleurs, les manifestations de 2008 liées au scandale de la viande bovine importée des Etats-Unis ont constitué un véritable traumatisme pour le gouvernement en place. Les manifestations ont été provoquées, selon lui, par les internautes, via le célèbre forum de discussion Agora, devenu la bête noire des autorités. Dès juin 2008, le président Lee Myung-bak avait clairement évoqué sa méfiance vis-à-vis de la Toile : "Si la confiance n'est pas garantie, la force d'Internet peut empoisonner au lieu de guérir."

DES LOIS TROP SÉVÈRES

L'ARTICLE 7 du code de sécurité nationale interdit de promouvoir ou encourager les groupes anti-étatiques, dont fait partie la Corée du Nord. Dans le paragraphe 5 de l'article, la publication en faveur de l'ennemi, ou la simple reproduction d'un document sur le sujet, est également interdite. L'article 8 interdit enfin le contact et la communication avec les groupes anti-étatiques. Récemment, la police a commencé à enquêter sur un cybercafé depuis lequel des messages favorables à la Corée du Nord auraient été postés. Le propriétaire est accusé de violation de la loi sur la sécurité nationale.

L'ARTICLE 47 du code des télécommunications rend illégale la "diffusion de fausses informations avec l'intention de nuire à l'intérêt public". Tout contrevenant risque jusqu'à cinq ans de prison. La loi électorale a été modifiée en 2004 afin d'interdire la diffusion par Internet de propos diffamants envers des politiciens en campagne électorale. Le code pénal, et notamment les provisions contre l'insulte et la diffamation, même pour des faits avérés, est aussi utilisé contre les internautes (article 307).

L'ARTICLE 44-7 de la loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et la protection de l'information interdit l'échange de communications

électroniques qui compromettent la sécurité nationale ou se révèlent diffamatoires, même si le contenu s'avère exact.

MENACES SUR L'ANONYMAT EN LIGNE

Une autre régulation remet en cause l'anonymat des internautes. L'article 44-5 de la loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et la protection de l'information impose aux internautes de s'enregistrer sous leurs véritables noms et de donner leur numéro de carte d'identité lorsqu'ils participent à des portails de plus de 100 000 membres. En revanche, seul le pseudonyme des usagers apparaît en ligne. YouTube a refusé d'appliquer cette mesure. Dès lors, depuis avril 2009, les utilisateurs déclarant être basés en Corée ne peuvent pas télécharger leurs vidéos sur le site. Depuis février 2009, l'un des principaux portails Internet du pays, Nate, demande aux internautes d'afficher leur véritable nom pour pouvoir poster des commentaires.

ABUS DE POUVOIR ?

Les autorités sud-coréennes semblent parfois abuser de leurs pouvoirs. Le 9 juillet 2010, les procureurs ont perquisitionné les bureaux du Premier ministre Chung Un-Chan. Ses agents chargés des questions d'éthique avaient enquêté et surveillé illégalement deux ans auparavant sur un homme d'affaire, dirigeant d'une petite compagnie financière, qui avait posté en ligne une vidéo critiquant le président. Les procureurs ont saisi les ordinateurs et d'autres documents de quatre collaborateurs du ministre. Les agents chargés des questions d'éthique peuvent enquêter régulièrement sur les fonctionnaires suspectés de corruption ou d'actes de malfaisance mais n'ont pas l'autorisation d'enquêter sur les citoyens ordinaires.

Les autorités utilisent la criminalisation de la diffamation contre leurs critiques et n'hésitent pas à faire des exemples : depuis juin 2008, une dizaine d'internautes ont été brièvement arrêtés et interrogés pour avoir posté en ligne des commentaires négatifs liés aux manifestations contre l'importation de viande bovine des Etats-Unis. ➤

LES NET-CITOYENS PRIS À PARTIE

Le célèbre blogueur Minerva, de son vrai nom Dae-Sung Park, a appris à ses dépens que le gouvernement place la protection des marchés financiers avant la défense de la liberté d'expression. Arrêté en janvier 2009 pour ses critiques à l'égard de la politique économique du gouvernement, il risquait jusqu'à cinq ans de prison et une amende de 50 millions de Won (27 000 euros). Il a finalement été acquitté le 20 avril 2009. Le procureur avait fait appel, avant d'abandonner les poursuites après une décision de la Cour constitutionnelle.

Le blogueur avait demandé l'examen de la constitutionnalité du code des télécommunications, et plus particulièrement de l'article 47, paragraphe 1, qui interdit la diffusion de fausses informations. La Cour constitutionnelle a estimé, le 28 décembre 2010, que l'article était bien illégal, car il repose sur des termes "obscur" et prévoyait des punitions excessives. Plus de quarante-sept personnes mises en cause pour diffamation devraient être innocentées.

Minerva n'est pas pour autant sorti d'affaire. Il continue de recevoir des menaces et a même fait l'objet d'une agression, en novembre 2010. Il a porté plainte, en juin 2010, contre quatre personnes qu'il accuse de le harceler.

Par ailleurs, un homme d'une quarantaine d'année, Lee, a été condamné en mars 2010 à deux ans de prison pour avoir relayé des informations favorables à la Corée du Nord. Sur un blog, il avait publié 433 articles, dont 252 liens vers des magazines d'histoire nord-coréens.

Malgré les pressions constantes du gouvernement, les net-citoyens sud-coréens sont parmi les plus actifs en ligne. L'acharnement des censeurs contre les sites véhiculant la propagande du Nord, tout comme la politique de surveillance excessive, font courir au gouvernement le risque de s'aliéner une partie de la population, qui aspire à plus d'ouverture et considère la censure comme un manque de confiance des autorités envers ses propres citoyens, qui sont difficilement susceptibles de se laisser influencer par la propagande du Nord.

Un blogueur, cité par le site Dailynk, résume cet état d'esprit : "Pardon au Nord, mais à l'exception d'une très petite minorité, personne ne croit à sa propagande. (...) La Corée du Nord a besoin de savoir que la propagande fonctionne seulement dans un environnement restreint et que cet espace déjà limité se réduit graduellement".

EGYPTE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .eg

Population : 83 082 869

Nombre d'internautes : 17 060 000

Coût moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 0.20 dollars

Salaire mensuel moyen : 50 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés: 1

Sous le règne du président Hosni Moubarak, le Web échappait certes à la censure, mais les autorités exerçaient une surveillance étroite des blogueurs les plus critiques, et procédaient à des arrestations régulières. A la fin du mois de janvier 2011, au plus fort de la contestation, le régime a d'abord filtré les images de la répression, puis bloqué l'accès à Internet pour empêcher le mouvement de prendre de l'ampleur. Les journalistes ont également été violemment pris à partie. La chute du dictateur est l'occasion d'assurer un meilleur avenir à la liberté d'expression, notamment en ligne.

LIBÉRATION SYMBOLIQUE, POURSUITES ET ARRESTATIONS SOUS L'ÈRE MOUBARAK

LIBÉRATION DE KAREEM AMER

Le blogueur Kareem Amer a été relâché le 15 novembre 2010, dix jours après le terme de sa peine après plus de quatre ans passés en prison. Alors qu'il avait terminé de purger sa peine le 5 novembre dernier, il n'avait pas été libéré et avait été victime de mauvais traitements par les services de sécurité intérieure. Il avait été condamné, le 22 février 2007, à trois ans de prison pour "incitation à la haine de l'islam" et un an pour "insulte au président égyptien". Sur son blog (www.karam903.blogspot.com), il dénonçait les dérives religieuses et autoritaires du gouvernement, ce qui lui avait valu une première interpellation en 2005. Il écrivait également régulièrement sur les

discriminations envers les femmes et critiquait l'université sunnite Al-Azhar où il avait étudié le droit. Dans le monde entier, de nombreux mouvements de mobilisation, organisés notamment par la Free Kareem Coalition, avaient vu le jour ces dernières années pour réclamer la libération du blogueur. Reporters sans frontières lui avait décerné son prix "Cyberlibertés" en décembre 2007.

PROCÈS CONTRE DES BLOGUEURS ET MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME

Des blogueurs et défenseurs des droits de l'homme ont fait l'objet de plusieurs poursuites judiciaires ces derniers mois, qui n'ont heureusement pas abouti. Parmi eux, Gamal Eid, directeur du Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme (ANHRI), Ahmed Seif El Islam Hamad, fondateur du Centre Hisham Mubarak (HMLC) le blogueur Amr Gharbeia et le blogueur Wael Abbas. ➤

ARRESTATION D'UN NET-CITOYEN INTÉRESSÉ PAR L'ARMÉE

Le net-citoyen Ahmed Hassan Basiouny a été condamné à six mois de prison par une cour martiale, le 29 novembre 2010, accusé d'avoir "diffusé des informations classées secret défense via Internet" et "publié des informations liées aux forces armées de l'Égypte". Il avait créé, en 2009, une page Facebook, intitulée "Enrôlement et recrutement en Égypte et réponses aux questions des jeunes postulants", fournissant des informations et des conseils sur le recrutement dans l'armée égyptienne. Ahmed Hassan Basiouny ne s'est livré à aucune activité subversive ou dommageable pour l'armée, dont il a au contraire assuré la promotion auprès des internautes égyptiens. Cette condamnation démontre combien l'armée était un sujet tabou, qu'on en parle en bien ou en mal.

KHALED SAÏD, SYMBOLE DE L'IMPUNITÉ, CRISTALLISE LE MÉCONTENTEMENT DES INTERNAUTES

Le 6 juin 2010, Khaled Mohammed Saïd, un jeune militant des droits de l'homme de 28 ans, a été assassiné à Alexandrie. Selon le propriétaire d'un cybercafé, Khaled Mohammed Saïd aurait été battu à mort dans la rue après avoir été arrêté par deux policiers en civil dans son établissement. D'après des organisations locales des droits de l'homme, il avait posté sur Internet une vidéo montrant la corruption de la police. Selon la police, le jeune homme est mort des suites d'une overdose. Deux policiers, Mahmoud Salah Amine et Awad Ismaïl Souleimane, ont été arrêtés. Jugés pour brutalités ayant causé la mort du jeune homme, ils se sont échappés de la prison où ils étaient détenus en janvier 2011. Le procès doit reprendre le 6 mars 2011.

Khaled Saïd est devenu un symbole. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté pour réclamer la fin de l'impunité pour les actes de brutalités et de violence policières. La mobilisation a été particulièrement forte sur Internet, en raison des difficultés à manifester dans la rue. Wael Ghonim, le représentant de Google au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui s'est illustré pendant les manifestations de février 2011, a reconnu être l'administrateur du groupe Facebook baptisé "We Are All Khaled Said", qui compte près de 100 000 membres. Certains voient dans les manifestations liées à l'affaire Khaled Saïd, des signes annonciateurs de la révolution égyptienne.

FRAUDES ÉLECTORALES : CENSURE CONTRE BLOGUEURS

La censure des médias s'est renforcée lors des élections législatives de décembre 2010. Il s'agissait d'étouffer la couverture des fraudes électorales. Internet n'a pas été épargné. Plusieurs sites ont été rendus inaccessibles pendant des heures, notamment le site Internet des Frères musulmans (Ikhwan Online) et leur forum en ligne Al-Moltaqa (www.ikhwan.net/forum). Sept autres sites Internet ont également fait l'objet de censure intermittente pendant vingt-quatre heures :

www.shahid2010.com/, shababelikhwan.net/ib/index.php, www.sharkiaonline.com, www.amlalomah.net, www.nowabikhwan.com, www.egyptwindow.net et www.ikhwanweb.com.

Les autorités, notamment l'IDSC (Information and Decision Support Center) qui dépend du conseil des ministres, étaient responsables du blocage de ces sites, en coordination avec les fournisseurs d'accès à Internet (TEDATA, ETISALAT et LINK DSL).

Les blogueurs ont été très mobilisés lors des élections pour informer leurs concitoyens, s'organisant en réseaux pour récolter et diffuser les informations. Ils se sont rendus dans les bureaux de vote pour prendre des photos et des vidéos et observer le déroulement du scrutin. Certains, témoins de fraudes, ont parfois été pris à partie, voire interpellés par les forces de l'ordre.

INTERNET ET LES BLOGUEURS DANS LA TOURMENTE DE LA RÉVOLUTION ÉGYPTIENNE

FILTRAGE, COUPURE D'INTERNET ET MENACES

Les 25 et 26 janvier 2011, alors que les Égyptiens descendent dans la rue, inspirés par la révolution tunisienne, les autorités font tout leur possible pour tenir les médias à distance des manifestations, afin d'empêcher la diffusion d'images. Dès les premières heures de l'après-midi, le 25 janvier, les autorités brouillent les réseaux de téléphonie mobile dans les lieux des rassemblements au Caire. Twitter est bloqué le 25 janvier dans l'après-midi, tout comme le site de streaming bambuser.com. Le hashtag #jan25, en référence aux manifestations, circule largement sur ➤

➤ le réseau social. Facebook est, depuis plusieurs années, largement utilisé par les dissidents et la société civile égyptienne comme outil de diffusion d'informations et de mobilisation, notamment autour du mouvement de protestation du 6 Avril, soutenu par la société civile. Le 26 janvier, l'accès à Facebook est bloqué de manière intermittente et inégale en fonction des fournisseurs d'accès à Internet.

Des problèmes de ralentissement de connexion sont alors signalés, en particulier lors de tentatives d'accès aux sites des journaux en ligne Al-Badil, Al-Dustour et Al-Masry Al-Youm, Al-Badil et Al-Dustour qui seront, par la suite, bloqués. Celui d'Al-Masry Al-Youm a subi d'importantes perturbations, empêchant le site de fonctionner pendant toute l'après-midi du 25 janvier. Ces médias en ligne ont joué un rôle de premier plan dans la couverture des événements qui se sont déroulés sur la place Tahrir.

Les blogueurs et les manifestants qui se sont improvisés journalistes citoyens ont réalisé un important travail de couverture des événements. Ils tweetaient depuis la place Tahrir, postaient des vidéos sur YouTube, se connectaient sur le site de streaming Bambuser, pour informer sur le mouvement de mobilisation et la répression brutale lancée par les partisans d'Hosni Moubarak.

Le 27 janvier au soir, les autorités égyptiennes, dépassées par les événements, ont pris des mesures drastiques en coupant l'accès à Internet, ainsi que le réseau de téléphonie mobile. Seul le fournisseur d'accès Nour, très minoritaire, conservait alors un accès au Web pour quelques temps.

Les net-citoyens ont trouvé, malgré tout, de nombreuses parades pour faire circuler l'information. A l'étranger, des fournisseurs d'accès ont proposé aux internautes égyptiens d'utiliser leur réseau via une connexion par modem. Le réseau de téléphonie fixe était en effet toujours actif dans le pays. En France, le fournisseur d'accès French Data Networks a fourni le numéro +33 1 72 89 01 50, disponible avec les identifiant et mot de passe "toto". Le suédois Telecomix proposait la même solution de contournement, avec le numéro +46 85 000 999 0 et le code d'accès "telecomix".

Google et Twitter se sont associés à cette lutte contre la censure en mettant en place un système de tweets vocaux. Les internautes ont été invités à appeler l'un des numéros internationaux suivants : +1 650 419 4196 ou +39 06 62 20 72 94

ou +97 316 199 855. Ils laissaient ensuite leurs messages, instantanément publiés sur Twitter, suivi du mot-clé #egypt. L'accès à Internet a été rétabli en Egypte dans la matinée du 2 février, après cinq jours de blocage. L'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques (OCDE) a estimé à 90 millions de dollars les pertes financières occasionnées pour le pays par cette coupure.

Selon le bilan des exactions contre les médias établi par Reporters sans frontières depuis le 2 février 2011, au moins soixante-quinze journalistes ont été attaqués et quatre-vingt un détenus.

La blogueuse Asma Mahfouz, qui avait appelé les Egyptiens à descendre dans la rue pour manifester le 25 janvier dernier, a déclaré à la chaîne BBC, le 5 février 2011, avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de partisans du président Hosni Moubarak menaçant de la tuer, elle et sa famille. Le blogueur Kareem Amer a été arrêté le 7 février alors qu'il rentrait à son domicile après une manifestation. Il sera finalement relâché trois jours plus tard.

Le 7 février 2011, de nouvelles perturbations des réseaux de téléphonie mobile et des problèmes d'accès à Internet depuis la place Tahrir sont constatés.

QUEL AVENIR POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN EGYPTE ?

Alors que l'Egypte se penche sur des réformes constitutionnelles, l'avenir de sa révolution semble encore incertain. Des tensions persistent entre les militaires et les manifestants qui ont obtenu le départ d'Hosni Moubarak. Le 25 février, de nouveaux heurts se sont produits sur la place Tahrir. L'armée s'est par la suite excusée auprès des manifestants, qualifiés de " fils de la révolution ", sur sa page Facebook. Signe que les temps ont changé ?

D'après plusieurs sources de Reporters sans frontières, le filtrage appliqué au plus fort de la révolte n'est plus d'actualité.

La Toile égyptienne est en pleine effervescence. Des Egyptiens qui jusqu'ici ne se mêlaient pas de politique participent maintenant en ligne à des débats sur l'avenir du pays et diverses causes. Ils n'ont plus peur de s'exprimer. ➤

➤ Pour autant, certains blogueurs sont toujours inquiets du fait que les sbires de la sécurité d'Etat seraient toujours en service, et continueraient à surveiller les activités des dissidents.

Le gouvernement et l'armée doivent œuvrer à l'amélioration de la liberté d'expression en ligne et procéder de manière transparente au nécessaire démantèlement de l'appareil de surveillance mis en place sous l'ère Moubarak. La révolution égyptienne ne fait que commencer. Les blogueurs, porte-étendards de la liberté d'expression, restent vigilants.

EMIRATS ARABES UNIS

SOUS SURVEILLANCE

Population : 4 975 593.

Nombre d'internautes : 3 777 900

Nom de domaine : .ae

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Salaire mensuel moyen : 25 000 dollars

Internet et les nouveaux médias ont fait la part belle en 2010 aux sujets sensibles (corruption, critiques du pouvoir, etc.), provoquant en retour une répression et une censure accrues en ligne. Les efforts engagés par les autorités pour accéder aux données des BlackBerry contredisent l'image de modernité que les Emirats arabes unis cherchent à cultiver.

UN LEADER TECHNOLOGIQUE

Les Emirats arabes unis sont en position de leader technologique dans le monde arabe, notamment grâce à l'existence de Dubai Media City et Dubai Internet City, deux zones libres où se sont installées de grandes sociétés du secteur des médias et de l'informatique. Les autorités ont décidé, en mars 2009, de faire figurer le nom de domaine du pays en arabe afin de développer l'usage de la langue sur Internet. Elles ont prévu d'investir plusieurs milliards de dollars pour développer les infrastructures et l'accès à Internet dans les administrations et les écoles en particulier. La population est très connectée : 75 % des Emiratis ont accès à Internet.

UN FILTRAGE CIBLÉ ET ACTUALISÉ

Un filtrage très strict cible tout contenu à caractère pornographique. Des sites qui évoquent des positions politiques alternatives, une vision non orthodoxe de l'islam, ou ceux qui critiquent la société, les dirigeants, ou encore la religion ou la situation des droits de l'homme, sont

également rendus inaccessibles. Les sites localnewsuae.com, arabtimes.com, uaeprison.com, uaetorture.com ou uaehewar.net, ainsi que la page Facebook et le groupe Twitter du site, sont régulièrement censurés. L'économie reste un sujet délicat : le blog de Mujarad Ensan www.muja-rad-ensan.maktooblog.com a été bloqué après qu'il a évoqué les répercussions de la crise économique sur le royaume. Enfin, les sites qui fournissent des contenus jugés "obscènes" ou des outils de contournement de la censure ne sont pas non plus accessibles.

Le site Uaehewar, désormais bloqué, était quant à lui le seul forum permettant aux Emiratis de parler librement des sujets tabous dans le pays, autorisant notamment les commentaires critiques à l'égard du pouvoir. Il publiait également des interviews de membres éminents et critiques, craints par le pouvoir, comme le Dr. Christopher Davidson, auteur de plusieurs livres sur Dubaï, le militant Mohammed al-Mansoori, et le professeur de sciences politiques, le Dr. Ebtisam Al Ketib. Les autorités ont estimé qu'il avait outrepassé les limites. ●

➤ Si les sites Flickr, myspace.com et www.ahewar.org sont toujours accessibles, Twitter, Facebook et YouTube sont partiellement censurés par le pouvoir. Facebook compte plus de 1,2 million d'utilisateurs aux Emirats. Les forums sont filtrés en fonction de l'actualité et des thèmes abordés par les internautes.

Cinq cents mots-clés seraient bloqués par les autorités. Les blocages de sites sont décidés par l'Autorité de régulation des télécommunications TRA – en coordination avec le ministère de la Communication – et appliqués par les deux fournisseurs d'accès du pays, Etisalat et Du. Ils utilisent le logiciel SmartFilter, un produit de la société Secure Computing, rachetée en 2008 par l'entreprise américaine McAfee.

EXTENSION DE LA SURVEILLANCE À LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Les téléphones portables sont aussi soumis au filtrage. Dernière victime en date : le BlackBerry, utilisé par 500 000 personnes dans le pays et dont la popularité ne cessait de croître. Son accès à Internet est filtré depuis décembre 2009. Inquiètes du pouvoir de mobilisation des réseaux sociaux, et notamment de BlackBerry Messenger, les autorités ont tenté d'installer des logiciels espions sur ces smartphones en juillet 2009, en vain. Elles sont revenues à la charge en 2010 en prenant un certain nombre de mesures dissuasives pour rappeler les utilisateurs de BlackBerry à l'ordre.

Badr Ali Saiwad Al Dhohori, un jeune homme de 18 ans, a servi d'exemple. Ce résident de l'émirat de Ras Al-Khaimah, a été arrêté le 15 juillet 2010, accusé d'avoir voulu organiser, via son BlackBerry, une manifestation pour protester contre la hausse du prix du pétrole. Libéré le 26 août 2010, il a néanmoins perdu son emploi.

Les pressions sur les utilisateurs ont été couplées à celles exercées à l'encontre du fabricant canadien de BlackBerry, Research In Motion (RIM). Les Emirats avaient fixé au 11 octobre 2010 un ultimatum à RIM, menaçant de couper certains services BlackBerry, comme la messagerie instantanée, considérés "non conformes aux normes officielles et sociales", en invoquant le prétexte de la sécurité nationale. De nombreuses informations contradictoires ont circulé sur le contenu des négociations, en l'absence de transparence des parties concernées, mais, selon les informations recueillies par Reporters sans fron-

tières, les autorités émiraties et RIM seraient parvenus à un accord concernant l'accès aux données cryptées des smartphones. Le gouvernement émirati a déclaré que les BlackBerry étaient aujourd'hui en conformité avec la loi, sans préciser l'ampleur des concessions acceptées par RIM.

L'entreprise américaine Apple a également dû se plier à la volonté du gouvernement, et a notamment été contrainte de vendre aux Emirats l'iPhone 4 sans son application phare "FaceTime", permettant des conversations vidéo en direct.

CYBERSURVEILLANCE

Depuis décembre 2008, une cyberpolice se charge de surveiller le Web et de garder un œil sur ses utilisateurs. Elle a traité plus de 200 cas en 2009, principalement liés au cybercrime et au hacking si l'on en croit les autorités.

Plusieurs centaines de cybercafés existent dans le pays. Ils ne constituent pourtant pas le point d'accès principal de la population, qui consulte le Web depuis son domicile ou son lieu de travail. Des nouvelles règles imposent aux utilisateurs de montrer une pièce d'identité et d'enregistrer leurs données personnelles, mais elles ne seraient pas appliquées.

A la surveillance croissante viennent s'ajouter des dispositions légales liberticides. En vertu de l'article de la loi sur la cybercriminalité de 2006, un internaute peut être emprisonné pour "opposition à l'Islam", "insulte à toute religion reconnue par l'Etat" ou "transgression des valeurs et des principes familiaux".

Alors que, d'après un sondage publié par le journal Kha-leej Times, 95,5 % des personnes interrogées sont contre le système actuel de filtrage, ce dernier s'est encore renforcé. Dubai Internet City et Dubai Media City, jusqu'ici épargnées par la censure, sont désormais touchées par le filtrage, malgré les promesses faites aux investisseurs.

DES NET-CITOYENS DE PLUS EN PLUS ACTIFS

Une communauté très active de net-citoyens a vu le jour. Les blogueurs abordent des problématiques d'intérêt général mais sont souvent poussés à l'autocensure. De plus ➤

➤ en plus nombreux à savoir comment contourner la censure, ils ne se laissent pourtant pas tous décourager. Certains traitent de sujets sensibles, quitte à en subir les conséquences.

La cour d'appel d'Abou Dhabi a confirmé, le 13 janvier 2010, la condamnation du rédacteur en chef du site d'informations Hetta.com, Ahmed Bin Gharib, à une amende de 20 000 dirhams (3 755 euros) et 10 000 dirhams (1 877 euros) de dommages et intérêts à Abu Dhabi Media Company, en raison de commentaires postés par les internautes suite à un article du site concernant la compagnie. Cette dernière les considérait comme étant diffamants et injurieux. La cour a également ordonné la fermeture du site pendant un mois. Le site ne se considère pas à l'abri d'autres poursuites, notamment au civil.

Les forums, les réseaux sociaux ou encore les BlackBerry – et leur populaire BlackBerry Messenger – ont permis aux net-citoyens d'échanger sur de nombreux sujets sensibles absents des médias traditionnels, comme les droits de l'homme, la liberté d'expression, les réformes politiques, la corruption ou encore WikiLeaks.

Certaines campagnes en ligne, comme celles lancées par Uazhewar.net et l'avocat Abdul Hameed Al Kumaiti, ont suscité une mobilisation de grande ampleur, sur des sujets comme la torture, les BlackBerry ou la corruption. Abdul Hameed Al Kumaiti défend notamment le journaliste freelance Mark Townsend, dont le procès devrait avoir lieu le 16 mars 2011. Il a été accusé de diffamation en août dernier.

Malgré la censure, le site uaetorture.com avait réussi à publier une vidéo de près d'une heure du Cheikh Issa Ben Zayed Al-Nahyan, frère du Cheikh Khalifa Ben Zayed, souverain d'Abou Dhabi et président des Émirats Arabes Unis, se livrant à une séance de torture sur un jeune Afghane, Mohammed Shah Poor. Une vidéo qui a largement circulé en ligne, suscitant de vives critiques au sein de l'opinion publique.

En 2010, les nouveaux médias ont su susciter et animer des débats de fond au sein de la société émiratie. Malgré la réponse répressive des autorités, ils ont su trouver leur place en ligne, mais aussi hors ligne.

ERYTHRÉE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine: .er

Population: 5 792 984

Nombre d'internautes: 250 000

Prix d'une heure de connection cybercafé: environ 1 dollars

Salaire mensuel moyen: 92 dollars

Nombre de netcitoyens emprisonnés: N/A

Alors que les dictatures arabes sont traversées par des mouvements de contestation, le régime brutal et répressif d'Asmara compte bien endiguer toute tentative de déstabilisation. Il continue de tenir sa population à l'écart du Web, en employant diverses tactiques : barrières techniques et intimidation des internautes.

OBSTACLES TECHNIQUES

Internet représente à ce jour le seul espace d'expression libre pour les Erythréens dans ce pays dirigé d'une main de fer par le président Issaias Afeworki. La presse indépendante a été rayée de la carte en 2001. Les médias publics ne font que relayer l'idéologie ultranationaliste du régime.

Les autorités font preuve de réticence quant au développement d'Internet. Sa capacité de diffusion d'informations indépendantes leur fait peur. L'Erythrée avait été le dernier pays à se connecter au Web en 2000. A ce jour, le taux de pénétration tourne autour de 3,5 %. Autant dire que la quasi-totalité de la population est exclue de l'ère digitale.

L'opérateur de télécommunications EriTel, qui possède l'infrastructure du réseau, est directement contrôlé par le gouvernement. Les quatre fournisseurs d'accès que compte le pays ont obtenu une licence du ministère de

l'Information et louent à EriTel sa bande passante. Dès lors, la surveillance du Réseau est chose aisée.

Le gouvernement maintient volontairement la vitesse de la bande passante à un faible niveau. Un obstacle technique important pour la connexion qui explique aujourd'hui que le chat, plutôt que l'email, dont l'envoi peut prendre du temps, est le moyen de communication le plus populaire. Yahoo Messenger et la fonction Chat de Facebook sont très utilisés dans les cybercafés où la vitesse de connexion est particulièrement lente.

Les Erythréens se connectent au Web dans leur immense majorité depuis des cybercafés. Ils ne peuvent accéder à Internet via leurs téléphones portables. Pour bénéficier d'un accès privé, ils doivent obtenir une autorisation spéciale de la part de l'administration. Son coût est très élevé. ➤

INTIMIDATION DES NET-CITOYENS : ARRESTATIONS, BLOCAGES ET SURVEILLANCE

Si le gouvernement n'a pas mis en place de filtrage automatique d'Internet, il n'hésite pas en revanche à ordonner le blocage de plusieurs sites de la diaspora, critiques à l'égard du gouvernement. L'accès à ces sites est bloqué par deux des fournisseurs d'accès, Erson et Ewan, tout comme les sites à caractère pornographique et le site de partage vidéos YouTube. Ce dernier prendrait trop de bande passante.

Parfois la surveillance et l'autocensure suffisent. Les deux autres fournisseurs d'accès, Eritel et Tifanus ne bloquent pas les sites de l'opposition tout en sachant que l'immense majorité des internautes n'oserait jamais les consulter ouvertement par peur d'être arrêtés et emprisonnés.

Les rares net-citoyens et webmasters qui ont le courage de créer ou de collaborer à un site indépendant font l'objet de menaces et sont étroitement surveillés. Les interceptions d'emails de personnes considérées par les autorités comme " suspects " est chose courante.

La quarantaine de cafés Internet, en service principalement à Asmara et dans deux ou trois autres villes du pays, est soumise à une forte et constante surveillance qui s'intensifie en période de troubles ou lorsque des informations compromettantes pour le régime circulent à l'étranger. Deux cybercafés au moins auraient été fermés en 2010 et leurs propriétaires arrêtés. La raison officielle : ils étaient utilisés pour diffuser des images pornographiques à l'attention des jeunes.

Plusieurs internautes et blogueurs auraient été arrêtés dans des cybercafés, notamment à Asmara, en janvier 2011. Ces interpellations ont un effet dissuasif sur les autres internautes.

PROPAGANDE ET CYBERATTAQUES

Ces dernières années, le gouvernement a mené dans les médias traditionnels – qu'il contrôle totalement – une campagne de dénigrement d'Internet, accusé d'être dédié à la pornographie et à la guerre médiatique, de remettre en cause les valeurs culturelles du pays et de poser des problèmes de sécurité.

Pourtant, le régime utilise aussi Internet comme outil de diffusion de sa propagande. Les deux sites officiels, Sha-bait.com et Shaebia.com, appartenant respectivement au ministère de l'Information et au parti unique, le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ), diffusent uniquement les messages des autorités. Des séances de chat online sont organisées pour défendre les vues du gouvernement. Des sites hébergés en Europe ou aux Etats-Unis relaient ses prises de position. Parmi eux : www.meadna.com, www.eastafro.com, www.ertra.com, www.alenalki.com, www.biddho.com. La thématique est souvent belliqueuse, nationaliste, anti-occidentale et très agressive envers les critiques du régime.

Des cyberattaques sont régulièrement lancées contre des sites basés à l'étranger, dirigés par des dissidents, tels www.asmarino.com, www.assenna.com et www.awate.com. Le gouvernement et ses partisans seraient derrière ces attaques.

EN RÉACTION AUX RÉVOLUTIONS ARABES

Le régime s'inquiète des soulèvements populaires qui ont traversé le monde arabe, et en particulier la Tunisie et l'Egypte, fin 2010 et début 2011. Ces nouvelles ont été maintenues sous silence par les médias d'Etat, alors que les Erythréens se tournent de plus en plus vers la télévision via satellite et les radios internationales pour s'informer.

Le bureau de la Sécurité nationale étudierait la possibilité de contrôler l'accès de la population aux télévisions par satellite. Dans ce contexte, le lancement de la télévision Channel 2, spécialisée dans le sport et le divertissement, et accessible sur les ondes hertziennes, pourrait être vu comme un préliminaire à l'interdiction progressive des paraboles, sous prétexte que le suivi des événements sportifs et de divertissement ne nécessite plus un accès satellite.

Le régime se tient prêt, en cas de trouble, à couper le pays d'Internet, comme l'a récemment fait l'Egypte. Les internautes, dans un pays aussi verrouillé et répressif, ne sont pas organisés comme les net-citoyens égyptiens ou tunisiens, noyaux de la société civile dans leurs pays. La majorité des actions de mobilisation en ligne sont, pour le moment, lancées depuis l'étranger.

FRANCE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .fr
 Population : 64 768 389
 Internauts : 44 625 300
 Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé
 Salaire mensuel moyen : 1 314 euros
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Mise en place de la riposte graduée, législation prévoyant un filtrage administratif du Web, défense d'un Internet "civilisé", l'impact de récentes législations et déclarations sur la liberté de circulation de l'information en ligne suscitent de vraies inquiétudes. Plusieurs médias en ligne et leurs journalistes ont connu une année 2010 difficile, victimes de cambriolages, de convocations devant la justice et de pressions pour identifier leurs sources. La France fait pour la première fois son entrée dans la liste des "pays sous surveillance".

2010 : UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES JOURNALISTES EN LIGNE ET LEURS SOURCES

Courant octobre 2010, plusieurs journalistes enquêtant sur l'affaire Woerth/Bettencourt ont été cambriolés. Le journal en ligne Mediapart a déclaré une "disparition" d'ordinateurs et de disques durs contenant notamment des informations sur l'héritière de L'Oréal. Ces vols, ainsi que la géolocalisation par les services français des journalistes du site enquêtant sur les affaires Karachi et Bettencourt, menacent gravement le principe de la protection des sources.

En novembre 2010, Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, a porté plainte pour "diffamation" contre Mediapart, qui l'accusait d'avoir organisé l'espionnage de ses journalistes. Quelques semaines auparavant, plu-

sieurs membres de la majorité avaient lancé de dures attaques verbales contre le site d'Edwy Plenel. Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a notamment qualifié les méthodes du journal de "fascistes". Nadine Morano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle l'a accusé d'être un "site de ragots".

En novembre 2010, les locaux du site d'informations Rue89 ont été cambriolés et plus d'une vingtaine d'ordinateurs volés. Les locaux du site d'information sur l'Europe MyEurop.info, dont les bureaux sont situés dans le même immeuble, ont également été "visités". Enfin, en juin 2010, Augustin Scalbert, journaliste de Rue89, a été mis en examen pour "recel", pour avoir publié un article accompagnant une "vidéo off" de Nicolas Sarkozy sur France 3. La vidéo montrait le chef de l'État irrité par un technicien de la chaîne qui avait refusé de lui rendre son salut avant une interview. ➤

► Le site Bakchich.info se serait quant à lui procuré une note d'une officine privée à destination de l'Élysée concernant son propre espionnage. Selon Nicolas Beau, directeur de publication du site, elle contiendrait des "pistes pour épauler au mieux le site", pour "l'embourgeoiser, l'institutionnaliser" et en faire "une source à coloration gouvernementale".

WIKILEAKS : LE DÉBAT FRANÇAIS

Le débat à propos du site WikiLeaks, qui a mis à disposition du public, via des médias comme *Le Monde* ou *The New York Times*, des câbles diplomatiques américains, a suscité de vives critiques au sein du gouvernement. Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, a notamment envisagé, en décembre 2010, de faire interdire l'hébergement de WikiLeaks dans le pays. Le ministre a demandé au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies d'étudier les actions qui pourraient être menées "afin que ce site Internet ne soit plus hébergé en France". Dans une lettre adressée au Conseil, il se justifie ainsi : "La France ne peut héberger des sites Internet qui violent ainsi le secret des relations diplomatiques et mettent en danger des personnes protégées par le secret diplomatique". Et d'ajouter : "On ne peut héberger des sites internet qualifiés de criminels et rejetés par d'autres Etats en raison d'atteintes qu'ils portent à leurs droits fondamentaux".

Le 3 décembre 2010, en réaction à ces déclarations et à la remise en cause de la responsabilité des intermédiaires techniques, l'hébergeur français OVH a saisi la justice en référé, affirmant qu'un ministre ne pouvait décider de la légalité d'un site ou du "lieu" de son hébergement. La justice s'est déclarée incompétente sur le sujet, affirmant la nécessité d'un "débat contradictoire".

Le ministère des Affaires étrangères a précisé "regretter vivement la divulgation délibérée et irresponsable par le site WikiLeaks de correspondances diplomatiques". Le gouvernement a dénoncé une "atteinte à la souveraineté des Etats". Le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux avait qualifié l'action du site de "totalitariste".

DES LÉGISLATIONS INQUIÉTANTES POUR LA LIBERTÉ SUR INTERNET

LA LUTTE CONTRE LE TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL : HADOPI

La "loi Création et Internet", loi "favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet", ou Hadopi, est censée améliorer la lutte contre le téléchargement illégal, en développant l'offre légale et en instaurant un système de "riposte graduée" contre les internautes téléchargeant des fichiers protégés par le droit d'auteur. Ces derniers reçoivent tout d'abord un premier avertissement par email. S'ils récidivent dans un délai de six mois, une lettre recommandée et un deuxième email leur sont envoyés. Si l'internaute continue de télécharger illégalement, il risque, après saisine du parquet par la commission de protection des droits de la loi Hadopi et décision du juge, une suspension de sa connexion pour une durée d'un mois.

Reporters sans frontières considère que l'accès à Internet est un droit fondamental et estime que le recours à la suspension de la connexion constitue une violation de la liberté d'accès à l'information. D'ailleurs, la loi, connue plus précisément sous l'acronyme Hadopi 2, est un complément à la loi relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet, dite Hadopi 1, qui avait été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel. Dans sa décision du 10 juin 2009 sur Hadopi 1, le Conseil a affirmé que la restriction de l'accès à Internet est une atteinte à la liberté d'expression : "Considérant qu'aux termes de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi" ; qu'en l'état actuel des moyens de communication et eu égard au développement généralisé des services de communication au public en ligne ainsi qu'à l'importance prise par ces services pour la participation à la vie démocratique et l'expression des idées et des opinions, ce droit implique la liberté d'accéder à ces services." Et de préciser que seul un juge peut restreindre l'accès à Internet.

Pour contourner la décision du Conseil, le gouvernement a promulgué les articles non censurés d'Hadopi 1, et a présenté un texte complémentaire (Hadopi 2), prévoyant une procédure simplifiée de saisie du juge, l'ordonnance légale. Si le juge redevient alors décisionnaire de la ►

➤ coupure d'accès Internet, cette procédure ne garantit pas les droits de la défense : le juge rend son verdict sans débat contradictoire, sur examen du dossier, et sans motiver sa décision.

Les principales dispositions d'Hadopi qui suscitent l'inquiétude sont les suivantes :

■ l'intervention du juge ne fournit pas suffisamment de garanties judiciaires

■ l'internaute sera présumé coupable et devra prouver son innocence, inversant la charge de la preuve

■ il n'aura pas de recours possible contre les sanctions

■ si sa connexion à Internet est piratée et utilisée par un tiers pour télécharger, l'utilisateur sera sanctionné par la suspension d'un mois de la connexion pour "négligence caractérisée dans la surveillance de l'accès Internet", et pourra écoper d'une amende de 1 500 euros. Cette disposition, estimant que l'internaute a obligation de sécuriser son réseau, ne tient pas compte de l'inégalité des Français en termes de connaissances en informatique.

■ si l'un des membres d'un foyer se livre à des activités de téléchargement illégal, l'ensemble du foyer verra son accès à Internet coupé

■ la loi est déjà dépassée : le streaming (la lecture en flux ou lecture en continu de fichiers) n'est pas pris en compte.

L'association de défense des libertés en ligne, la Quadrature du Net, qualifie Hadopi de "machine à punir ratée", qui mérite un "zéro pointé" pour son impact sur la culture et le réseau Internet.

Souhaitant renforcer l'efficacité du dispositif, l'Assemblée nationale a entériné dans la nuit du 1^{er} au 2^e février 2011, une disposition permettant à Hadopi d'accorder des subventions au secteur privé, pour l'aider dans sa mission "d'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres" (art. L331-13 du code de la propriété intellectuelle) . Cet amendement rend désormais possible le financement d'entreprises privées pour des actions de surveillance et de filtrage. Soixante députés et autant de sénateurs du parti socialiste et du parti communiste ont saisi le Conseil constitutionnel sur la validité de cet amendement, qualifié de "cavalier législatif". L'opposition a notamment dénoncé les effets pervers de la loi, affirmant que les "services de

renseignement des Etats-Unis et du Royaume-Uni se sont plaints auprès de leurs homologues français, expliquant que la loi avait contribué à la montée en puissance de la cryptographie chez les internautes, rendant ainsi plus compliquée la lutte contre le terrorisme". La commission des lois et certains députés de la majorité se sont également opposés à l'adoption de ce texte.

LA LIBERTÉ SUR LE NET, VICTIME DU DÉBAT SÉCURITAIRE : **LOPPI 2**

Le Parlement a adopté le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, Loppsi 2, le mardi 8 février 2011, à 171 voix contre 151. Sous couvert de lutte contre la pédopornographie, l'article 4 de la loi institutionnalise un filtrage administratif du Web, sans décision de justice. L'article 2 risque de criminaliser l'utilisation de pseudonymes sur Internet, et l'article 23 permet l'organisation de cyberperquisitions.

Loppsi 2 représente un enjeu essentiel pour la liberté d'expression car elle donne la possibilité de censurer des contenus considérés comme gênants en mettant en place un filtrage administratif du Web. Or, le filtrage est souvent responsable de surblocage, prenant dans ses filets des sites ou pages très éloignés des contenus visés par la loi, et de ralentissement de la bande passante.

L'article 4 prévoit le blocage des sites contenant des "images ou représentations de mineurs à caractère pornographique" par les fournisseurs d'accès à Internet. Une "liste noire", établie par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, dépendant directement du ministère de l'Intérieur, sera remise aux fournisseurs d'accès à Internet en France, afin qu'ils censurent les sites concernés. La lutte contre la pédopornographie est tout à fait légitime. Cependant, le caractère arbitraire et opaque de la procédure choisie, qui exclut tout contrôle par un juge indépendant, suscitent de réelles craintes.

Par ailleurs, le danger est réel que la mise en place d'un système de filtrage soit étendue à d'autres sujets que la pédopornographie comme les sites de jeux en ligne. Une fois passé le "cap psychologique", le filtrage ne risque-t-il pas d'être étendu à d'autres délits tels que la contrefaçon, la diffamation, l'offense au chef de l'Etat, etc. L'Association française pour le nommage Internet en coopération (AFNIC) partage cette crainte que le filtrage soit étendu à d'autres domaines que la lutte contre la pédopornographie. ➤

➤ L'efficacité du filtrage a déjà été mise en cause par de nombreux rapport. L'"Etude d'impact du blocage des sites pédopornographiques" du 3 juillet 2009, commanditée par la Fédération française des télécoms et des communications électroniques, affirme que de tels dispositifs n'empêchent pas le contournement du filtrage par ceux qui échangent du contenu pédopornographique. Reporters sans frontières estime que le retrait du contenu à la source par les hébergeurs est une solution plus adaptée à la nécessaire lutte contre la pédopornographie.

Selon l'association de protection de l'enfance "L'Ange bleu", qui lutte contre la pédophilie, la Loppsi est une loi "inefficace", "contre-productive" et "dangereuse", qui utilise la protection de l'enfance "comme un cheval de Troie du filtrage généralisé de l'Internet".

Les précédents en matière de filtrage, notamment en Australie, ont confirmé les craintes quant à la généralisation de cette pratique. Certains pays, comme l'Allemagne, ont fait marche arrière, renonçant à des projets similaires.

L'article 23 de la loi, qui ne contient aucune garantie du secret des sources, autorise les enquêteurs à placer des mouchards sur les ordinateurs suspectés, ceci sous contrôle d'un juge d'instruction. Dans le cas où les enquêteurs constateraient des délits sans rapport avec l'objet de l'installation du mouchard, des poursuites pourraient tout de même être engagées.

L'article 2 du projet de loi, portant sur le délit "d'usurpation d'identité", passible d'amendes pouvant aller jusqu'à 15 000 euros et d'une peine d'emprisonnement, remet en cause l'utilisation de pseudonymes ou de la création de profils satiriques de personnes connues.

Les groupes socialiste et communiste de l'Assemblée nationale et du Sénat ont saisi, le 15 février 2011, le Conseil constitutionnel sur la validité de la loi Loppsi 2. Les députés et sénateurs contestent notamment la constitutionnalité de l'article 4. Ils avancent que le législateur ne "fournit pas les garanties suffisantes contre des éventuelles atteintes arbitraires à la liberté d'expression".

BONNES RÉOLUTIONS POUR 2011 ?

CONSEIL NATIONAL NUMÉRIQUE ET HADOPI 3 : OPÉRATION SÉDUCTION

Le gouvernement affiche clairement sa volonté de redorer l'image d'une loi impopulaire. Lors d'une réunion organisée à l'Elysée par le président de la République, à laquelle étaient conviés des personnalités d'Internet, des entrepreneurs et des blogueurs influents, le 16 décembre 2010, Nicolas Sarkozy aurait évoqué la possibilité de créer un Hadopi 3, afin de rendre la loi "plus présentable".

Le chef de l'Etat aurait également exprimé sa volonté de créer un Conseil national du numérique (CNN), qui n'aurait qu'un avis consultatif et serait saisi pour tout texte ayant rapport au numérique ou à Internet. L'objectif revendiqué est d'améliorer le dialogue entre le monde politique et le secteur de l'Internet et des nouvelles technologies. Dans un rapport obtenu par l'Agence France-Presse le 25 février 2011, Pierre Kosciusko-Morizet, chargé par le gouvernement de mener des consultations en vue de sa mise en place, explique que le CNN devra "répondre à l'une des critiques émises par le secteur du numérique : l'impression d'une absence de prise en compte de la voix de ce secteur", qu'il "doit avoir un rôle prospectif : participer à la définition de la politique numérique" de la France et conseillant les autorités "le plus en amont possible" sur "tout projet" législatif. Les lois Loppsi et Hadopi sont données comme "exemples où des acteurs de l'économie numérique se sont opposés, souvent fortement, à une politique publique d'initiative gouvernementale ou parlementaire". L'auteur du rapport préconise que les membres du CNN soient élus, que le conseil soit financé par l'Etat et rattaché aux services du Premier ministre.

LA NEUTRALITÉ DU NET EN DANGER

Eric Besson, dans un discours prononcé aux rencontres parlementaires sur l'économie numérique, le mardi 8 février 2011, a remis en cause la neutralité du Net. Sous prétexte de risque de saturation du réseau, le ministre appelle à une régulation du trafic et à l'abandon du principe de neutralité absolue du Net. Le ministre a déclaré qu'il souhaitait faire payer les fournisseurs de contenus, sous prétexte qu'un "absolutisme de la neutralité nuirait au développement des services et se retournerait contre l'objectif qu'il entend poursuivre". Il ajoute que cet "absolutisme de la neutralité signifierait la fin de certains types de services, comme la téléphonie sur IP ou la télévision sur IP". ➤

➤ Ces déclarations vont à l'encontre du rapport réalisé par les députés Laure de La Raudière (UMP) et Corinne Erhel (PS), dont Eric Besson avait par ailleurs "salué l'initiative". En avril 2008, Eric Besson, alors secrétaire d'Etat à l'économie numérique, déclarait pourtant clairement : "Je ne serai pas le ministre de la castration d'Internet".

La proposition de loi du député socialiste Christian Paul, qui appelait à "faire de la neutralité du Net le principe, et non l'exception" et affirmait l'"interdiction de discriminations liées aux contenus, aux émetteurs ou aux destinataires des échanges numériques de données" a été rejetée par un vote à l'Assemblée nationale, le 1er mars 2011. Le gouvernement avait émis un avis défavorable sur l'ensemble du texte. Reporters sans frontières regrette que cette proposition de loi, respectueuse de la neutralité du Net et encadrant le filtrage instauré par la Loppsi, n'ait pas été adoptée.

Le texte de Christian Paul proposait également de redonner autorité aux tribunaux sur la question du filtrage du Net, institutionnalisé sans aval judiciaire par l'article 4 de Loppsi 2.

LA PLACE DE LA FRANCE DANS LA PROMOTION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

Une conférence internationale sur la liberté d'expression sur Internet, initiée par Bernard Kouchner, alors ministre des Affaires étrangères, en partenariat avec son homologue néerlandais, a interrompu ses réunions, qui n'ont pas repris depuis les remaniements ministériels en France et aux Pays-Bas. La dernière en date, initialement prévue pour le 15 octobre 2010, a été repoussée à une date non communiquée. Ce report est intervenu suite à des négociations difficiles, entre les différents Etats impliqués, sur le contenu de la déclaration finale de cette conférence et la définition même de la liberté d'expression en ligne. Certains pays auraient eu des réticences quant au caractère hadopisant de la déclaration.

Par ailleurs, quelques jours avant le début de la conférence, la Quadrature du Net avait publié une lettre du chef de l'Etat adressée à Bernard Kouchner contenant des recommandations sur le contenu de la conférence. Nicolas Sarkozy demandait à son ministre d'assurer la promotion d'un "Internet civilisé" et de faire de cette conférence une "occasion de promouvoir les initiatives de régulation équilibrées prises par la France au cours des trois dernières années, en particulier la loi Hadopi dans le domaine du droit d'auteur".

Nicolas Sarkozy avait déjà affirmé, dans un discours de 2007, que "France (devait) retrouver une position de pays leader dans la campagne de civilisation des nouveaux réseaux".

En décembre 2010, le président Nicolas Sarkozy a déclaré qu'il envisageait de réunir les principaux acteurs d'Internet en marge de la réunion du G8 à Deauville, prévue en mai 2011. Plutôt que d'aborder la problématique de la liberté d'expression en ligne, les débats au sommaire des prochains G8 et G20 se concentreront sur les questions liées aux droits d'auteur.

Le gouvernement français semble privilégier une approche avant tout sécuritaire et liée à la protection des droits d'auteur, et au détriment de la liberté d'expression et de l'accès à l'information. Le temps où le discours de Hillary Clinton, appelant à faire de la liberté sur le Net une pierre angulaire de la diplomatie américaine, faisait des émules au Quai d'Orsay est visiblement révolu. La France manque ainsi de se positionner sur un débat devenu encore plus crucial depuis les récentes révolutions du monde arabe dans lesquels Internet et les réseaux sociaux ont joué un rôle important. Les net-citoyens tunisiens et égyptiens auront pourtant réussi à démontrer à quel point la liberté d'expression sur le Net est essentielle.



LIBYE



SOUS SURVEILLANCE

Population : 6 324 357

Internautes : 323 000

Salaire mensuel moyen : 200 dollars

Net-citoyens emprisonnés : nombre indéterminé

Alors que la Libye est au bord de la guerre civile, le colonel Mouammar Kadhafi a lancé une violente offensive contre le Web. Les médias traditionnels sont depuis longtemps sous sa coupe. Les autorités cherchent à instaurer un black-out total de l'information pour étouffer la révolte et la répression qu'elle entraîne.

DEPUIS 2010, UN RECU DES PROGRÈS AMORCÉS EN 2007

Le régime avait amorcé une ouverture dans le domaine des libertés fondamentales en 2007. Il a depuis fait marche arrière. Oea et Quryana, les premiers journaux privés lancés il y a quatre ans par la société Al-Ghad de Seif Al-Islam Kadhafi, le fils de Mouammar Kadhafi, ont été fermés.

Le 24 janvier 2010, des sites d'informations indépendants basés à l'étranger comme Libya Al-Youm, Al-Manara, Jeel Libya, Akhbar Libya, Libya Al-Mustakbal, Libya Watanna ont été rendus inaccessibles en Libye. YouTube est bloqué suite à la publication en ligne de vidéos des manifestations, dans la ville de Benghazi, de familles de prisonniers tués dans la prison de Abu Salim en 1996 et d'images de membres de la famille de Mouammar Kadhafi au cours de soirées, selon l'organisation Human Rights Watch.

Ces derniers mois, les autorités ont traqué les journalistes critiquant le régime, particulièrement lorsque la contesta-

tion s'est amplifiée sur le Net : en juillet 2010, deux journalistes ont été arrêtés pour avoir dénoncé des actes de corruption administrative et financière. Atef Al-Atrash et Khalid Mohair participaient à des sites d'information en ligne. Le même jour, Mohamed Suraiti était interrogé par le procureur de Benghazi pour avoir révélé, notamment sur Al-Jazeera online, une affaire de harcèlement sexuel dans la maison de soins de la ville.

ETOUFFER LA CONTESTATION À TOUT PRIX

Dès le début des révoltes en Tunisie, puis en Egypte, le colonel Kadhafi a pris la mesure de la situation et conscience des risques de propagation de la révolte, même s'il a adopté un discours de déni. Les appels aux manifestations en Libye ont été diffusés sur Facebook, à mesure que les nouvelles des chutes des dictateurs en Tunisie et en Egypte se répandaient sur le territoire libyen. L'accès aux réseaux sociaux est très perturbé depuis mi-février. ➤

● L'écrivain et commentateur politique Jamal al-Hajji, qui avait appelé sur Internet à manifester pacifiquement pour la liberté en Libye, a été arrêté, selon Amnesty International, dès le 1er février 2011, par des policiers en civil appartenant à l'agence de sécurité intérieure (ISA).

<http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/libyan-writer-detained-following-protest-call-2011-02-08>

Le 16 février, date du début du soulèvement, les forces de sécurité intérieure ont interpellé, selon le quotidien Libya Al-Youm, le directeur du site d'informations Irasa, Taqi Al-Din Al-Chalawi, et le rédacteur en chef, Abdel Fattah Bourwaq. Le même jour, le blogueur Mohammed Al-Ashim Masmari a été arrêté et son ordinateur confisqué après avoir témoigné des manifestations sur plusieurs chaînes satellitaires arabes, telles que la BBC en arabe et Al-Jazeera.

La chaîne qatarie est officiellement exclue du réseau câblé de télévision, mais serait toujours disponible par satellite. Pour contrer les mobilisations sociales, "les médias officiels ont orchestré une campagne contre ceux qui font du commerce avec le sang des martyrs", selon le site d'informations arabe Shaffaf. Les autorités empêchent également les journalistes de circuler librement dans le pays.

Alors que les médias internationaux étaient quasiment absents de Libye, les nouveaux médias jouent un rôle crucial dans les manifestations en cours depuis le 16 février dernier. Ils sont les seuls à pouvoir couvrir ces événements et la réponse brutale des autorités. Les vidéos amateurs font le tour du web. Elles ont été pendant plusieurs jours les seules images disponibles, avant que les premiers journalistes étrangers ne pénètrent dans le pays.

Afin de limiter le téléchargement de vidéos et de photos compromettantes, et d'empêcher la mobilisation des manifestants via le Net, le régime provoque de très fortes perturbations sur la Toile, allant du ralentissement au blocage total. Il peut compter sur la collaboration du principal fournisseur d'accès à Internet, dont le propriétaire n'est autre que Mohamed Kadhafi, un des fils de Mouammar Kadhafi.

Selon les sociétés de sécurité informatique Arbor Networks et Renesys, Internet aurait été coupé à plusieurs reprises depuis le 18 février 2011. Le trafic aurait ensuite repris très partiellement. Il aurait été à nouveau coupé à partir du 3 mars. Reporters sans frontières a reçu des informations

selon lesquelles toutes les connexions téléphoniques, sur lignes fixes et mobiles, auraient été coupées autour du 21 février, puis restent très perturbées.

Parallèlement, le régime tente d'utiliser les nouvelles technologies pour faire passer son message et remobiliser ses partisans. Des SMS ont été envoyés pour convaincre la population de ne pas manifester. Avec parfois des informations contradictoires. William Bauer, professeur d'anglais à Benghazi (Libye) et aujourd'hui rentré en Grande-Bretagne, a confié au site Rue89 : "Le lundi 21 février, l'opérateur Al-Madar a envoyé un texto affirmant que rien ne se passait en Libye, et que les manifestants étaient drogués. Des propos qui sont d'ailleurs antinomiques !".

LA RÉPONSE DES NET-CITOYENS

Décidés à tweeter leur révolution, les internautes libyens tentent de transmettre des informations afin de montrer les violations commises par le régime et ses mercenaires.

Certains, au moins au début des révoltes, quand l'afflux de réfugiés n'était pas encore trop important, traversaient la frontière avec l'Égypte pour poster en ligne vidéos et photos prises par des téléphones portables. D'autres tweetaient des informations sur les convois de ravitaillement arrivés dans le pays.

Le réseau de "hacktivists" Anonymous a mis à disposition des internautes libyens des outils de contournement de la censure. Certains de leurs membres auraient réussi à installer des réseaux parallèles illégaux. Le groupe aide aussi les Libyens à relayer des photos et des vidéos : "Nous souhaitons informer le monde de la situation en Libye où l'horreur règne", résume un Anonymous au Nouvel Observateur. "Les photos et vidéos proviennent de téléphones portables de Libyens, et sont ensuite postées sur YouTube, Facebook, Twitter...". "Nous récupérons des photos de corps déchiquetés, brulés... C'est un bain de sang. Tripoli est un véritable charnier", abonde un Anonymous.

Le dénouement de la crise libyenne est de plus en plus incertain. Le régime de Kadhafi apparaît prêt à répondre aux insurgés en utilisant une violence sans limites. Les Nations unies ont dénoncé un " crime contre l'humanité ". Il est à craindre que les tentatives de blackout de l'information et les perturbations du Net n'offrent aux partisans du Guide libyen la possibilité de poursuivre une répression sanglante à l'abri des regards.

MALAISIE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .my

Population : 28 250 000

Nombre d'internautes : 16 902 600

Salaire annuel moyen : entre 850 et 900 dollars

Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Le rôle d'Internet et des nouveaux médias s'amplifie alors que la presse d'opposition fait les frais de la censure, et que le gouvernement tente de préparer le terrain médiatique en vue des élections. Nouveau projet de loi sur la sédition d'Internet, blogueurs et critiques toujours sous pression, les réseaux sociaux apparaissent comme le remède le plus efficace pour pallier à l'autocensure, et deviennent la scène de vrais débats que les médias traditionnels ne peuvent relayer.

NOUVEAUX MÉDIAS, NOUVELLE SCÈNE POLITIQUE

Les sites d'informations et les blogs ont fleuri comme une alternative à des médias traditionnels sous contrôle du pouvoir. Les nouveaux médias ont gagné une véritable crédibilité. Un journalisme en ligne de qualité, qui aborde des sujets importants, a vu le jour, sur des sites comme NutGraph, Malaysian Insider et Malaysiakini, ou sur des blogs comme Articulations, Zorro Unmasked, People's Parliament et Malaysia Today.

Parallèlement, le gouvernement a décidé, en juin et juillet 2010, de limiter la distribution de Harakah Daily, et de suspendre la publication de Suara Keadilan, Khabar Era Pakatan et Rocket, quatre journaux d'opposition, utilisant pour ce faire le système du renouvellement annuel des licences. Les autorités semblent préparer le terrain médiatique pour la tenue des prochaines élections générales, normalement prévues en 2011.

L'acharnement contre le caricaturiste politique, Zunar, semble confirmer la thèse de la reprise en main par les autorités de la communication politique. Ce dernier est accusé de "sédition" pour avoir publié des dessins critiques sur la situation politique et sociale dans son pays. Une loi obsolète sur les publications (Printing and Publication Act) favorise la censure et empêche la diffusion de ses livres, notamment son recueil intitulé Cartoon-o-phobia . Ces caricatures, qui ne constituent en aucun cas un trouble à l'ordre public, dépeignent avec finesse les maux de la vie politique malaisienne et moque le Barisan Nasional (BN), la coalition au pouvoir.

Dans ce contexte, les nouveaux médias ont alors un rôle crucial à remplir. Relativement libre comparés à la presse traditionnelle, Internet est une plate-forme de discussion et de débat sans équivalent pour les dissidents, un remède efficace à l'autocensure qui dominait il y a de cela quelques années. La blogosphère est particulièrement dynamique. A l'approche des élections, les médias sociaux s'imposent comme un outil précieux que les partis politiques se doivent d'utiliser pour mieux toucher ➤

● autorités malaisiennes ou entre "races" et classes sociales, ainsi que le fait de remettre en cause l'ordre établi et les droits ou privilèges de la souveraineté. Toute personne inculpée risque jusqu'à cinq ans de prison et 5 000 ringgits d'amende. Une trentaine d'autres lois peuvent également être utilisées pour contrôler les médias et Internet, dont l'ISA, la loi sur la presse et les publications de 1984, la loi sur les communications et le multimédia de 1998, et la loi sur la sédition (Sedition Act).

BLOGUEURS ET INTERNAUTES SOUS PRESSION

Le cas le plus médiatisé est sans conteste celui du blogueur **Raja Petra Kamarudin**, connu sous l'anagramme RPK, qui anime le site Malaysia Today. Détenu en vertu de l'ISA pendant 56 jours en septembre 2008, il avait été libéré sur décision de justice en novembre de la même année, grâce à l'intervention de son avocat qui a engagé une procédure d'habeas corpus auprès de la Haute Cour. Les autorités avaient fait appel. "Bête noire" du gouvernement en place, dont il a dénoncé à de nombreuses reprises les abus de pouvoir et la corruption, il était par ailleurs poursuivi pour sédition et diffamation après avoir sous-entendu que le Premier ministre et sa femme étaient impliqués dans un meurtre lié à une affaire de pot-de-vin dans le cadre d'achat de sous-marins à l'Etat français. Il avait alors été contraint de fuir le pays et vivait depuis en exil, recherché par les autorités malaisiennes. En novembre 2010, ces dernières ont annoncé que RPK était libre de rentrer dans son pays, les charges à son encontre ayant expiré à l'issue du délai de deux ans. Pour l'instant, le blogueur demeure en exil dans l'attente de recevoir des garanties fermes du gouvernement affirmant ne pas le poursuivre à nouveau. Il n'est, en effet, pas exclu que les autorités portent de nouvelles accusations à son encontre.

Irwan Abdul Rahman, connu en ligne sous le nom d'Hassan Skodeng, a été mis en examen le 2 septembre 2010 pour avoir publié sur son blog, le 25 mars 2010, [<http://nose4news.wordpress.com/>], un article satirique sur la firme étatique, Tenaga Nasional Bhd. Il est poursuivi par la Commission malaisienne de la communication et multimédia (MCMC) pour son post intitulé "TNB to sue WWF over earth hour", en vertu de l'article 233 (1) (a) du Communications and Multimedia de 1998 pour "usage impropre du réseau en faisant, créant, sollicitant ou en initiant la transmission de contenus obscènes, indécents, faux,

menaçants ou offensifs dans l'intention de nuire". Il risque jusqu'à un an de prison et 50 000 ringgits d'amende (12 500 euros). Dans ce post, il y annonçait une fausse nouvelle : l'entreprise nationale Tenaga Nasional Bhd (TNB), premier fournisseur d'énergie de Malaisie, aurait voulu poursuivre en justice l'association WWF pour sa manifestation Earth Hour contre le réchauffement étatique. Le blogueur a effacé le post mais plaide non coupable. L'opposition malaisienne a qualifié ce procès de ridicule.

En 2010, plusieurs blogueurs ont été poursuivis comme Khairul Nizam Abd Ghani, accusé d'insulter la royauté. Technicien informatique freelance, il avait posté sur son blog adukataruna.blogspot.com des commentaires critiques vis-à-vis du sultan Iskandar Ismail de l'Etat de Johor, décédé en janvier 2010. Il risque jusqu'à un an de prison et une amende. Il a pourtant présenté des excuses et retiré de son blog l'article incriminé.

Une forte pression continue donc de s'exercer sur les blogueurs malaisiens, dont les prises de position rencontrent un vrai écho au sein d'une société malaisienne qui ne se contente plus de la version officielle des informations. A ce jour, ce sont les blogs, les sites d'information et les réseaux sociaux qui rendent compte des événements dans le monde arabe, alors que les médias traditionnels assurent une couverture minimale. A l'approche des élections, le bras de fer avec les autorités risque de se durcir.

RUSSIE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .ru

Population : 141 927 297

Nombre d'internautes : 59 700 000

Prix d'une heure de connexion cybercafé :

Salaire annuel moyen : 740 dollars

Nombre de netcitoyens emprisonnés : 0

L'année 2010 a vu la consécration d'Internet comme force vive de la société russe, de son impact sur la politique et l'actualité, alors que le gouvernement cherche à modeler le Net russe à sa guise. Une meilleure collaboration entre blogueurs, médias en ligne et certains médias traditionnels pourraient avoir des conséquences positives sur le droit à l'information, à contre-courant d'une détérioration généralisée des libertés en Russie.

LA RUSSIE DE PLUS EN PLUS CONNECTÉE ?

D'après une étude du Berkman Center for Internet and Society , les utilisateurs d'Internet en Russie émanent principalement d'une population urbaine et éduquée, qui se révèle très active en ligne, notamment via les réseaux sociaux et les blogs. Le taux de pénétration, encore relativement modeste, estimé autour de 37 % de la population, montre des écarts flagrants entre les villes, très connectées, et la campagne. Les autorités ont promis de nouvelles initiatives pour combler cette fracture numérique.

Les responsables politiques, au premier rang desquels le président Medvedev, cultivent leur présence sur la Toile. Ce dernier, déjà connu en tant que blogueur, s'est mis à tweeter en juin 2010 . L'espace RuNet, si l'on inclut les pays russophones et la diaspora, atteint une audience de 38 millions de personnes, d'après RuMetrica , soit 40 % de plus que l'année passée.

L'APPORT DE LA BLOGOSPHERE AU DROIT À L'INFORMATION

L'année 2010 a consacré le statut des blogueurs comme des acteurs actifs de la diffusion de l'information.

Il y aurait 30 millions de blogs . D'après l'observatoire des médias Public.ru , les médias traditionnels ont cité 6 000 fois plus d'informations provenant de la blogosphère en 2010, soit 30 fois plus qu'il y a cinq ans.

Parmi les dossiers clés où les blogueurs ont suppléé avec succès aux médias traditionnels : la lutte pour préserver la forêt de Khimki, en périphérie de Moscou. Plusieurs journalistes et blogueurs ont été agressés et arrêtés pour avoir donné une version des faits différente de la version officielle.

Le projet Help Map , s'appuyant sur la plate-forme collaborative Ushaidi , a permis aux internautes russes ➤

► de signaler la progression des feux de forêt et d'offrir ou de proposer de l'aide à ceux qui étaient les plus affectés par la catastrophe. Il a accueilli plus de 200 000 visiteurs.

DES TENTATIVES DE FILTRAGE RÉGIONAL

La Russie n'est pas engagée dans une politique de filtrage systématique des sites comme le fait la Chine par exemple. Mais ses dirigeants ont recours à des moyens de contrôle plus subtils, destinés non pas à empêcher la transmission de l'information mais à la modifier, souvent en menant un vrai travail de propagande, et en faisant pression sur les fournisseurs d'accès.

Des tentatives de filtrage au niveau régional ont été constatées en 2010, par voie de blocage d'adresses IP, mises en place par des fournisseurs d'accès locaux – des initiatives moins susceptibles de susciter des dénonciations. Par ailleurs, elles affectent directement la population ciblée. Ces tentatives se sont soldées par des échecs, mais laissent craindre une délocalisation de la censure.

Le juge Anna Eisenberg, du tribunal de la ville de Komsomolsk-na-Amur (Extrême-Orient russe), a ordonné, le 16 juillet 2010, au fournisseur d'accès local, RA RTS Rosnet, de bloquer, à compter du 3 août 2010, l'accès à trois bibliothèques en ligne – Lib.rus.ec, Thelibrary.ru et Zhurnal.ru –, ainsi qu'à YouTube et Web.archives.org. Ce dernier conserve des copies de pages Web anciennes ou supprimées. Il était reproché à YouTube la présence d'une vidéo nationaliste intitulée "La Russie aux Russes", qui figure sur la liste des contenus extrémistes dressée par le ministère de la Justice. Les quatre autres sites hébergeraient des exemplaires de l'ouvrage d'Hitler *Mein Kampf*. Le blocage de YouTube, une première en Russie, n'a finalement pas été appliqué.

Une affaire similaire s'est déroulée en Ingouchie en juillet 2010. Un tribunal régional a forcé un fournisseur d'accès local à bloquer le site LiveJournal. En août, dans la région de Tula, l'opérateur de télécommunications local a, par ailleurs, rendu temporairement inaccessible le site d'informations indépendant Tulkisiye Priyanki.

La liste des contenus "extrémistes" tenue par le ministère de la Justice comprend près de 500 termes et ne cesse de s'étendre, sous la vigilance des "départements E" chargés de lutter contre l'extrémisme. L'article 282 du code

criminel le définit comme la xénophobie et l'incitation à la haine en reposant sur un groupe social entre autres. C'est la raison invoquée par les autorités pour fermer le site Ingushetiya.ru, l'unique portail d'informations en langue ingouche sur les violences en Ingouchie.

Le site d'opposition 20marta.ru, dédié aux manifestations du "Jour de la Colère" a, quant à lui, été fermé pour incitation au sentiment antigouvernemental.

UN CONTRÔLE PLUS SUBTIL : SOUS-TRAITANCE DE LA SURVEILLANCE ET RETRAIT DE CONTENUS

Internet est régulé par le Service fédéral pour la supervision des communications, dont le directeur est nommé par le Premier ministre. Le gouvernement, avec l'installation de logiciels comme SORM2, s'est doté des outils nécessaires pour assurer, s'il le souhaite, une forme de surveillance du Net. Mais il ne se lancerait pas dans une surveillance généralisée de RuNet. Son "département K" assure une surveillance ciblée de quelques dissidents et blogueurs connus – une surveillance que ces derniers subissent déjà "offline".

Le contrôle de RuNet passe avant tout par l'incitation au retrait de contenu. Pour assurer leur contrôle du cyberspace, les autorités s'appuient de plus en plus sur les fournisseurs d'accès à Internet, et les différentes plateformes de blogs et réseaux sociaux, privatisant en quelque sorte la surveillance et le contrôle. D'autant plus facile à mettre en œuvre que les réseaux sociaux populaires comme Vkontakte et la plateforme de blogs LiveJournal ont été rachetés par des oligarques proches du pouvoir.

Suite aux émeutes nationalistes à Moscou, en décembre 2010, suscitées par la mort d'un supporter de football, le réseau social Vkontakte a chargé ses 600 modérateurs de surveiller les informations circulant en ligne et de retirer tout contenu lié à des appels à la haine. La plateforme de blogs la plus populaire, LiveJournal, a quant à elle répondu aux dénonciations d'abus par les utilisateurs, puis introduit des règles plus strictes qui prévoient la suspension automatique de blogs qui évoquent la situation difficile des minorités. Les blogs d'au moins trois blogueurs politiques populaires : Pilgrim67, Rakhat aliev et Sadalskij en ont fait les frais. ►

☛ Le spécialiste d'Internet, Evgeny Morozov , révèle que le Kremlin a chargé Yuri Milner – P.-D.G. de Digital Sky Technologies et investisseur dans des réseaux sociaux russes et dans Facebook, basé dans la Silicon Valley – de rassembler les fournisseurs d'accès à Internet afin d'harmoniser leur position sur la manière de gérer le matériel "illégal" sur le Net.

Par ailleurs, une décision de la Cour suprême de Russie, en date du 15 juin 2010, oblige les médias en ligne à supprimer ou éditer les commentaires jugés "inappropriés" de leurs sites dans les 24 heures suivant notification, sous peine de perdre leur accréditation comme média. Il s'agit des sujets liés à l'incitation à la haine, le terrorisme, la pornographie ou les secrets d'Etat. Un premier email d'avertissement a été envoyé à l'agence de presse Political News Agency (APN) pour des commentaires soit-disant appelant à user de violence contre des juges.

Cette nouvelle régulation a amené les responsables de ces sites à faire preuve de créativité. Ils ont enlevé l'espace réservé aux commentaires en-dessous des articles pour les remplacer par des liens vers des forums hébergés sur un autre site mais qu'ils contrôlent. Sur ces forums, les internautes peuvent continuer de s'exprimer librement.

PROPAGANDE ET MANIPULATION REPLI SUR UN RuNet NATIONAL ?

Une certaine perte d'influence du groupe de blogueurs pro-Kremlin a été constatée ces derniers mois, après avoir été montrés du doigt par leurs pairs.

Des blogueurs ont également révélé que certains internautes peu scrupuleux acceptaient de l'argent pour poster des commentaires ou informations favorables à une cause. Des blogueurs du Kremlin ont été pris en flagrant délit de tentative de corruption de leurs pairs, afin de les inciter à mettre en ligne des liens vers leurs sites. La police a également été surprise en train de lancer une campagne pour améliorer son image. Les internautes, en quête de transparence, sont de plus en plus mobilisés face à ces tentatives de manipulation.

Les cyberattaques perdurent, mais il reste difficile de remonter jusqu'à leurs sources. Le site du quotidien indépendant Novaya Gazeta a été paralysé pendant une semaine fin janvier 2010 suite à des attaques de type DDoS.

Selon le quotidien RBC Daily , les autorités tenteraient de mettre en place un moteur de recherche national, qui excluerait certaines recherches comme la pornographie ou l'extrémisme et aurait la tâche de se concentrer sur des informations étatiques . Un budget de 110 millions de dollars aurait été alloué au projet. Une information démentie par le ministère des Télécommunications. L'Etat est déjà présent au sein du capital de Yandex, le moteur de recherche le plus populaire dans le pays.

DES BLOGUEURS SOUS PRESSION ?

Contrairement à l'année 2010, aucun blogueur russe n'a été emprisonné.

En revanche, **Vladimir Li'yuriv**, commentateur sur le forum du média en ligne Komi Republic, a été condamné à six mois de prison avec sursis pour avoir tenu des propos antisémites – accusations qu'il a niées.

Alexander Sorokin est poursuivi devant la justice depuis août 2010. Accusé de diffamation contre le gouverneur de la province de Kemerovo, il avait comparé, sur son blog, les gouverneurs régionaux russes aux dictateurs d'Amérique latine.

Alexeï Navalny, jeune avocat qui depuis des années dénonce dans son blog les malversations des fonctionnaires russes vient de créer un site, Rospil, une sorte de Wiki-Leaks russe. Il a notamment révélé, comme le rapporte le site Slate.fr , les malversations d'une entreprise d'Etat dans le cadre de la construction de l'oléoduc Sibérie-Pacifique. Les autorités n'ont pas tardé à le traduire en justice, à son tour pour malversations financières.

Oleg Kachine, célèbre blogueur, lu par des milliers d'internautes chaque jour, et journaliste du quotidien Kommersant, a été victime d'une sauvage agression près de son domicile à Moscou dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 novembre 2010 . Il s'était particulièrement intéressé aux mouvements d'opposition, comme Oborona et NBP, et aux mouvements de jeunes pro-Kremlin. Il avait récemment couvert la polémique autour de la forêt de Khimki et le bras de fer engagé entre les autorités soutenant le projet autoroutier et les mouvements de défense de l'environnement. Plusieurs journalistes et blogueurs ont été agressés et arrêtés pour avoir donné une version des faits différente de la version officielle. ☛

➤ Son agression a provoqué un énorme effet psychologique sur les blogueurs russes et envoyé un message clair à la blogosphère : chacun est responsable de ce qu'il écrit et cela peut lui valoir de sérieux ennuis. De là à inciter certains à l'autocensure, il n'y a qu'un pas.

D'autant que l'impunité perdure. Magomed Yevloyev, l'un des créateurs et propriétaire du site ingouche d'informations <http://ingushetiyaru.org> a été tué, en août 2008, alors qu'il se trouvait entre les mains d'agents du ministère de l'Intérieur de la république autonome. Un crime resté à ce jour impuni.

L'ACTIVISME EN LIGNE : MIRAGE OU VÉRITABLE RÉUSSITE ?

Internet est aussi utilisé en Russie comme outil de mobilisation en ligne. N'importe qui est en mesure de dénoncer les exactions des puissants, mais cela ne veut pas toujours dire que la justice fera son travail. Par exemple, Anatoly Barkov – président de la compagnie pétrolière Lukoil, et responsable d'un accident de la route qui a causé la mort de deux personnes – a réussi à éviter le couperet de la justice malgré les informations offertes par les blogueurs et l'ampleur des dénonciations sur le Web.

Cependant, quelques exemples réussis de mobilisations en ligne ont été mis en avant par le réseau Global Voices :

■ Le meurtre d'une jeune femme, Anna Buzilo, a été élucidé grâce à la collaboration de net-citoyens sur le forum Drom.ru, et son meurtrier arrêté.

■ L'affaire "Live Barrier" : un officier de police a été condamné à un an de prison en novembre 2010 pour avoir arrêté des véhicules et les avoir forcé à former un barrage au cours d'une course poursuite d'un prétendu criminel.

Dénoncer la corruption demeure l'un des passe-temps favori des blogueurs. Ces derniers ont attiré l'attention des citoyens sur des appels d'offre concernant des projets informatiques gouvernementaux qui atteignaient des montants astronomiques. Certains ont ensuite été annulés, évitant ainsi des tractations illégales et le gaspillage de l'argent public, à des sommes estimées à plus d'un million de dollars.

Les élections locales ont illustré la capacité des blogueurs à dénoncer les fraudes, et à les documenter. La blogosphère et les médias en ligne russes seront probablement mis à l'épreuve à l'approche des élections présidentielles de 2012. Alors même que le président Medvedev a estimé en mai 2010 qu'"Internet conduira la Russie de la démocratie participative à la démocratie directe".

SRI LANKA

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .lk
 Population : 20 238 000
 Nombre d'internautes : 1 776 200
 Salaire annuel moyen : 3 730 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Les journalistes et médias en ligne continuent à être victimes de violences. L'impunité persiste, tout comme les réflexes de censure, quand l'incitation à l'autocensure ne suffit plus.

DES RÉFLEXES DE CENSURE ?

Des sites d'informations indépendants, LankaeNews, LankaNewsWeb, InfoLanka et Sri Lanka Guardian, avaient été bloqués en janvier 2010 quelques heures avant les résultats du scrutin présidentiel. Ils ont tous été débloqués à l'exception de LankaNewsWeb, rendu inaccessible dans le pays par le principal fournisseur d'accès, Sri Lanka Telecom, depuis le 11 juillet 2009. Le site TamilNet reste inaccessible, même après la victoire militaire du gouvernement contre les Tigres tamouls.

Dans une interview accordée à Reporters sans frontières, Chandima Withanarachchi, le directeur de LankaNewsWeb en exil, explique que son site traite " des violations des droits de l'homme, de la corruption et des abus des dirigeants politiques ". Malgré son interdiction , il y a un an et demi, il accueille entre 3 et 4 millions de visites par mois au Sri Lanka, et 30 à 40 millions dans le monde entier. Selon lui, " la seule lueur d'espoir pour la liberté de la presse au Sri Lanka passe par les sites Internet ".

Ces sites doivent cependant faire face à des tentatives de contrôle régulières de la part du gouvernement. Ce sont souvent via les nouveaux médias que les sujets sensibles, qui touchent à la corruption, aux abus de pouvoir ou aux critiques du clan présidentiel, sont discutés plus librement.

LES LOCAUX DU SITE WEB LANKAENews INCENDIÉS

Un incendie criminel a été perpétré dans les locaux du site Internet d'informations LankaeNews, dans la nuit du 30 au 31 janvier 2011, à Malabe, en banlieue de Colombo. Le bâtiment principal qui logeait la bibliothèque et les ordinateurs du journal en ligne a entièrement brûlé, entraînant la cessation d'activité du site. Le site est connu pour ses critiques envers les autorités. Le mode opératoire indique que l'attaque était préparée de longue date. ●

➤ L'incendie est survenu quelques jours après la parution d'un article remettant en cause le témoignage du secrétaire à la Défense et frère du président, Gotabaya Rajapakse, lors d'un procès contre l'ancien chef des armées, Sarath Fonseka.

Un suspect a été appréhendé le 31 janvier dans la soirée. Selon la police, il appartient à un gang travaillant par contrat. Un deuxième suspect a réussi à s'enfuir lors de l'arrestation. Des dizaines de journalistes sri lankais ont défilé dans les rues de Colombo, en soutien à LankaeNews, pour dénoncer les attaques contre la liberté de la presse, trop fréquentes dans le pays. Victime de menaces, le rédacteur en chef du site, Sandaruwan Senadheera, avait dû fuir l'an dernier au Royaume-Uni, avec sa famille.

En juillet 2010, une attaque similaire a été perpétrée par douze hommes armés contre les bureaux du groupe Voice of Asia. Les agressions fréquentes, qui peuvent aller de l'assassinat à la disparition forcée, renforcent le sentiment d'insécurité des journalistes du pays, qui préfèrent en conséquence éviter un certain nombre de sujets et s'autocensurer.

PLUS D'UN AN APRÈS SA DISPARITION, AUCUNE NOUVELLE DU DESSINATEUR PRAGEETH EKNALIGODA

Le 24 janvier 2010, Prageeth Eknaligoda, caricaturiste, journaliste pour le site LankaeNews et analyste politique sri lankais, a disparu à Colombo. Un an plus tard, aucune avancée n'a été enregistrée dans cette affaire. L'enquête a été marquée par un manque de moyens criant, malgré les promesses initiales des autorités. Un état de fait regretté par son épouse, Sandya Eknaligoda, dans une lettre du 13 décembre 2010 adressée à l'ancien et à l'actuel ministre de l'Information.

Pour marquer le triste anniversaire de la disparition du journaliste, Cartooning for Peace et Reporters sans frontières ont lancé une campagne internationale de soutien. Les deux organisations ont recueilli des caricatures réalisées par douze dessinateurs du monde entier.

RESTER VIGILANTS FACE À LA TENTATION DE FILTRAGE

En février 2010, l'hebdomadaire Sunday Times et le site d'informations LankaNewsWeb révélaient l'intention des autorités de mettre en place, après les élections, un filtrage d'Internet avec l'appui d'experts chinois et une obligation d'enregistrement des sites Internet. Suite à la dénonciation publique d'un tel projet par la Banque mondiale, qui finance le programme de développement des télécommunications du pays via le Fonds pour le développement institutionnel, les autorités avaient fait marche arrière. Pour combien de temps ?

La censure du Net n'est pas la solution pour la réconciliation nationale. Celle-ci passe en partie par la fin de l'impunité, notamment pour les crimes contre des professionnels des médias, qui cherchent à informer au mieux leurs concitoyens.

THAÏLANDE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .th
 Population : 65 493 298
 Nombre d'internautes : 17 486 400
 Prix d'une heure de connexion cybercafé : entre 0,5 et 1 dollar
 Salaire annuel moyen : 7450 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

La crise du printemps 2010 a eu des conséquences négatives sur la liberté d'expression en ligne provoquant l'instauration de l'état d'urgence et favorisant l'escalade de la censure. Le crime de lèse-majesté continue d'être instrumentalisé par les différentes factions contre leurs adversaires politiques, au nom de la protection du roi et de la nécessité d'assurer la stabilité du pays.

ETAT D'URGENCE ET CENSURE

L'état d'urgence a été décrété le 7 avril 2010 puis levé le 22 décembre 2010. Remplacé par la loi sur la sécurité intérieure (Internal Security Act - ISA), il confère au gouvernement et à l'armée les moyens de censurer sans passer par une procédure judiciaire.

Durant l'imposition de l'état d'urgence, dans de nombreuses provinces, notamment à Bangkok, le contrôle sur les médias affiliés ou proches du mouvement des "chemises rouges", les partisans de l'ex-Premier ministre Thaksin Shinawatra, s'est considérablement renforcé. Une chaîne de télévision, des stations de radio, des sites Internet et des publications ont été censurés, interdits, fermés de force ou poursuivis en justice. La plupart de ces médias ont soutenu les manifestations des "chemises rouges" et parfois lancé des appels à l'insurrection, mais ils ont également relayé les revendications légitimes d'une partie de la société thaïlandaise. S'il est normal que le bureau du procureur général poursuive des médias ayant diffusé des appels à la

violence, toute décision contre un média aurait dû émaner des autorités judiciaires, ce qui n'a pas été le cas.

Même si les sites Internet des principaux médias thaïlandais n'ont pas été touchés par la censure, les sources alternatives suspectées de soutenir le mouvement rouge ont parfois été rendues inaccessibles. La situation diffère d'un fournisseur d'accès à Internet à un autre. Des sites officiels tels que www.uddthailand.com ou www.norporchorusa.com, des sources d'informations comme www.thaienews.blogspot.com ou www.thaifreenews2.com, ont été bloqués. Le site www.nocoup.org, animé par le militant "rouge" Sombat Boonngamanong, a été fermé le jour de la déclaration de l'état d'urgence. Les espaces d'expression de dirigeants charismatiques de l'opposition ont été particulièrement visés, comme la page Facebook de Somyos Pruksakasemsuk, ancien dirigeant syndical.

Le site d'informations indépendant Prachatai, qui a apporté une couverture de qualité des événements, a également subi la censure et dû changer à plusieurs reprises ➤

➤ d'URL pour continuer à exister. Le site d'information www.prachatai.com est donc devenu www.prachatai.net, puis www.prachatai.info et enfin www.prachatai2.info. Dès la mi-mars 2010, et ce, à maintes reprises les mois suivants, le site, ainsi que sa page sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, ont été bloqués par le Centre de résolution d'état d'urgence (CRES).

Dès lors, la censure en ligne a été particulièrement étendue. Difficile de donner un chiffre exact, mais la fourchette s'établirait, en janvier 2011, entre 80 000 et 400 000 URL bloquées. Selon le rapport intitulé iLaw Project <http://ilaw.or.th/node/632>, 74 686 URL ont été rendues inaccessibles par décision de justice entre juillet 2007 et juillet 2010. Ce nombre ne tient pas compte des sites bloqués par la police ou l'armée sans décision de justice (ce qui est possible avec l'état d'urgence ou la loi sur la sécurité intérieure). Depuis la levée de l'état d'urgence, la situation n'a guère évolué.

LA SURVEILLANCE SE PROPAGE

En temps normal, Internet est contrôlé et surveillé par le ministère des Technologies de l'Information et de la Communication, qui procède aux blocages des sites jugés offensants, notamment ceux qui tombent sous le coup de l'accusation de lèse-majesté. Cependant, ce crime représentant, selon les autorités, une atteinte à la sûreté du pays, l'armée et la police sont également impliquées.

La délation est encouragée. Les internautes peuvent signaler tout site qu'ils jugent coupable de crime de lèse-majesté, soit par téléphone, en composant le 1111 (le numéro du cabinet du Premier ministre), soit via Internet en se rendant sur les sites suivants : www.mict.go.th/re_complaint.php.

C'est dans cet esprit que le ministère de la Justice a créé l'unité des Cyberscouts, composée de bénévoles formés pour surveiller Internet et dénoncer tout contenu, selon les autorités, qui ne devrait pas y figurer. Les autorités auraient pour objectif de former plusieurs centaines de Cyberscouts. Voir le site officiel en thaïlandais : www.justice-cyberscout.org/General/home.aspx.

L'obsession du crime de lèse-majesté ravivée

Le roi Bhumibol Adulyadej est vénéré par la population. Il est vu comme le véritable garant de l'unité du pays. De graves inquiétudes pèsent sur son état de santé. Lors de

sa dernière apparition publique, la première depuis des mois, pour les vœux de la nouvelle année, il est apparu dans un fauteuil roulant. La presse n'évoque pratiquement pas le sujet et s'autocensure, par peur d'être taxée de lèse-majesté.

Discuter du roi et de la famille royale en Thaïlande peut s'avérer dangereux en temps normal. Et, en période de crise, les risques deviennent énormes. Son image est encore plus protégée. L'article 112 du code pénal prévoit une peine allant de trois à quinze ans de prison contre "toute personne ayant diffamé, insulté ou menacé le roi, la reine, l'héritier présomptif ou le régent". Surtout, le taux de condamnation, qui avoisine les 95 %, est dissuasif. Les accusés préfèrent la plupart du temps, plaider coupable, ce qui réduit leur peine, et ensuite demander la grâce royale.

Le gouvernement thaïlandais a approuvé le 15 juin 2010 la création d'une agence spécialisée dans la répression des atteintes à l'image de la monarchie sur Internet, le Bureau de prévention et d'éradication de la criminalité informatique. Les autorités ont justifié sa création en expliquant que la "monarchie est essentielle pour la sécurité nationale en Thaïlande car c'est une institution qui unifie la Nation toute entière. "

Cette agence vient renforcer un arsenal législatif déjà dissuasif, comprenant la loi sur le lèse-majesté (pénal) et le Computer Crimes Act de 2007. Les internautes en paient le prix fort.

UNE DIZAIN D'INTERNAUTES PRISE DANS UN CERCLE JUDICIAIRE VICIEUX

Selon le rapport intitulé iLaw Project de décembre 2010 <http://ilaw.or.th/node/632>, depuis 2007, 31 cas de lèse-majesté ont été répertoriés, dont 11 faisant intervenir le Computer Crimes Act. Un jugement est intervenu dans quatre affaires, des poursuites sont en cours dans trois autres, et 24 affaires en sont encore au stade de l'enquête. Le ministère de l'Information et des Technologies de l'information est à l'origine de 16 de ces investigations.

Parmi eux, une dizaine d'internautes a été sous le coup de poursuites judiciaires en vertu du crime de lèse-majesté ou du Cyber Crimes Act. On peut mentionner Jonathan Head, correspondant britannique pour la BBC en ➤

➤ Asie du Sud-est, qui a depuis quitté le pays, Giles Ji Ungpakorn, professeur de sciences politiques, réfugié en Grande-Bretagne, et Nat Sattayapornpisut, un blogueur. Mentionnons aussi le cas de Praya Pichai, poursuivi pour offense à un chef d'Etat étranger, en l'occurrence Kim Jong-Il, le dirigeant de la Corée du Nord. Il a plaidé coupable et a été condamné à une peine de prison avec sursis. Quant à Tasaparn Rattawongsa, médecin à l'hôpital Thon Buri, Somchets Ittiworakul, Theeranan Wipuchan, ancienne cadre du groupe UBS Securities et Katha Pajajiriya-pong, employé de la compagnie de courtage KT ZMICO, ils sont tous accusés d'avoir violé la section 14 de la loi sur la cybercriminalité de 2007 pour avoir posté en ligne des "informations fausses qui menacent la sécurité nationale". Les internautes avaient expliqué la chute de la Bourse de Bangkok en octobre dernier par l'état de santé du roi Bhumibol Adulyadej, hospitalisé depuis septembre 2009.

L'affaire la plus médiatisée à ce jour concerne Chiranuch Premchaiporn (encore appelée Jiew), la directrice du site d'informations Prachatai, victime d'un véritable harcèlement judiciaire. Poursuivie dans deux affaires différentes, elle risque jusqu'à 70 ans de prison. Jiew est accusée au nom du Computer Crimes Act de n'avoir pas retiré assez rapidement du site dix commentaires relevant du crime de lèse-majesté postés entre avril et août 2008. En vertu de cette loi, les propriétaires des sites internet sont en effet désormais tenus responsables des propos postés par les visiteurs de leurs sites. Chiranuch Premchaiporn encourt une peine de 20 ans de prison pour cette première affaire. Son procès, prévu en février 2011, a été reporté au 1er septembre 2011.

Une deuxième plainte a été déposée à son encontre le 28 avril 2008 par **Syunimit Chirasuk**, un résident de la province de Khon Kaen, au sujet de commentaires associés à une interview de Chotisak Onsoong publiée par Prachatai. Ce dernier a été inculpé de lèse-majesté après avoir refusé de se lever pour l'hymne national, diffusé en ouverture de séance au cinéma. Chiranuch Premchaiporn, en tant que directrice du site, est accusée de "diffamation, insulte ou menace envers le roi et la famille royale" soit de crime de lèse-majesté, et d'avoir "fait des déclarations publiques incitant au désordre", selon l'article 112 du code pénal.

L'internaute **Suwicha Thakor**, condamné le 3 avril 2009 à dix ans de prison pour "crime de lèse-majesté" a été gracié le 28 juin 2010 par le roi. Il était accusé d'avoir diffusé sur le Web des photos jugées offensantes pour la famille royale.

Thanhawuthi Thaweewarodom, accusé d'être le webmaster de norporchorusa.com, un site "rouge", a été arrêté le 1er avril 2010 pour lèse-majesté en vertu du Computer Crimes Act. Le jugement sera rendu le 15 mars 2011.

Worawut Tanangkorn (connu en ligne sous le nom de Suchart Nakbangsai), militant du mouvement des "chemises rouges", a plaidé coupable et a été condamné à 3 ans de prison le 24 novembre 2010. Il va demander une grâce royale.

Ces multiples poursuites sont aussi destinées à intimider d'autres internautes susceptibles de critiquer le roi les forçant ainsi à l'autocensure. D'autres net-citoyens ont été brièvement arrêtés ou interrogés, mais il est difficile de les chiffrer exactement, car de nombreux accusés ne se manifestent pas par peur de représailles. Les autorités sont obligées d'ouvrir une enquête dès lors qu'une plainte pour lèse-majesté est déposée.

Les autorités ont choisi de répondre à la crise politique de 2010 en privilégiant la censure. Ces réflexes doivent cesser, alors que le plus fort de la crise est passé, et dans une perspective de réconciliation nationale. Une réforme urgente de la loi archaïque sur le crime de lèse-majesté et du Computer Crimes Act est nécessaire. Les journalistes et net-citoyens pourront alors remplir leur rôle d'information, de dénonciation des abus des autorités, et de discussion sur l'avenir du pays sans avoir une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leurs têtes.

TUNISIE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine: .tn

Population: 10,486,339

Internaute: 3 500 000

Salaire moyen: 310 euros

Prix d'une heure de connexion dans un cyber café: entre 50 cts et 1 euro

Nombre de Net-citoyens emprisonnés: 0

L'un des pays les plus répressifs envers le Web sous Ben Ali, la Tunisie se réveille, au lendemain de la révolution, avec un Internet libre. La vigilance doit rester de mise tant que l'appareil de censure, surnommé Ammar 404, n'aura pas été totalement démantelé.

LE RÔLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LA COUVERTURE DE “#SIDIBOUZID”

Les événements de Sidi Bouzid et la contestation populaire qui en a découlé ont éclaté dans un contexte de contrôle total de l'information.

Dès le 17 décembre 2010, date à laquelle Mohamed Bouazizi, ce jeune chômeur s'est immolé par le feu à Sidi Bouzid, les autorités ont imposé un black out médiatique total sur les manifestations paralysant la ville, n'hésitant pas à agresser physiquement les journalistes qui tentaient de se rendre sur place ou osaient témoigner auprès de médias étrangers. Pendant plusieurs jours, rien n'a pu filtrer sur le soulèvement populaire qui a agité cette région de la Tunisie délaissée par les pouvoirs publics, loin de la côte, fleuron du tourisme et du développement économique tunisien.

Le silence des médias dits “traditionnels” a été comblé par les réseaux sociaux, tels Facebook et Twitter, et des sites d'informations comme Nawaat.org, qui ont endossé leur rôle de source et vecteur de l'information. Sur Twitter, le hashtag #sidibouzid s'est largement répandu parmi les utilisateurs tunisiens, mais aussi les net-citoyens de la région et du monde entier, témoignant d'un mouvement de solidarité internationale.

Facebook, tout particulièrement, a servi de plateforme aux internautes qui postaient des commentaires, des photos et vidéos. Les internautes ont pu suivre les mouvements de protestation prenant de l'ampleur à Sidi Bouzid, Kasserine ou Thala et devenir les témoins en direct de la violence de la répression policière. Pendant près de trois semaines, les vidéos amateurs prises principalement à partir d'appareil photo et de téléphones portables ont été les seules images informant sur la réalité des événements en Tunisie. ●

➤ A compter du début du mois de janvier 2011, prenant conscience du rôle important joué par Facebook, les autorités ont renforcé la censure sur Internet, cherchant à limiter la diffusion des images des manifestations et de leur répression, et à les soustraire à l'intérêt grandissant des médias étrangers.

D'après le directeur de l'Agence tunisienne d'Internet (ATI), le nombre de sites bloqués a doublé en quelques semaines. Plus d'une centaine de pages Facebook liées aux événements de Sidi Bouzid ont été bloquées, ainsi que les articles en ligne des médias internationaux qui couvraient les troubles, dont France24, Al-Jazeera, la BBC et la Deutsche Welle. Le système a rendu impossible le téléchargement des photos et des vidéos sur Facebook depuis la Tunisie. Les sites de partage vidéos et photos les plus connus, comme Flickr, YouTube, Dailymotion et Vimeo, étaient déjà bloqués depuis des mois. La police a également mené une véritable campagne de piratage de comptes Facebook, afin de récupérer les codes d'accès des militants et d'infiltrer les réseaux de journalistes citoyens qui se sont constitués autour des événements de Sidi Bouzid. De nombreuses boîtes emails ont été piratées. Quatre blogueurs ont été arrêtés le 6 janvier 2011.

Un bras de fer s'était engagé entre "Ammar 404" et les net-citoyens tunisiens, soutenus par des internautes du monde entier. Ainsi, Anonymous, le groupe de hackers militants, a conduit, en janvier 2011, sous le nom "Operation : Tunisia", une série de cyberattaques contre des sites gouvernementaux, notamment ceux du Président et du Premier ministre, afin de dénoncer la censure du Net en Tunisie. Les internautes égyptiens ont fourni aux net-citoyens tunisiens des solutions de contournement de la censure et relayé leurs revendications et les informations qu'ils faisaient parvenir.

Le 14 janvier 2011, Zine el-Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis 23 ans, a été contraint de fuir le pays. Les réseaux sociaux ont joué un rôle central dans la chute de ce régime. Si cette révolution est restée avant tout humaine, elle a été facilitée par les nouveaux médias.

Le 17 janvier, dans l'organigramme du gouvernement provisoire d'union nationale, le ministère de l'Information a disparu. Le célèbre blogueur Slim Amamou, libéré quatre jours plus tôt, faisait son entrée au gouvernement en tant que secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Le gouvernement a immédiatement proclamé une liberté totale d'information et d'expression.

FIN DE LA CENSURE ET DE LA SURVEILLANCE ?

Considéré comme une menace pour la stabilité et l'image du pays, Internet était, sous Zine el-Abidine Ben Ali, soumis à une censure pernicieuse : filtrage très strict, harcèlement des opposants et surveillance. Des adresses URL ainsi que des mots clés étaient bloqués. Le filtrage se faisait via les logiciels Smartfilter et Websense, qui permettaient aussi la surveillance et l'interception des emails, autorisée par la loi de 1998 relative au code de la Poste, si ces emails constituaient un "trouble à l'ordre public".

Les autorités prétendaient ne bloquer que les sites terroristes ou à caractère pornographique. Pourtant la censure s'appliquait aussi aux sites politiques d'opposition, aux sites indépendants d'informations et à ceux des organisations de défense des droits de l'homme. La liste était longue : Tunisnews, Nawaat, les sites du Parti démocrate progressiste PDPinfo.org, du mouvement "Al-Nahda" (Renaissance), de Tunisieonline, d'Assabibonline, de Reporters sans frontières et d'Al-Jazeera en arabe. Lorsqu'un internaute tentait d'accéder à un site interdit, le message suivant "Error 404 : page not found" s'affichait systématiquement. D'où le surnom donné à l'appareil de censure tunisien : "Ammar404", en référence aux ciseaux des censeurs.

Les piratages de pages Facebook de dissidents étaient fréquents, ainsi que les blocages de groupes spécifiques. Autres méthodes employées à l'époque contre les dissidents : coupure de la connexion Internet, blocage de port, transmission de virus et de malware, infiltration des forums de discussion.

Depuis le 14 janvier et sous l'impulsion du gouvernement de transition, la censure a été levée. Toutefois, dès le 25 janvier 2011, le site Nawaat attirait l'attention de ses lecteurs sur le maintien de l'inaccessibilité de certains sites. Les autorités ont expliqué, dans une dépêche de l'Agence de presse tunisienne datée du 22 janvier 2011, les raisons de ce maintien d'une censure partielle : "L'accès à tous les sites web en Tunisie est libre, à l'exception des sites au contenu portant atteinte aux bonnes mœurs, comportant des éléments violents ou incitant à la haine, a annoncé le secrétariat d'Etat des Technologies de la communication, dans un communiqué rendu public vendredi. Une adresse mail contact@web-liberte.tn est mise à la disposition des citoyens et des composantes de la société civile ➤

➤ pour toute réclamation en relation avec la liberté d'expression sur Internet“.

La situation a, depuis, évolué dans le bon sens. D'après plusieurs sources contactées par Reporters sans frontières, plus aucun site Internet n'est bloqué dans le pays. Les blogueurs et internautes ne font plus les frais de la répression. Le ministère de l'Intérieur a même créé une cellule de communication et lancé une page Facebook pour dialoguer avec eux : <http://www.facebook.com/ministere.interieur.tunisie?ref=ts&v=wall>

En revanche, les interrogations perdurent sur le devenir de l'appareil de censure.

NÉCESSAIRE DÉMANTÈLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA CENSURE

Si la censure n'est plus d'actualité sur la Toile tunisienne, de nombreux internautes et blogueurs ont attiré l'attention du public sur le fait que l'appareil de censure était toujours opérationnel. Il est important que les autorités tunisiennes décident de son démantèlement et le mettent en œuvre en toute transparence.

Désormais, les acteurs de la censure n'hésitent plus à s'exprimer publiquement. Dans un entretien accordé à Wired Magazine, le directeur de l'Agence tunisienne d'Internet (ATI), Kamel Saadaoui, regrette que l'ATI ait été perçue comme un cybercenseur oppresseur alors qu'elle “ne faisait que suivre les ordres du gouvernement”. Selon lui, l'ATI suit désormais la nouvelle politique d'ouverture d'Internet. Elle s'occupe de la maintenance des réseaux, sans prendre de décision quant au filtrage des sites. Il minimise le pouvoir de l'Agence : “Nous avons des outils de filtrage sur notre réseau (...), mais nous donnions accès à ces outils à d'autres institutions mandatées par le gouvernement pour choisir quels sites devraient être bloqués. (...) Nous ne savions même pas quels sites étaient bloqués car la liste était chiffrée“.

Quel qu'ait été le rôle exact de l'ATI, que beaucoup soupçonnent d'avoir été infiltrée par la police politique, une chose est sûre : l'interface qui permet au gouvernement de bloquer les sites existe toujours. Kamel Saadaoui promet qu'il ne sera utilisé que pour bloquer, par URL, la pornographie, la pédopornographie, la nudité et les appels à

la haine. Mais “nous filtrerons avec un mandat judiciaire“ déclare-t-il. Aux Tunisiens et blogueurs qui préfèrent un Internet totalement ouvert, il répond que les filtres sont nécessaires, mais que “les limites sont symboliques”. Il reconnaît que, de toute façon, tout le monde sait contourner les blocages techniques et qu'il est donc “inutile de bloquer“.

D'après Slim Amamou, blogueur devenu secrétaire d'Etat, interrogé par Reporters sans frontières le 23 février 2011, “l'Agence tunisienne de l'Internet qui gère l'infrastructure de la censure est en train de préparer des rapports (scénarios) concernant son futur”. Il a évoqué “l'idée d'un audit de l'infrastructure internet”. Il affirme aussi avoir “discuté de la libéralisation des fournisseurs internet avec le secrétaire d'Etat des TIC et il est d'accord pour le principe (actuellement les opérateurs telecom sont obligés par cahier des charges de passer par ATI comme fournisseur internet)“.

Le projet de mettre en place une commission en charge de la censure des sites Internet aurait été évoqué par les autorités. Reste à connaître sa composition et sa “philosophie”, à savoir si elle prévoit de ne recourir qu'à des blocages très ciblés, dans les cas où le retrait à la source du contenu incriminé ne serait pas possible, et si l'intervention d'un juge est prévue préalablement à tout blocage. Sans cela, un retour aux vieux réflexes de censure est toujours possible.

Si la liberté de parole est l'une des victoires majeures de la révolution du jasmin, de nouvelles lignes rouges semblent se dessiner. Les violences commises par les forces de l'ordre (police et armée), les dossiers de corruption concernant des proches de l'ancien président résident toujours en Tunisie, ou les difficultés rencontrées par le gouvernement de transition restent très peu abordés dans les médias. Il ne faudrait pas que ces lignes rouges se traduisent par l'apparition de nouveaux filtres sur la Toile tunisienne.

La Tunisie a donné l'exemple à tous ceux qui aspirent à la liberté, en renversant un dictateur, avec l'aide des réseaux sociaux. Inscrire l'accès à internet comme un droit fondamental dans la nouvelle Constitution enverrait un signe fort aux Tunisiens. Autres étapes cruciales : procéder à la libéralisation du marché du Net et au démantèlement du système de censure. Les Tunisiens ont gagné leur liberté en partie grâce à Internet, ils lui doivent de garantir sa liberté.

TURQUIE

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine: .tr

Population: 77 804 122

Nombre d'internautes: 35 000 000

Salaire mensuel moyen: 560 dollars

Nombre de netcitoyens emprisonnés: 0

L'année 2010 a été marquée par le très médiatisé déblocage du site de partage de vidéos YouTube, cela ne signifie pas pour autant la levée de la censure. Dans un pays où les sujets sensibles ou interdits sont nombreux, plusieurs milliers de sites restent inaccessibles et les poursuites judiciaires contre des journalistes en ligne se poursuivent.

LA SAGA YOUTUBE

Le devenir du site de partage vidéos YouTube, propriété de Google, a fait couler beaucoup d'encre en Turquie en 2010. Bloqué dans le pays depuis mai 2008, en raison de vidéos jugées offensantes à l'égard du fondateur de la République et de la nation turque, Atatürk, il a fini par être rendu à nouveau accessible en octobre 2010, au terme d'une série de rebondissements.

En juin 2010, la Haute Instance des télécommunications turque (TIB) a demandé aux fournisseurs d'accès à Internet de bloquer l'accès à de nouvelles adresses IP liées à YouTube. Certains services proposés par Google, dont Google Analytics, Google AdWords et Google Docs ont été paralysés.

Le 5 juillet, les médias turcs ont relevé les contradictions dans le discours des autorités concernant ce blocage. Le juge Hayri Keskin a soutenu que le site était censuré pour son infraction à la loi sur Internet, tandis que le ministre

des Transports, Binali Yildirim, a laissé entendre que le gouvernement cherchait à soumettre YouTube à l'impôt sur ses bénéfices publicitaires.

Dans des propos rapportés par plusieurs médias turcs, le président Abdullah Gül a toutefois exprimé son opposition à la censure et réclamé des modifications législatives : " Je ne veux pas que la Turquie fasse partie de la liste des pays qui interdisent YouTube et empêchent l'accès à Google. S'il existe des problèmes liés à la législation, il devrait y avoir une solution. "

L'interdiction pesant sur le site a été levée par la décision d'un tribunal d'Ankara le 30 octobre 2010, que la population turque et la communauté internationale ont accueilli comme un premier pas encourageant.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le 2 novembre 2010, un tribunal d'Ankara a ordonné à nouveau, l'interdiction de YouTube, suite à une plainte déposée par l'ancien chef du parti d'opposition CHP (Parti républicain du peuple), ➤

➤ Deniz Baykal. Ce dernier avait été contraint de démissionner suite à la diffusion sur Internet d'une vidéo montrant un individu lui ressemblant, impliqué dans une relation adultère. La TIB a alors été saisie par le tribunal, qui a demandé aux administrateurs du site de supprimer les vidéos compromettantes, sous peine de le rendre inaccessible. Une requête à laquelle YouTube s'est plié.

Rien ne peut garantir que YouTube ne sera pas bloqué une nouvelle fois, à l'occasion d'une nouvelle plainte. D'autres réseaux sociaux, comme Facebook, pourraient se retrouver dans le collimateur de la justice ou de la TIB. Ce ne serait pas une première : Myspace.com avait été bloqué en septembre 2009 pour "violation de la propriété intellectuelle", puis débloqué le mois suivant. Le site de partage de vidéo Vimeo a été bloqué quelques jours en septembre 2010, par décision judiciaire " préventive " du parquet d'Ankara, à la demande du député Mehmet Akif Hamzaçebi, pour " offense " à la personne.

En mars 2011, la plate-forme de blogs Blogger, appartenant à Google, a été bloquée sur décision de justice, à la suite d'une plainte déposée par la société de télévision par satellite Digitürk. Cette dernière reproche à certains sites Internet hébergés par Blogger d'avoir retransmis des matchs de football, en violation des droits d'auteur. La justice lui a donné raison et ordonné le blocage de l'intégralité de la plate-forme, utilisée pourtant par près de 600 000 blogueurs turcs.

DES MILLIERS DE SITES BLOQUÉS

L'issue heureuse de l'affaire Youtube ne doit cependant pas faire oublier l'étendue du blocage et de la censure en ligne dans le pays, ainsi que les arrestations et poursuites contre des blogueurs et Net-citoyens.

Selon le site engelliweb.com (lien), environ 8.170 sites Internet sont inaccessibles à ce jour, soit suite à une décision de justice soit à l'initiative de la Haute instance de la Télécommunication (TIB). L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) avançait en juin 2010 le chiffre de "plus de 5000 sites" bloqués ces deux dernières années. En 2009, son estimation était de 3700, certains pour des "raisons arbitraires et politiques". Pourtant, si les chiffres augmentent, il n'est pas évident que le nombre de sites d'informations concernés soit plus importants. La majorité d'entre eux sont à caractère érotique, pornographique, liés aux jeux de hasard ou à la

diffusion de rencontres de football. D'autres sont consacrés à la communauté gay ou diffusent de l'information sur, par exemple, la question kurde, critiquent de hauts fonctionnaires, ou évoquent des organisations considérées comme terroristes.

Atatürk, l'armée, la nation, la question des minorités, notamment kurde, les organisations dites " terroristes " restent des sujets hautement sensibles. La dénonciation des abus commis par de hauts fonctionnaires devient de plus en plus lourde de conséquences. Le site du journal local Cine Ugur, de la ville d'Aydin dans l'ouest du pays, a été interdit d'accès sur décision de justice en septembre 2010 en raison d'un article critique à l'encontre du sous-préfet Celalettin Cantürk. Le directeur, Yilmaz Saglik, est désormais poursuivi en justice. Il a été contraint de retirer l'article incriminé. Un écart de langage dans un forum de discussion est susceptible de provoquer le blocage du site d'hébergement de ces services, comme cela est arrivé à gazetevatan ou egitimsen.com.tr.

UNE CENSURE FAVORISÉE PAR LE LÉGISLATEUR ?

La loi 5651 sur Internet permet un blocage large et généralisé. L'OSCE a donc appelé la Turquie à mettre en place des réformes en faveur de la liberté d'expression. L'article 8 de cette loi autorise le blocage de l'accès à certains sites s'il existe de simples "soupçons suffisants" de l'existence d'un des huit délits suivants : incitation au suicide, exploitation sexuelle et abus d'enfants, encouragement à l'usage de drogues, fourniture de substances dangereuses pour la santé, obscénité, paris en ligne, crimes commis contre la mémoire d'Atatürk. C'est cette dernière disposition qui pose problème. C'est en son nom que les sites hébergés en Turquie sont fermés et que ceux hébergés à l'étranger sont filtrés et bloqués par les fournisseurs d'accès. La délation est encouragée : une hotline pour dénoncer les contenus interdits et les activités illégales en ligne est à disposition des usagers. Plus de 80 000 appels ont été enregistrés en mai 2009. Contre 25 000 en octobre 2008.

Les sites sont bloqués à la suite de décisions judiciaires ou par ordre administratif de la Haute Instance des Télécommunications. La décision administrative a un caractère arbitraire, et empêche un procès équitable. Cette entité, créée en 2005 et destinée à centraliser la surveillance et l'interception des communications, dont Internet, ➤

● n'a pas publié depuis mai 2009 la liste des sites bloqués, dans un manque de transparence inquiétant. Yaman Akdeniz, professeur en droit d'Internet à l'Université Bilgi à Istanbul, a porté plainte en mai 2010 contre la TIB pour avoir manqué à ses obligations de fournir les statistiques des sites censurés depuis un an.

Selon l'OSCE, plus de 80 % des blocages observés en mai 2009 sont le résultat de décisions administratives. La majorité était liée à "l'obscénité" et "l'exploitation sexuelle des enfants". Cependant, en plus de ces blocages de sites, 158 contenus "illégaux" liés à Atatürk auraient été supprimés à la demande de la Haute Instance des télécommunications. Des individus qui estiment que leurs droits ont été violés peuvent en effet demander au site ou à son hébergeur de retirer le contenu incriminé, en vertu de l'article 9 de la loi 5651.

Plus inquiétant encore, près de 200 décisions de justice répertoriées en 2009 et ordonnant le blocage de sites se situent hors du champ d'application de la loi 5651. Les blocages en question sont donc injustifiés. Par exemple, le site indépendant d'informations istanbul.indymedia.org a été suspendu pour "insulte à l'identité turque", un crime qui tombe sous le coup du code pénal et non de la loi 5651. Les autres chefs d'inculpation fréquemment utilisés sont la "diffusion de propagande terroriste" (en vertu de la loi anti-terroriste) et les appels à la haine (en vertu de l'article 216 du code pénal turc). Des sites ont également été rendus inaccessibles à la suite de plaintes en diffamation.

Par ailleurs, la loi n'oblige pas les autorités à informer les accusés des décisions rendues et les sites découvrent souvent par eux-mêmes qu'ils sont bloqués. Plutôt que de contester légalement les décisions de blocages, ce qui reste rare, certains sites changent de nom de domaine pour contourner la censure. Par exemple, le site du quotidien *Gündem* est bloqué depuis mars 2008 mais son nouveau site www.gundem-online.net est accessible. Enfin, la censure est facilement contournée via des serveurs proxy ou des VPN. Et les sites bloqués sont souvent accessibles sur les BlackBerry et les iPhone.

DES NET-CIToyENS "INQUIÉTÉS" POUR LEURS PRISES DE POSITION

Aucun journaliste en ligne ou blogueur n'est à ce jour emprisonné en Turquie, certains ont même été acquittés lors de leurs procès, mais de nombreuses procédures judiciaires sont en cours.

Baris Yarkadas, journaliste en ligne du journal *Gercek Gündem* (Agenda Réel), a été acquitté le 9 juin 2010 du chef d'inculpation d'"insulte au président de la République". Il risquait 5 ans et 4 mois de prison en vertu de l'article 299 alinéa 2 du code pénal pour n'avoir pas retiré du site du journal un article posté par un internaute. Mais le journaliste est toujours poursuivi pour "offense à la personne" par Nur Birgen, présidente de la section d'expertise de la médecine légale. Il avait évoqué dans un article les violations des droits de l'homme qu'elle aurait commises, des accusations relayées par plusieurs ONG.

Le propriétaire et le directeur du site pro-kurde gunesincocuklari.com (Günesin Cocuklari, les Enfants du Soleil), Ali Baris Kurt et Mehmet Nuri Kökçüoğlu, ont été acquittés en juillet 2010. Accusés d'avoir "sapé la confiance du peuple dans les forces armées", "incité à la haine et à l'hostilité raciale" et "fait l'éloge d'un crime" pour avoir publié en 2006 un texte intitulé "Le Service militaire, c'est assassiner", ils risquaient dix ans de prison.

Après 10 mois de détention préventive, Aylin Duruoğlu, la directrice du site *Vatan* (gazetevatan.com) et Mehmet Yesiltepe, employé de la revue *Devrimci Hareket* (Mouvement révolutionnaire) avaient bénéficié d'une libération conditionnelle. Ils restent accusés d'être membres de la cellule armée "Quartier Général Révolutionnaire" ("Devrimci Karargah"). Une accusation fermement démentie par Aylin Duruoğlu. Le procès est toujours en cours.

Cem Büyükçakır, le directeur de la publication du site turc d'informations *Haberin*, a été condamné pour "insulte au Président Gül" à une peine de prison de 11 mois en raison du commentaire d'un lecteur posté en 2008 sur son site Internet. Il a saisi la cour de cassation, qui ne traitera pas son cas avant un an.

Un étudiant, Erdem Büyük, a, lui, été condamné en mai 2010 à onze mois de prison avec sursis pour "atteinte à la personne" pour avoir posté, sur son profil Facebook, une caricature du maire de la ville d'Eskisehir, ●

➤ Yilmaz Büyükersen, alors qu'il n'a fait que transmettre cette caricature dont il n'était même pas l'auteur.

Les procès de Halil Savda, Sebnem Korur Fincanci et Adnan Demir sont toujours en cours. Savda comparaitra devant la 3. Chambre du Tribunal de Police de Beyoglu (Istanbul) le 24 mars 2011.

Enfin, **Soner Yalçın**, **Baris Pehlivan** et **Baris Terkoglu**, trois journalistes du site Internet odatv.com ont été inculpés et placés en détention en février 2011. Ils sont poursuivis pour "incitation à la haine et à l'hostilité par voie de presse", "appartenance à l'organisation terroriste Erge-
nekon" et "obtention et publication de documents relevant du secret d'Etat". Ils risquent plus de 20 ans de prison. Reporters sans frontières a exhorté les autorités judiciaires à procéder aux enquêtes dans un strict respect du droit, dans une affaire aussi sensible. Quatre autres journalistes de odatv.com ont été arrêtés le 6 mars 2011 : **Müyesser Yildiz**, **Dogan Yurdakul**, **Coskun Musluk** et **Sait Cakir**.

LA REVANCHE DES NET-CIToyENS ?

Pour protester contre la censure, des hackers ont bloqué, mi-juin 2010, pendant dix heures, les sites de la TIB (www.tib.gov.tr), du Conseil de la télécommunication (www.tk.gov.tr), du Conseil des Technologies informatiques - <http://www.btk.gov.tr>) et du Conseil de recherches scientifiques et technologiques (www.tubitak.gov.tr). Plusieurs heures plus tard, le blocage a été levé et le message suivant apparaissait sur les sites concernés : "Ceci est le signe de notre bonne volonté".

Car la censure en ligne provoque de réelles critiques au sein de la société turque, dont témoignent les mobilisations en ligne et les manifestations pour en demander l'arrêt.

Des campagnes de divers impacts contre la censure du Net ont été lancées en 2010, comme celle du site <http://yeter.neonebu.com/InternetteSansureHayir.aspx>* ("ça suffit avec la censure"), ou du site sansuresansur.blogspot.com ("censure à la censure"), ou celle intitulée 'Internet sansür degil, Hiz Ister' ("L'Internet demande de la vitesse pas de la censure"). Ces campagnes, entre autres, ont été bien relayées en ligne.

La protestation en ligne a été appuyée par plusieurs rassemblements. En juillet 2010, pour la première fois, plus de

2000 personnes ont défilé sur l'avenue Istiklal d'Istanbul, à l'appel des défenseurs de la liberté d'expression sur le net comme la Plaforme d'un Internet Sans Censure (www.sansursuzinternet.org.tr). Elles réclamaient la fin de la censure du Web et dénonçaient l'inertie des autorités face aux demandes d'amendement de la loi 5651 relatives aux délits sur Internet. Le blocage de YouTube était alors mis en avant comme un source d'embarras pour la Turquie.

Depuis de l'eau a coulé sous les ponts. Le déblocage de YouTube, qui peut à tout moment être remis en cause, ne doit pas dissimuler l'étendue de la censure du web, ainsi que l'archaïsme de la législation en la matière. La vigilance doit rester de mise après une année 2010 globalement bien sombre pour la liberté d'expression en Turquie.

VENEZUELA

SOUS SURVEILLANCE

Nom de domaine : .ve
 Population : 28 686 633
 Internautes : 8 846 535
 Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 1 dollar
 Salaire moyen mensuel : environ 550 dollars
 Nombre de net-citoyens emprisonnés : 0

Le président Hugo Chávez, omniprésent dans les médias traditionnels, ne pouvait résister à la tentation de s'affirmer sur Internet et de réguler cet espace dont le contrôle lui avait jusqu'ici échappé. C'est légalement chose faite en 2010, dans un contexte de tension croissante entre le pouvoir et les médias critiques. Si l'accès à Internet demeure libre dans le pays, les outils de contrôle sont en place et l'autocensure s'accroît. Les forums de discussions sont dans le collimateur des autorités.

PRÈS D'UN TIERS DE LA POPULATION EST CONNECTÉE

Près d'un tiers de la population est connectée au Venezuela, ce qui place le pays au quatrième rang en Amérique latine, après l'Argentine, la Colombie et le Chili. Les réseaux sociaux y sont populaires. En mars 2010, Facebook comptait 5,3 millions d'inscrits contre 500 000 pour Twitter.

Le gouvernement a favorisé l'accès de la population à Internet en mettant en place et en sponsorisant des centres d'accès. En 2009, le projet Canaima a été lancé et visait à fournir à chaque étudiant en école primaire son propre ordinateur. A ce jour, plus de 60 % des 8,8 millions d'internautes sont issus des classes populaires.

Le principal opérateur télécoms et fournisseur d'accès, CanTV, propriété de l'Etat, est en situation de monopole sur l'offre ADSL. Sa nationalisation, en 2007, a marqué la première étape du renforcement du contrôle d'Internet par le pouvoir.

2010 : L'ENTRÉE FRACASSANTE D'HUGO CHÁVEZ DANS LE WEB 2.0

Sa présence dans les médias traditionnels ne lui suffisant plus, le président Hugo Chávez s'est lancé à corps perdu dans le Web 2.0 en 2010. Il a créé son blog, en avril dernier, www.Chavez.org.ve, "une page pour communiquer avec le monde". Il y rapporte aussi bien ses entrevues avec des dirigeants étrangers que les nouveaux chiffres du gouvernement attestant d'une baisse des homicides ou des commentaires sur des événements sportifs. Le site comprend aussi des discours du chef de l'Etat, des vidéos, des photos et un formulaire pour contacter les collaborateurs du président.

En avril 2010, le chef de l'Etat a également créé son propre compte sur Twitter : @Chavezcandanga, qui comptait, en janvier 2011, plus de 1 150 000 abonnés. Et a même publiquement appelé ses homologues cubain et bolivien à se lancer sur Twitter ! ➤

➤ De nombreux Vénézuéliens se sont moqués du chef de l'Etat, se demandant comment un homme si prolifique habitué aux discours politiques de plusieurs heures pourrait se limiter à 140 caractères...

Hugo Chávez justifie sa présence sur les réseaux sociaux par son intention de devenir un "activiste cybernétique de la révolution bolivarienne" pour "contrer l'influence de l'opposition sur les réseaux sociaux". "Le peuple s'empare d'Internet", s'est-il réjoui, accusant la Toile d'avoir trop servi aux "conspirateurs" qui cherchent à diffuser de fausses informations et à fomenter des coups d'Etat contre sa personne.

Le président a encore un long chemin à parcourir pour convaincre les internautes. Sept des dix comptes les plus populaires au Venezuela sont critiques envers lui, tandis que son plus fervent supporter se trouve à la 66ème place ([www .twitter-venezuela.com](http://www.twitter-venezuela.com)). Le compte présidentiel aurait été piraté en septembre 2010.

En février 2010, le hashtag #freevenezuela, utilisé par l'opposition pour répliquer aux attaques d'Hugo Chávez contre la liberté de la presse, était le 4e sujet le plus commenté au monde sur Twitter, avec plus de 60 000 entrées. La page Facebook "Let's see if I can find a million people that hate Chávez" totalise près de 750 000 fans, tandis que les pages soutenant Chávez comptent quelques dizaines de milliers d'abonnés.

Le président, mais aussi l'opposition, ont largement fait appel aux réseaux sociaux, notamment Twitter, pour inciter la population à voter aux législatives de septembre 2010.

Hugo Chávez avait accusé les utilisateurs des réseaux sociaux d'être des "instruments du capitalisme". Accusé à son tour d'être un capitaliste, il répond "ceci n'est pas capitaliste ou socialiste, cela dépend de l'usage qu'on en fait, la technologie est neutre."

ACHARNEMENT CONTRE NOTICIERO DIGITAL

Le 13 mars 2010, le président Hugo Chávez a réclamé des sanctions pénales contre le site d'informations et d'opinions Noticiero Digital, accusé d'avoir publié des informations mensongères.

Deux internautes avaient annoncé à tort, sur le forum de ce site, que le ministre des Infrastructures et des Télécommunications, Diosdado Cabello, avait été assassiné. D'après le président, l'information est restée en ligne pendant deux jours. Les responsables du site ont reconnu que deux nouveaux membres du forum avaient publié ces fausses informations et ont précisé qu'elles avaient été retirées quelques heures après notification. Le site applique une procédure standard aux forums Internet : il n'applique pas de censure a priori, mais a posteriori, en cas de violation des conditions d'utilisation. La bonne foi des administrateurs du site n'est donc pas en cause. Le forum compte plus de 120 000 membres. Hugo Chávez a alors demandé, à l'issue de cet épisode, au ministre Diosdado Cabello de "réguler Internet".

Sur ordre présidentiel, le parquet général de la République a engagé, le 8 juin 2010, des poursuites contre Noticiero Digital pour de présumées "atteintes à l'ordre constitutionnel" et pour "soutien à un coup d'État". A l'origine de cette nouvelle procédure, une tribune, publiée sur le site, le 2 juin 2010, et signée de Roberto Carlos Olivares, faisant état d'une mobilisation de "militaires à la retraite et de patriotes" avec pour objectif une "transition civico-militaire" au sommet du pouvoir à l'horizon 2011. Dans ce texte, très véhément, l'auteur exprime, il est vrai, son souhait de voir une telle "transition" aboutir. Or, cette opinion a pour but de susciter des commentaires et on ne peut en conclure que le média Noticiero Digital "appelle au coup d'Etat".

Dans l'entretien accordé à Reporters sans frontières par le directeur de Noticiero Digital, Juan Eduardo Smith met en cause une "réaction chaque fois plus forte du gouvernement à toute opinion contraire à sa vision du monde". Prémices de la censure ? Blocages, fermetures et auto-censure

En raison des poursuites intentées contre Noticiero Digital, plusieurs sites internet ont choisi de renforcer l'encadrement de leur forum, afin d'éviter les ennuis judiciaires. C'est le cas du site d'informations Noticias24, l'un des plus importants du pays, qui a mis en place une modération a priori des commentaires postés, se réservant ainsi le droit de les supprimer, comme il le rappelle dans ses conditions d'utilisation. Le site explique ne pas tolérer les insultes, les attaques personnelles, les messages racistes, sexistes, qui incitent à la violence, ni rien qui soit contraire à la loi. ➤

● Par ailleurs, le principal fournisseur d'accès à Internet, CanTV, a bloqué sans explication, du 26 au 27 septembre 2010, des blogs hébergés sur la plate-forme WordPress. Les blogueurs @alfrediu3, @ConIdayVuelta4 et @elena_victoria5 ont alors déclaré à LaPatilla.com que leurs blogs étaient en revanche accessibles depuis l'Espagne, ou le Venezuela via des serveurs proxies.

Le système national de gestion des incidents télématiques (VenCERT) aurait réalisé, durant cette période, une opération spéciale de surveillance de 1 500 sites internet afin de superviser la publication de contenus à caractère électoral. Selon VenCERT, 48 % des sites étudiés ont publié des informations de ce type jugées illégales. Le blocage de certaines pages Web de médias et de blogs avaient donc pour but de "protéger l'intégrité et la disponibilité de l'information publique sur les pages officielles des pouvoirs publics nationaux et des supports officiels des ministères". VenCERT n'indique pas quels sont les sites concernés, ni ce qui leur est reproché.

QUELQUES UTILISATEURS DE TWITTER CIBLÉS POUR EXEMPLE

Jesus Majano, un ingénieur employé par la Compagnie électrique nationale (Corpoelec) a été arrêté le 8 septembre 2010, pour avoir diffusé des tweets qui "incitent au meurtre" et "incitent à commettre un délit" contre le président Hugo Chávez. Après avoir obtenu une libération conditionnelle, il doit se présenter tous les quinze jours au tribunal.

Deux autres utilisateurs de Twitter, Luis Acosta Oxford (@leaxford) et Carmen Cecilia Nares (@carmennares), résidant dans l'Etat de Bolivar (Sud-est), à plus de 500 kms de Caracas, ont été arrêtés le 8 juillet 2010 et inculpés en vertu de l'article 448 de la loi sur les banques de 2001 pour "diffusion de fausses nouvelles", destinée à déstabiliser le système bancaire et à nuire à l'économie du pays. Suite à une audience qui s'est tenue le 12 juillet 2010, les deux internautes ont été placés en liberté conditionnelle dans l'attente de leur procès. Ils doivent désormais se présenter tous les quinze jours au tribunal. Il leur est également interdit de continuer à diffuser des messages liés à la question des banques, comme le prévoit l'article 256 du code pénal. Ils encourrent jusqu'à onze ans de prison.

Le 30 juin dernier, Luis Acosta Oxford (@leaxford) a posté le message suivant sur son compte Twitter : "Mesda-

mes et Messieurs, pour que vous ne disiez pas qu'on ne vous a pas prévenus, retirez aujourd'hui... Il reste peu de jours, je vous le dis." (Selon la citation originale en langue espagnole : "Señores para que no digan que no se les dijo retiren hoy de... quedan pocos días, se les dijo").

Depuis novembre 2009, plus d'une dizaine de banques ont été fermées ou placées sous contrôle gouvernemental. Les enquêtes sur la diffusion de rumeurs et de fausses informations sur le système bancaire ont débuté en mars 2010, lorsque la police a détecté la présence en nombre de commentaires avertissant d'un prétendu "crash financier".

Jusqu'au 12 juillet 2010, Luis Acosta Oxford comptait 225 abonnés sur son blog et avait posté 201 messages, alors que seulement 6 personnes suivaient Carmen Cecilia Nares, qui n'avait posté aucun tweet. Leur influence visiblement limitée sur la Toile décrédibilise la thèse du gouvernement selon laquelle ces deux personnes seraient compromises dans un travail de sape du système bancaire national. Ils apparaissent plutôt comme des boucs émissaires, alors que les autorités se déchaînent publiquement contre l'utilisation, par leurs détracteurs, du réseau social.

Les différentes accusations des autorités contre des internautes, les poursuites contre des utilisateurs de Twitter et l'acharnement contre Noticiero Digital sont autant d'étapes soulignant une stratégie de reprise de contrôle du Net par le gouvernement, un prélude à l'instauration de règles par l'exécutif.

UNE LOI BÂILLON POUR INTERNET

En effet, le 11 juillet 2010, l'ancien vice-président, José Vicente Rangel, a déclaré que certains utilisateurs de Twitter au Venezuela se consacraient à temps complet à diffuser des rumeurs. Hugo Chávez avait estimé, le 13 mars, lors d'une intervention télévisée : "Internet ne peut être un espace complètement libre, où tout se dit et tout se fait. Non, chaque pays doit imposer ses propres règles."

C'est dans cet état d'esprit que, sous la pression du gouvernement, l'Assemblée nationale a entériné un nouveau revers pour la liberté d'expression et d'information en votant, le 20 décembre 2010, les réformes de la loi sur les télécommunications (Lotel) et de la loi de responsabilité sociale en radio et télévision, étendue aux médias électroniques (Resortemec). Cette dernière est destinée à ●

➤ faciliter le contrôle et la surveillance du Web, en mettant notamment en place un filtrage d'Internet. La loi Resortemec prévoit des amendes renforcées, une suspension – voire une interdiction, en cas de récidive – du média pour la diffusion de messages (commentaires d'internautes compris) qui :

- Incitent ou promeuvent la haine et l'intolérance pour des raisons religieuses, politiques, par sexisme, racisme ou xénophobie
- Incitent ou promeuvent l'apologie du délit
- Constituent une propagande de guerre
- Répandent la panique parmi les citoyens ou altèrent l'ordre public
- Déconsidèrent les autorités légitimement constituées
- Incitent à l'homicide
- Incitent ou promeuvent le non-respect de l'ordre juridique en vigueur.

Si les points 1 et 6 sont recevables et valables dans toute législation, il est légitime de se demander si le point 3, recevable aussi, s'appliquera néanmoins à une propagande gouvernementale souvent belliqueuse. Les points 2, 4 et 5 constituent une véritable menace pour la liberté d'expression et d'information du fait de leur définition trop large et imprécise. Les modérateurs de site paraissent condamnés à fermer leurs forums de discussion. Par ailleurs, le point 5 doit concerner l'"autorité légitimement constituée" qu'est l'Assemblée issue du scrutin du 26 septembre 2010. Un aspect positif : la nouvelle loi Resortemec ne contient plus la disposition controversée relative au point d'accès unique à Internet.

Selon l'article 28 de la loi, les fournisseurs d'accès à Internet devront "établir des mécanismes pour restreindre la diffusion de messages" concernés par ces interdictions, sans en préciser les modalités techniques. Cette disposition est la porte ouverte à l'instauration d'un filtrage du Net.

L'application de cette loi, ainsi que les réflexes d'auto-censure qui pourraient en résulter, doit faire l'objet d'une vigilance particulière dans les mois à venir. Certains craignent, à raison, un "deux poids deux mesures", autrement dit que les médias électroniques et les sites proches du pouvoir bénéficient d'un traitement de faveur, alors que les voix critiques connaîtraient une application drastique de la législation, étendant ainsi au Net la forte polarisation qui existe déjà au sein des médias traditionnels.

Lorsque l'on se réfère à son expérience avec les médias dits "traditionnels", l'engouement récent du président Chávez pour les nouveaux médias, alors qu'il dispose pour quelques temps des pleins pouvoirs, a de quoi susciter l'inquiétude pour l'avenir de la liberté d'expression en ligne.

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, Secrétariat international

47 rue vivienne, 75002 Paris - France - Tel. 33 1 44 83 84 84 - Fax. 33 1 45 23 11 51 - Web : www.rsf.org - E-mail : rsf@rsf.org - Ambroise Pierre - Bureau Afrique : afrique@rsf.org - Benoit Hervieu - Bureau Amériques : ameriques@rsf.org - Vincent Brossel - Bureau Asie : asie@rsf.org - Johann Bihr - Bureau Europe : europa@rsf.org - Soazig Dollet - Bureau Moyen-Orient : moyen-orient@rsf.org - Lucie Morillon - Bureau Internet : internet@rsf.org - Contact Presse : presse@rsf.org

REPORTERS SANS FRONTIÈRES est une organisation internationale de défense de la liberté de la presse. Elle observe et rapporte les atteintes à la liberté de la presse dans le monde. Reporters sans frontières analyse l'information et intervient par voie de presse, par courrier, sous forme de rapports d'enquête et de recommandations pour alerter l'opinion contre les exactions commises contre des journalistes, les violations à la liberté d'expression et faire pression sur les responsables politiques.

Secrétaire général : **Jean-Francois Julliard** | Directeur des publications : **Gilles Lordet**